FREELANCE.COM
Société Anonyme au capital de 2.467 036,64 euros
Siège social : 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex
Identifiée sous le numéro R.C.S. Nanterre B 384 174 348

DOCUMENT DE REFERENCE 2016

incluant les comptes consolidés 30 juin 2017

Document de référence enregistré par l'AMF

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 3 janvier 2018 sous le numéro R.18-001.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant dans les Document de référence 2015 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 décembre 2016 sous le numéro R.16-080.
- Les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurant dans le Document de référence 2014 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mars 2016 sous le numéro R.16-005 ;

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de FREELANCE.COM : 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex
- sur le site internet de FREELANCE.COM : http://www.freelance.com
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org

SOMMAIRE

1. PERSONNE RESPONSABLE 6

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 6

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 7

2.1 DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 7
2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires 7
2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants 7
2.2 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES 8

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 9

3.1 INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES 10
3.2 COMMUNICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES 11
3.2.1 Communication sur le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017 11
3.3 INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES 13

4. FACTEURS DE RISQUES 15

4.1 RISQUES DE LIQUIDITE 15
4.2 RISQUES OPERATIONNELS 18
4.2.1 Risques liés aux clients 18
4.2.2 Risques liés aux profils des freelances 20
4.2.3 Risque lié à l'intégration des sociétés apportées 20
4.2.4 Risques de litige relatifs à la requalification des contrats de travail 21
4.2.5 Risque lié au développement de nouvelles offres 22
4.3 RISQUES LIES A L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION DE L'ACTIVITE DE PORTAGE SALARIAL 22
4.4 RISQUES DE MARCHE 24
4.4.1 Risques de taux d'intérêt 24
4.4.2 Risques de change 24
4.4.3 Risques de dilution 25
4.4.4 Risques hors-bilan 27
4.5 RISQUES JURIDIQUES 28
4.6 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES 33
4.7 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT 36

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 37

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 37
5.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur 37
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur 37
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur 37
5.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur 38
5.1.5 Historique de la Société 38
5.2 INVESTISSEMENTS 40
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices 40
5.2.2 Principaux investissements en cours 41
5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes 41

6. APERÇU DES ACTIVITES 42

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES 42
6.1.1 Le portage salarial 46
6.1.2 Le sourcing de freelances 48
6.1.3 La conformité des documents : Provigis (DATA RSE) 52

6.2 LES PRINCIPAUX MARCHES 54
6.2.1 Le portage salarial 55
6.2.2 Les travailleurs freelance 57
6.2.3 Certification de documents légaux 58
6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE 59
6.3.1 Evolutions règlementaires 59
6.3.2 Prise de contrôle par GROUPE CBV INGENIERIE et opération d'apports 59
6.4 DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVET ET DE LICENCE 60
6.5 POSITION CONCURRENTIELLE 60

7. ORGANIGRAMME 61

7.1 PERIMETRE 61

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 67

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES 67
8.1.1 Immobilisations corporelles 67
8.1.2 Propriétés immobilières louées 67
8.2 FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER SIGNIFICATIVEMENT L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 67

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES . 68

9.1 SITUATION FINANCIERE 68
9.1.1 Bilan 69
9.1.2 Compte de résultat consolidé résumé 74
9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION 76
9.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation 76
9.2.2 Changements importants dans les états financiers 76
9.2.3 Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur 77

10. TRESORERIE ET CAPITAUX 78

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES 78
10.2 INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE 79
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURES DE FINANCEMENT DU GROUPE 81
10.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX 82
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS 82

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 83

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 83
11.2 BREVET 83
11.3 MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES 83

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 85

12.1 PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 DECEMBRE 2016 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE 85
12.1.1 Communiqué de presse sur la réunion investisseurs du 13 juin 2017 85
12.1.2 Communication sur le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017 85
12.2 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE 86

13. PREVISIONS 86

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 87

14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE 87
14.1.1 Composition du conseil d'administration 87
14.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration 91

14.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration 92
14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE 92

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES 94

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 106

16.1 DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS 106
16.2 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE 106
16.3 COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION 106
16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 107
16.5 CONTROLE INTERNE 108

17. SALARIES 109

17.1 NOMBRE DE SALARIES 109
17.2 PARTICIPATION ET OPTIONS DES DIRIGEANTS 110
17.3 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION DES SALARIES 111

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 112

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 112
18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 116
18.3 DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE 116
18.4 ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE 116

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 117

19.1 RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 117
19.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2016 117
19.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées ..... Exercice clos le 31 décembre 2015 118

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE 121

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES 121
20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice 2016 clos le 31 décembre 2016 121
20.1.2 Comptes consolidés de l'exercice 2015 clos le 31 décembre 2015 143
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA 144
20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES 144
20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2016 144
20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2015 145
20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES 145
20.5 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES 146
20.5.1 Comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2017 146
20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES 164
20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 164
20.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 164

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 165

21.1 CAPITAL SOCIAL 165
21.1.1 Capital souscrit et autorisé 165
21.1.2 Actions non représentatives du capital 167

21.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions 167
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions 168
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital 169
21.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option 169
21.1.7 Evolution du capital social 169
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 171
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts) 171
21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction 172
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions 176
21.2.4 Modification des droits des actionnaires 179
21.2.5 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission 180
21.2.6 Eléments statutaires sur le changement de contrôle 182
21.2.7 Franchissements de seuils statutaires 182
21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital 183
22. CONTRATS IMPORTANTS 184
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 184
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 184
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 184

1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document de référence

Monsieur Claude TEMPE, Directeur Général de FREELANCE.COM, est la personne responsable du présent Document de référence.

Monsieur Claude TEMPE
Directeur Général
Tél : +33 (0)1 55 62 12 34
E-Mail : contact@freelance.com
Site Internet : http://www.freelance.com

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »

Fait à La Défense, le 3 janvier 2018

Monsieur Claude TEMPE
Directeur Général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Madame Brigitte NEHLIG
23, rue du Château
92250 La Garenne Colombes

Date de première nomination : 23 décembre 1999
Dates de renouvellement : 20 juin 2005, 28 juin 2011 et 6 juillet 2017
Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

Comptabilité Audit Développement (C.A.D)
Représenté par Monsieur André Damiens
23/25, avenue Mac Mahon
75017 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Date de renouvellement : 25 juin 2013
Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2018

2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Eric FERTE
22, avenue Charles De Gaulle
92 200 Neuilly-Sur-Seine

Date de première nomination : 6 juillet 2017
Dates de renouvellement : non-applicable
Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

AUDIT CONSEIL REVISION LAROSE
Représenté par Monsieur Xavier LAROSE
20, avenue Reille
75014 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Date de renouvellement : 25 juin 2013
Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2018

2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant présenté ci-dessous arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017. En effet, la société a jugé opportun de nommer le Commissaire aux comptes de l'actionnaire de référence Groupe CBV INGENIERIE.

FIDUCIAIRE SAINT HONORE
230 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Date de première nomination : 23 décembre 1999
Dates de renouvellement : 20 juin 2005 et 28 juin 2011
Echéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2016

En remplacement, le commissaire aux comptes suppléant présenté ci-dessous a été nommé lors de l'Assemblée Générale 6 juillet 2017 :

Eric FERTE
22, avenue Charles De Gaulle
92 200 Neuilly-Sur-Seine

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Remarque générale :

Le 31 décembre 2016 à minuit, une branche complète d'activité de Portage salarial comprenant 29 sociétés dont 16 détenues directement a été apportée à FREELANCE.COM (cf. paragraphe 5.1.5).
Cette branche complète d'activité comprend la totalité des actions composant le capital social des sociétés suivantes :

- AD'Missions Access SAS et ses deux filiales Gextern Conseil Sarl et Gestion Externe et Conseil Sarl
- Savoir-Faire & Ressources SAS et ses filiales Savoir Faire & Entreprise Sarl, Altorem Consulting Sarl, Altorem Formation Sarl, Alpha Consultants Sarl, Altorem Group SAS
- AD'Missions Savoir Faire SA (anciennement Savoir-Faire & Cie SA) détenue directement et indirectement à 100%
- AD'Missions Consulting SAS
- AD'Missions Solutions SAS
- AD'Missions Technologies SAS
- AD'Missions Transitions SAS
- AD'Missions SAS et ses filiales Sage SA, Ergonos Consulting SA, AD Missions SA, FL Diffusion SARL, Ergonos Germany Gmbh et AD'Missions International PTY
- AD'Missions Support et Assistance SAS
- AD'Missions Conseil SAS
- AD'Missions Expertise SAS
- AD'Missions Etudes et Projets SAS
- AD'Missions Audit & Management SAS
- AD'Missions Formation SAS
- AD'Missions Stratégie et Développement SAS
- AD'Missions Ingénierie SAS

Du fait de la date de prise de contrôle, ces entités ne contribuent pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016 mais sont intégrées au bilan consolidé 2016.

Ainsi, dans le présent document,

- le « Groupe avant Apport» désigne l'ensemble constitué, par FREELANCE.COM SA (société mère, ci-après la « Société ») et ses filiales FREELANCE.COM SARL (Maroc), EGO INTERIM, EGO RECRUTEMENT, VALOR SAS, PC SAS – PORTAGE.COM, VALOR CONSULTANTS SARL, VALOR ONE SAS, PROVIGIS SAS, PROWER SAS, FREELANCE MAN LTD ;
- le « Groupe» désigne l'ensemble constitué par le Groupe avant Apport et les 29 sociétés dont 16 détenues directement apportées.

A noter qu'en date du :
- 24 octobre 2016, 100% des titres PC SAS de VALOR SAS ont été cédés à VALOR CONSULTANTS ;
- 14 novembre 2016, la dénomination sociale de PROWER SAS est devenue FREELANCE SERVICES ;
- 31 décembre 2016, FREELANCE MAN ltd a été dissoute ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de PC SAS dans VALOR CONSULTANTS ;

- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de VALOR SAS dans FREELANCE.COM SA ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALTOREM CONSULTING dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALTOREM FORMATION dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALPHA CONSULTANTS dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de GEXTERN CONSEIL dans AD'MISSIONS ACCESS ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de GESTION EXTERNE ET CONSEIL dans AD'MISSIONS ACCESS.

3.1 Informations financières résumées

Les informations financières sélectionnées et présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés du Groupe établis en normes françaises.
Ces données comptables et opérationnelles ci-après sélectionnées doivent être lues en relation avec les informations contenues dans les paragraphes 9 « Examen de la situation financière et du résultat», 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe ».

- Compte de résultat simplifié

En K €, normes françaises	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016 pro forma*	31/12/2016 pro forma*	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	76 071	21 588	68 386	135 046	44 118	37 349
Résultat d'exploitation	1 970	356	1 195	2 066	881	-137
Marge d'exploitation	2,59%	1,65%	1,75%	1,53%	2,00%	-0,37%
Résultat financier	-125	-36	-96	-321	-34	-40
Résultat courant av. impôts	1 845	320	1 098	1 746	847	-177
Résultat exceptionnel	-374	-87	-96	-1 162	-478	-2 138
Résultat des sociétés intégrées	1 272	157	813	291	330	-2 343
Résultat groupe	1 241	140	796	257	296	-2 681
Résultat hors groupe	31	16	16	34	34	15

*Périmètre élargi, post Apports

- Bilan comptable simplifié

En K €, normes françaises	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2016 Pro forma**	31/12/2015
Actif				
Actif immobilisé	38 469	39 372	3 421	2 125
Actif circulant	51 937	48 895	14 570	9 164
Créances clients et comptes rattachés	30 010	25 389	5 809	4 706
Autres créances	5 853	5 441	2 716	2 442
Disponibilités et VMP	16 074	18 064	6 045	2 016
Comptes de régularisation	413	348	154	66
Total actif	90 819	88 615	18 145	11 355
Passif				
Capitaux propres – part du Groupe	22 931	21 798	-354	-4 285
Intérêts minoritaires	268	245	245	207
Provisions pour risques et charges	2 293	2 667	1 374	884
Dettes	64 359	63 113	16 422	14 234
Emprunts et dettes financières	13 791	13 667	119	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 072	10 622	5 565	4 581
Dettes fiscales et sociales	37 611	36 609	10 339	8 910
Dettes sur immo. et comptes rattachés	5	10		328
Autres dettes	1 880	2 204	399	226
Comptes de régularisation	969	792	458	315
Total bilan	90 819	88 615	18 145	11 355

**Périmètre restreint, avant Apports

3.2 Communication des informations financières des périodes intermédiaires

3.2.1 Communication sur le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017

Extrait : Communiqué de presse du 16 novembre 2017

Chiffre d'affaires à 9 mois : 108,8 M€ en progression de +11% en données pro forma :

- +11% de croissance pro forma au 3ème trimestre 2017
- 7ème trimestre consécutif de croissance à deux chiffres

Données non auditées en M€ (normes françaises)	2017 consolidé	2016 consolidé	Variation consolidée	2016 Pro forma	Variation pro forma
Chiffre d'affaires 1er semestre	76,1	21,6	x 3,5	68,4	+ 11%
Chiffre d'affaires 3ème trimestre	32,8	10,2	x 3,2	29,5	+ 11%
Chiffre d'affaires 9 mois	108,8	31,8	x 3,4	98,2	+ 11%

L'apport par Groupe CBV Ingénierie de sa branche Portage composée des sociétés AD'Missions et ses filiales, et des sociétés SavoirFaire et Access Etoile, a été réalisé le 31 décembre 2016. A titre d'information, le chiffre d'affaires proforma 2016 a été établi comme si l'apport de ces sociétés était intervenu le 1er janvier 2016.

Au 3ème trimestre de son exercice 2017 (période du 1er juillet au 30 septembre), Freelance.com a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 32,8 M€, multiplié par x3,2 par rapport au 3ème trimestre 2016, porté par l'apport de la branche Portage du Groupe CBV Ingénierie réalisé fin 2016.
En données pro forma, établies comme si l'apport était intervenu le 1er janvier 2016, la croissance du 3ème trimestre 2017 s'établit à +11%, marquant ainsi un 7ème trimestre consécutif de croissance à deux chiffres pour le Groupe (en base pro forma).
A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de Freelance.com s'élève à 108,8 M€, multiplié par x3,4 par rapport au chiffre d'affaires consolidé à 9 mois de 2016, et en progression de +11% en données pro forma.
Par zones géographiques, le Groupe a réalisé en France une croissance pro forma de +8% sur neuf mois (+5% au 3ème trimestre) à 77,9 M€ (72% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe).
L'international (Allemagne, Maroc, Singapour, Suisse) affiche une activité particulièrement dynamique, avec une croissance à neuf mois pro forma de +17% (+27% au 3ème trimestre) qui témoigne à la fois du succès du déploiement de l'ensemble des offres à l'étranger ainsi que de l'ouverture, au cours des derniers mois, des nouveaux bureaux de Berlin et de Singapour.

Confirmation des objectifs 2017 : une croissance rentable à deux chiffres (en base pro forma)

A l'issue des neuf premiers mois de 2017, Freelance.com confirme pleinement ses objectifs financiers pour l'exercice en cours : réaliser une progression soutenue de son chiffre d'affaires, avec une croissance à deux chiffres en base pro forma qui bénéficie des synergies commerciales issues du changement de dimension opéré, et poursuivre l'amélioration de ses résultats, déjà matérialisée dans les comptes du 1er semestre.

3.3 Informations boursières sélectionnées

FREELANCE.COM a réalisé son introduction en bourse en 2005.
A la date du présent document, les actions FREELANCE.COM sont admises à la cotation sur le marché Euronext Growth (ex Alternext), sous le code ISIN FR0004187367 (mnémonique ALFRE).

Evolution du cours de bourse et des volumes échangés depuis le 1er janvier 2014

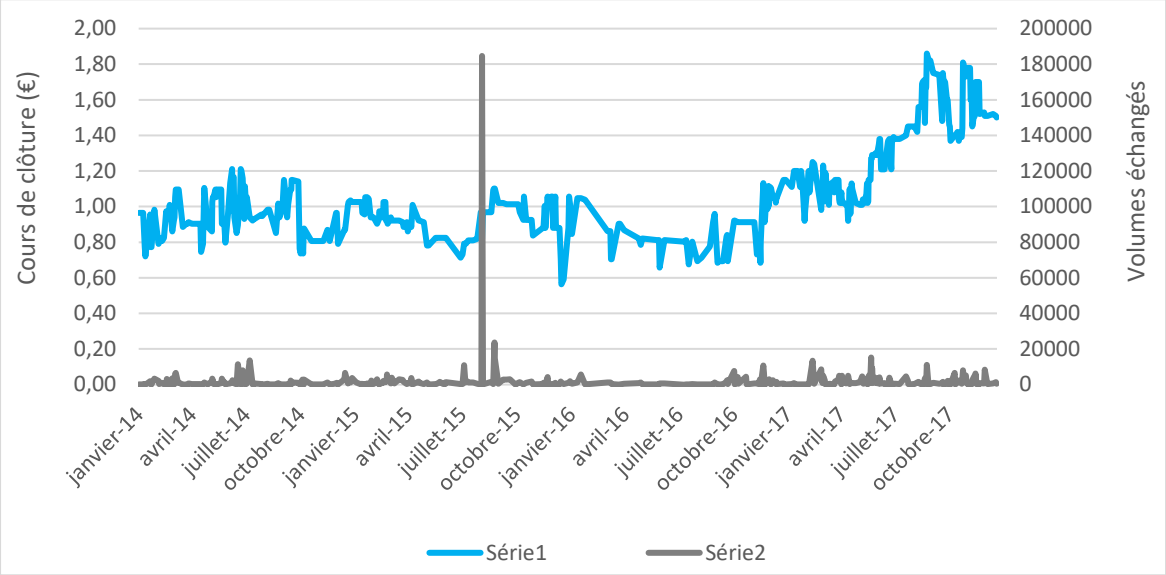

Date	Ouverture	Haut	Bas	Fermeture	Nombre de titres
janv.-14	0,97	0,97	0,72	0,77	2 471
févr.-14	0,98	0,98	0,79	0,94	12 269
mars-14	1,01	1,10	0,86	0,90	20 668
avr.-14	0,90	1,11	0,75	1,11	2 875
mai-14	0,89	1,10	0,86	0,90	12 544
juin-14	0,92	1,21	0,80	1,07	24 212
juil.-14	1,21	1,21	0,92	0,93	31 654
août-14	0,96	0,98	0,85	0,85	883
sept.-14	1,02	1,15	0,94	1,15	6 503
oct.-14	1,14	1,14	0,74	0,81	7 822
nov.-14	0,81	0,87	0,81	0,81	1 483
déc.-14	0,97	1,03	0,79	1,03	13 205
janv.-15	1,04	1,05	0,96	1,05	7 529
févr.-15	1,04	1,04	0,90	1,03	10 891
mars-15	1,03	1,03	0,90	0,91	24 361
avr.-15	0,89	1,01	0,86	0,92	10 088
mai-15	0,91	0,91	0,78	0,82	1 995
juin-15	0,82	0,82	0,82	0,82	6 284
juil.-15	0,71	0,81	0,71	0,81	17 203
août-15	0,82	1,09	0,82	1,09	188 113

sept.-15	1,10	1,10	1,01	1,01	60 938
oct.-15	1,01	1,06	0,92	0,92	3 797
nov.-15	0,92	1,00	0,88	0,88	3 930
déc.-15	1,06	1,06	0,56	0,59	9 559
janv.-16	0,88	10,6	0,85	1,05	11 256
févr.-16	1,04	1,04	1,04	1,04	68
mars-16	0,86	0,90	0,86	0,90	3 385
avr.-16	0,90	0,90	0,87	0,87	591
mai-16	0,82	0,82	0,79	0,82	2 109
juin-16	0,81	0,81	0,66	0,81	1 244
juil.-16	0,80	0,80	0,69	0,78	626
août-16	0,80	0,80	0,69	0,78	626
sept.-16	0,91	0,96	0,68	0,69	5 858
oct.16	0,92	0,92	0,91	0,91	16 669
nov-16	0,91	1,13	0,68	1,10	22 475
déc.-16	0,911	1,11	0,91	1,05	14 469
janv.-17	1,15	1,20	1,11	1,11	2 022
févr.-17	1,20	1,25	0,92	1,24	15 859
mars-17	0,98	1,23	0,98	1,15	21 366
avr.-17	1,15	1,15	0,92	1,10	28 790
mai-17	1,02	1,27	1,01	1,27	42 309
juin-17	1,29	1,38	1,21	1,38	28 287
juil.-17	1,21	1,45	1,21	1,45	8 520
août-17	1,45	1,71	1,42	1,67	13 157
sept.-17	1,87	1,87	1,48	1,71	15 973
oct.-17	1,46	1,70	1,34	1,44	22 427
nov.-17	1,81	1,81	1,45	1,52	38 893
déc.-17	1,53	1,57	1,5	1,5	12 212

Source : EURONEXT (1er janvier 2014 – 31 décembre 2017)

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce notamment à des facilités de crédit appropriées.

Pour financer son activité le Groupe a recours à un organisme d'affacturage, principalement pour son activité de freelancing.
Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :

- Transfert des créances avec subrogation,
- Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage,
- Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours,
- Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe
- Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat,
- Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe de ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en vigueur, modification substantielle dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe),
- Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

De plus, le Groupe a provisionné au 30 juin 2017, la somme de 2 033 K€ au titre de non recouvrement de créances clients principalement pour l'activité de portage salarial.

L'évolution des encours factor est la suivante :
(cf. annexe 4.5 des comptes au 31/12/2016 présentée au paragraphe 20.1.1 ci-dessous et annexe 4.5 des comptes au 30/06/2017 présentée au paragraphe 20.5 ci-dessous).

En K €, normes françaises	30/06/2017 (6 mois)	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)
Créances mobilisées au titre du contrat	5 987	5 952	4 672	7 012
Dépôt de garantie	1 118	1 068	956	827
Financement net	4 869	4 884	3 716	6 185

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par le factor. Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

Le Groupe a recours de manière limitée à l'emprunt bancaire :

Au 30 juin 2017 :

En K €, normes françaises	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85	57	28	0
Concours bancaires courants	29	29		0
Autres dettes financières	2 601	1 601	1 000	0
Dettes de location-financement				0
Total	13 791	1 687	12 104	0

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 KEUR entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth de Paris ni sur aucun autre marché boursier.

Les autres dettes financières concernent pour 2 400 K€ l'emprunt souscrit en janvier 2016 par AD'MISSIONS (sociétés apportées par CBV) auprès de CBV pour financer l'acquisition de la société ERGONOS. Cet emprunt est amortissable sur 6 ans au taux de 2,83%.

Au 31 décembre 2016 :

En K €, normes françaises	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076	0	11 076	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118	69	49	0
Concours bancaires courants	9	9	0	0
Autres dettes financières	2 463	543	1 920	0
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Total	13 667	622	13 046	0

Au 31 décembre 2015 :

En K €, normes françaises	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184	66	118	0
Concours bancaires courants	5	5	0	0
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Total	189	71	118	0

Au 31 décembre 2014 :

En K €, normes françaises	Montant brut	A 1 an au plus	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34	34	0	0
Concours bancaires courants	6	6	0	0
Dettes de location-financement	0	0	0	0
Total	40	40	0	0

Aucun passif n'est assorti de covenants.

Les disponibilités, immédiatement mobilisables, s'élèvent à :

En K €, normes françaises	30/06/2017 (6 mois)	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois)
Disponibilités	15 375	17 364	2 016	3 662

La réalisation de l'apport par le groupe CBV Ingénierie d'AD'MISSIONS et de ses filiales, SAVOIR-FAIRE et ACCESS ETOILE, le 31 décembre 2016, l'augmentation de capital de 4,1 M€ (montant net de 3,9 M€) menée au 1er semestre 2016 et les flux nets de trésorerie générés par l'activité de 1,9 M€ ont considérablement

renforcé la structure du bilan de FREELANCE.COM, dont le total a été porté de 11,4 M€ fin 2015 à 88,6 M€ au 31 décembre 2016 puis à 90,8 M€ au 30 juin 2017.

Le Groupe bénéficiait de 21,8 M€ de fonds propres en fin d'année 2016, à comparer à des fonds propres négatifs de -4,3 M€ fin 2015 sur l'ancien périmètre.

A fin 2016, le nouvel ensemble bénéficiait d'une trésorerie disponible de 18,1 M€, pour des dettes financières s'élevant à 13,7 M€.

Au 30 juin 2017, le Groupe dispose de fonds propre à 22,9 M€ contre 21,8 m€ au 31/12/2016. La trésorerie disponible a diminué de 18,1 M€ à fin 2016 à 16,1 M€ au 30 juin 2017. Les dettes financières sont stables à 13,7 M€.

Dans ce contexte, la Société estime disposer à ce jour des financements nécessaires pour assurer son activité sur les douze prochains mois.

4.2 Risques opérationnels

4.2.1 Risques liés aux clients

Sur ses principales activités, FREELANCE.COM dans son nouveau périmètre bénéficie d'un spectre de clients actifs très large de plus de 1 500 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Ainsi la répartition du chiffre d'affaires des 1er, 5 et 10 premiers clients du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :

Au 30/06/2017	Au 31/12/2016 (nouveau périmètre post apports)
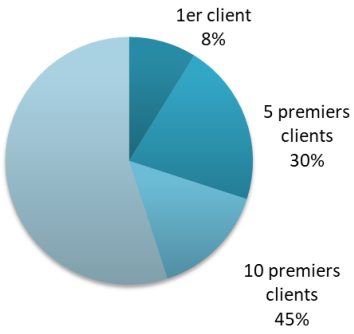	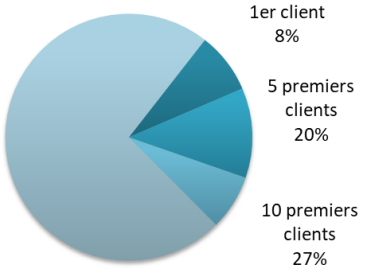

Au 31/12/2016 (périmètre historique Freelance.com)	Au 31/12/2015
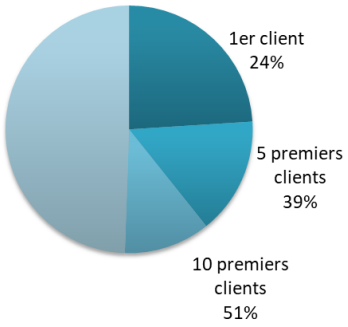	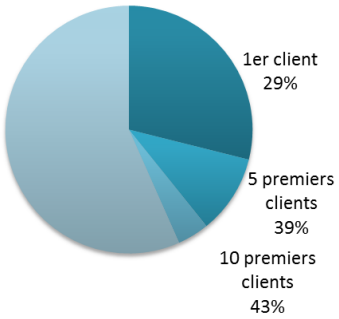

Le Groupe dispose d'une reconnaissance historique dans le secteur des télécoms Deux opérateurs téléphoniques sont les deux premiers clients du Groupe avant Apport sur le périmètre historique.

Ainsi, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe avant Apport était fortement liée à celle de l'activité du secteur des télécoms et de ses mouvements de concentration récents.
Pour pallier à ce risque, le nouveau management a pour mission depuis octobre 2015 de mettre en place des actions fortes de relance de la prospection commerciale vers de nouveaux clients et de nouveaux secteurs, notamment vers les secteurs tertiaire (banques, assurances, etc.) et industriel (chimie, santé, etc.).

De plus, l'opération d'apport par GROUPE CBV INGENIERIE de sa branche portage salarial a permis une recomposition du palmarès client du nouveau Groupe avec une forte diminution du poids des clients dans la répartition totale du chiffre d'affaires consolidé.

Sur ce nouveau périmètre le poids du 1er client historique (opérateur télécom) n'est plus que de 8% contre 23% sur l'ancien périmètre et le 2ème client historique (opérateur télécom également) devient 5ème client.

Ainsi, la dépendance client ainsi que la dépendance au secteur des télécoms du Groupe est fortement diminuée.

Toutefois le Groupe peut être confronté à un risque de non recouvrement de créances clients. Celui-ci se limite principalement à l'activité portage salarial. A ce titre le Groupe a provisionné la somme de 2 033 K€ au 30 juin 2017. Sur l'activité freelancing le risque est limité en raison du recours à un organisme d'affacturage dont le département risque crédit réalise une analyse de la contrepartie.

Néanmoins, le non recouvrement des créances clients pourrait avoir un impact négatif pour le Groupe puisque ce dernier est tenu de maintenir la rémunération du salarié porté. Toutefois pour limiter le risque, le recouvrement est internalisé au sein du Groupe qui a mis en place un processus fondé sur des actions judiciaires systématiques (injonction ou référé selon le contexte).

4.2.2 Risques liés aux profils des freelances

Le Groupe dispose d'une base très importante de curriculum vitae de freelances composée de plus de 300 000 candidats.
Ainsi, compte tenu du nombre importants de freelances, le principal risque opérationnel lié aux freelances indépendants réside dans l'appréciation exacte de leurs compétences et de la qualité des prestations qu'ils délivrent aux clients.

Afin d'apprécier les compétences des candidats freeelances, le Groupe dispose de 22 Freelance Partners (anciennement manager conseil), experts qui valident les compétences de chaque candidat au travers d'un processus rigoureux lors de leur pré-sélection préalablement à la présentation au client (cf. paragraphe 6.1.2 ci-dessous).

De plus, afin de suivre la qualité de la prestation rendue par le freelance, des Relevés Périodiques d'Interventions (RPI) complétés et signés par les responsables de missions des clients permettent de valider au fur et à mesure la parfaite exécution des prestations (cf. paragraphe 6.1.2 ci-dessous).

De part ce double process, le Groupe estime maitriser le risque lié aux profils des freelancers.

Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients.

4.2.3 Risque lié à l'intégration des sociétés apportées

Le 31 décembre 2016 à minuit, une branche complète d'activité de Portage salarial comprenant 29 sociétés dont 16 détenues directement a été apportée à FREELANCE.COM (cf. paragraphe 5.1.5).
Cette branche complète d'activité comprend la totalité des actions composant le capital social des sociétés suivantes :

- AD'Missions Access SAS et ses deux filiales Gextern Conseil Sarl et Gestion Externe et Conseil Sarl
- Savoir-Faire & Ressources SAS et ses filiales Savoir Faire & Entreprise Sarl, Altorem Consulting Sarl, Altorem Formation Sarl, Alpha Consultants Sarl, Altorem Group SAS
- AD'Missions Savoir Faire SA (anciennement Savoir-Faire & Cie SA) détenue directement et indirectement à 100%
- AD'Missions Consulting SAS
- AD'Missions Solutions SAS
- AD'Missions Technologies SAS
- AD'Missions Transitions SAS
- AD'Missions SAS et ses filiales Sage SA, Ergonos Consulting SA, AD Missions SA, FL Diffusion SARL, Ergonos Germany Gmbh et AD'Missions International PTY
- AD'Missions Support et Assistance
- AD'Missions Conseil SAS
- AD'Missions Expertise SAS
- AD'Missions Etudes et Projets SAS

- AD'Missions Audit & Management SAS
- AD'Missions Formation SAS
- AD'Missions Stratégie et Développement SAS
- AD'Missions Ingénierie SAS

L'apport d'AD'MISSIONS et de ses filiales en fin d'exercice a permis au groupe de changer véritablement de dimension et devenir le leader de la prestation intellectuelle de haut niveau réalisée par des consultants indépendants ou en portage salarial, capable d'offrir l'ensemble le plus vaste de solutions, du portage salarial à la sous-traitance, de manière sécurisée et compétitive.

Le nouvel ensemble opère désormais dans 4 pays (France, Allemagne, Suisse, Maroc) au service de plus de 4 000 consultants indépendants en activité chez ses clients. Cette nouvelle dimension lui confère également désormais des moyens financiers et humains plus importants pour le développement d'innovations technologiques, les actions commerciales et le marketing digital.

2017 a constitué une année importante pour le nouvel ensemble, à travers la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles.

Sur le pôle Portage salarial, un chantier prioritaire d'harmonisation des pratiques, des processus, de l'organisation et des systèmes d'information a été lancé. Sur le plan commercial, l'effort est mis sur l'acquisition de nouveaux clients, ainsi que sur la vente de services et fonctions complémentaires auprès de la base client installée.

A la date du présent document, le Groupe a d'ores et déjà procédé :

- à la réorganisation des équipes marketing et commerciale qui ont œuvré sur la définition d'une nouvelle offre associée à une nouvelle stratégie marketing afin notamment de procéder à une diffusion harmonisée de cette offre sur l'ensemble des canaux disponibles ;
- à la réorganisation de la direction générale avec la définition de rôle distinct pour le Directeur Général axé aux relations extérieures et pour le Directeur Général Délégué avec un rôle plus opérationnel.
- à la mise en œuvre de mesures destinées à la réalisation d'économies de fonctionnement, avec le rassemblement des équipes parisiennes dans son nouveau siège à La Défense et la renégociation de ses contrats d'assurance (Responsabilité Civile et Multirisque).

Le Groupe travaille actuellement à la réorganisation du back office, de la fonction finance et recouvrement et du département IT.

Les effets positifs de l'intégration du pôle Portage Salarial sur la situation financière du Groupe pourraient ne pas être immédiats et ne se réaliser qu'à moyen terme.
Un défaut d'intégration pourrait avoir une incidence négative sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité.

4.2.4 Risques de litige relatifs à la requalification des contrats de travail

Le Groupe peut faire l'objet d'assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun (cf. paragraphe 0 ci-dessous).

Dans le cas du portage salarial, le risque de requalification en contrat de travail est écarté tant que le Groupe FREELANCE.COM applique stricto sensu le régime du portage salarial tel que défini dans l'ordonnance du 2 avril 2015 (cf. paragraphe 4.3 ci-dessous). Le Groupe FREELANCE.COM y veille très particulièrement.

Dans le cas du freelancing, il doit exister un rapport de subordination pour une requalification de contrat de travail, or le Groupe n'a pas de rapport direct avec le prestataire durant sa mission. Le risque si il apparait est principalement supporté par le client final. Le Groupe estime donc ne pas être soumis à un risque de requalification de contrat de travail.

Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a jamais dû requalifier un contrat de sous-traitance ou un contrat de portage salarial en CDI de droit commun.

Néanmoins, par mesure de précaution, lorsque le Groupe est assigné en justice pour ce type de litige, les sommes correspondantes sont provisionnées (cf. paragraphe 0 ci-dessous).

En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur la situation financière du Groupe.

4.2.5 Risque lié au développement de nouvelles offres

Dans le cadre du développement de son activité le Groupe a notamment pour objectif d'enrichir constamment son offre de produits et services. Ainsi, des développements d'outils et de solutions informatiques sont réalisés en interne. Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.
A ce titre, le Groupe a provisionné la somme de 1 347 K€ au 30 juin 2017 pour des risques technologiques liés aux développements informatiques en interne.

4.3 Risques liés à l'évolution de la règlementation de l'activité de portage salarial

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social.

Risque lié à l'évolution de la règlementation de l'activité de portage salarial :

Malgré l'introduction du portage salarial dans le code du travail en 2008, l'incertitude juridique liée aux statuts de salarié porté d'une part et de la société de portage d'autre part, a limité le développement de l'activité de portage salarial jusqu'à la parution de l'ordonnance du 2 avril 2015.
Cette ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage.

Ainsi, l'entreprise de portage doit :

- Exercer uniquement cette activité,

- Avoir effectué une déclaration préalable d'activité auprès de l'administration,
- Accepter uniquement les missions de services,
- Contrôler l'activité du porté et lui proposer des prestations d'accompagnement afin de développer son projet professionnel,
- Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le porté,
- Souscrire une garantie financière pour le paiement du porté et le versement des cotisations sociales.

En revanche, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir un emploi au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées.

L'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou indéterminée, cependant la durée d'une prestation ne peut pas excéder 36 mois.

La rémunération a également été encadrée, l'entreprise de portage doit verser au porté :

- Une rémunération minimale égale à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps,
- Une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1er janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.
Toutefois, à titre transitoire et jusqu'au 1er janvier 2018, cette garantie est fixée aux montants suivants :

- Du 1er janvier au 31 décembre 2016 : 8% de la masse salariale de l'année 2015, sans pouvoir être inférieure à 1,5 fois la valeur du PASS pour l'année 2016,
- Du 1er janvier au 31 décembre 2017 : 9% de la masse salariale de l'année 2016, sans pouvoir être inférieure à 1,8 fois la valeur du PASS pour l'année 2017.

Ainsi, au 31 décembre 2016, la garantie s'élève à 1 037 K€. Le Groupe est à jour de ces obligations pour l'année 2016. Un ajustement sera réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 à la publication des DADS.

Auparavant, l'organisme d'assurance auquel le Groupe souscrivait au titre de la garantie financière exigeait le nantissement de valeurs mobilières de placement.
Depuis le 1er janvier 2017, le Groupe a changé d'organisme d'assurance qui n'exige plus ce nantissement mais la garantie de GROUPE CBV INGENIERIE (actionnaire majoritaire du Groupe) en contrepartie.

Une convention collective du portage salarial, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, complète l'ordonnance du 2 avril 2015.

3 types de rémunérations ont été créés :

- Pour un salarié porté **junior** (-3 ans d'expérience) : 70% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 288 euros bruts mensuel en 2017 ;
- Pour un salarié porté **senior** (+3ans d'expérience) : 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 452 euros bruts mensuel en 2017 ;
- Pour un salarié porté au **forfait jour** (il a obligatoirement le statut cadre) : 85% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 2 788,65 euros brut en 2017.

Dorénavant, les salariés portés en période d'intermission peuvent bénéficier d'une réserve financière correspondant au montant de l'indemnité de précarité applicable aux CDD ou à 10% du salaire de base de la dernière mission pour les CDI.

Les évolutions de la règlementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquent avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

4.4 Risques de marché

4.4.1 Risques de taux d'intérêt

Le Groupe n'est pas soumis au risque de taux d'intérêt, l'intégralité de son endettement est à taux fixe.

4.4.2 Risques de change

La majorité des flux financiers du Groupe est réalisée en euros. Le Groupe Freelance exerce des activités au Maroc et en Suisse.

Au Maroc (5,7 M€ de CA 2016 contributif), l'activité est essentiellement locale. Seule une redevance est facturée par Freelance.com France à sa filiale Freelance.com Maroc et cette redevance est inférieure à 100 K€. Compte tenu du poids des échanges en dirham marocain d'une part et , d'autre part, de la stabilité du cours avec l'euro, le Groupe estime être faiblement soumis au risque de change et n'a donc pas mis en place de couverture de change.

En Suisse (28,5 M€ de CA 2016 contributif), l'activité est tournée à l'international. Les sociétés SAGE et Ergonos sont amenés à facturer en dollars américain, singapourien et livre sterling. Sur ces trois devises, le risque total est inférieur à 50 K€.
Les flux d'activité liés à ces devises s'équilibrent : les pertes et les gains de change sur les opérations se neutralisent. Le Groupe estime donc être faiblement soumis au risque de change.

En revanche, pour financer les frais de structure des filiales suisses, un besoin annuel de 2 M€ en franc suisse est nécessaire. Le Groupe est donc soumis à un risque de change sur le franc suisse. Pour limiter ce risque, le Groupe effectue trimestriellement des achats de devises.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un impact négatif sur le résultat financier du Groupe.

4.4.3 Risques de dilution

FREELANCE.COM a procédé à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à tous les actionnaires, excepté à Groupe CBV Ingénierie qui a renoncé à sa quote-part. Ainsi, 4 463 710 BSA ont été émis et distribués gratuitement aux actionnaires de FREELANCE.COM, à raison de 5 BSA pour 4 actions anciennes, le 30 décembre 2016. Chaque BSA donnera droit à la souscription d'une action nouvelle FREELANCE.COM au prix unitaire de 1,05 €, pendant une période de 18 mois à compter de leur émission, soit jusqu'au 30 juin 2018 inclus.
Le 23 juin 2017, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de 10 003 BSA. Il en résulte une augmentation de capital de 800,24 euros par émission de 10 003 actions nouvelles.
Ainsi, 4 453 707 BSA sont encore en circulation.

En cas d'exercice de la totalité des BSA restants, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué de 35 291 665 actions compte tenu d'un nombre total d'actions de 30 837 958 au jour du présent document (avant conversion des obligations convertibles et attributions d'actions gratuites présentées ci-dessous).

	Avant dilution	Exercice de BSA	
	Nombre de titres	Nombres de titres créés	Dilution potentielle
Total	30 837 958	4 453 707	14,44 %

Le conseil d'administration réuni le 28 juin 2016 agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016 a décidé d'attribuer gratuitement 155.000 actions à ses dirigeants (Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué) au titre de l'exercice 2015 sous condition d'attribution d'un an et de détention d'un an. M. Khalid a perdu son droit à 15.000 actions le 31 janvier 2017 en démissionnant de son mandat de Président du Conseil d'Administration.
Ainsi, le Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, a constaté par anticipation la réalisation le 28 juin 2017 d'une augmentation de capital social de 11 200 euros par émission de 140 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 836,64 euros à 2 467 036,64 euros divisé en 30 837 958 actions.

Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 150 000 actions au titre de l'exercice 2016 : 140 000 à ses dirigeants (Directeur Général et Directeur Général Délégué) et 10 000 actions à un de ses salariés sous condition d'attribution d'un an et de détention d'un an.

	Avant dilution	Attribution actions gratuites	
	Nombre de titres	Nombres de titres créés	Dilution potentielle
Total	30 837 958	150 000	0,49 %

Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a également prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 600.000 actions au titre de l'exercice 2017 : à l'ensemble de ses salariés sous condition de performance du groupe, de présence dans le Groupe au 1er janvier 2017, d'attribution d'un an et de détention d'un an.

	Avant dilution	Attribution actions gratuites	
	Nombre de titres	Nombres de titres créés	Dilution potentielle
Total	30 837 958	600 000	1,95 %

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 KEUR entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne sont pas admises aux négociations sur le marché Euronext Growth de Paris ni sur aucun autre marché boursier.

En cas de conversion de la totalité des obligations convertibles, le capital social de Freelance.com serait constitué de 41 386 942 actions et compte tenu d'un nombre total d'action de 30 837 958 au jour du présent document (avant exercice des BSA restants et attributions d'actions gratuites présentés ci-dessus).

	Avant dilution	Conversion OCA	
	Nombre de titres	Nombres de titres créés	Dilution potentielle
Total	30 837 958	10 548 984	34,21 %

Après exercice de l'ensemble des instruments dilutifs et attribution des actions gratuites présentés ci-dessous, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de FREELANCE.COM à la date du présent Document de Référence ressort à 0,66%.

	Avant dilution		Exercices BSA		Actions gratuites		Actions gratuites		OCA	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
Actionnaire A	308 380	1,00 %	308 380	0,87 %	308 380	0,86 %	308 380	0,86 %	308 380	0,66 %
Total	30 837 958	100,00 %	35 291 665	100,00 %	35 441 665	100,00 %	36 041 665	100,00 %	46 590 649	100,00 %

Des informations complémentaires sur les modalités d'exercice des BSA et de conversion des obligations convertibles sont disponibles au paragraphe 21.1.4 du présent Document de Référence.

4.4.4 Risques hors-bilan

Engagements donnés

	Sociétés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage, montant au 30 juin 2017	FREELANCE.COM VALOR CONSULTANTS VALOR ONE PC	5 987
Cautions et garanties données CEGC (1)	AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	110
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM GROUP	30
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM FORMATION	30
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM CONSULTING	30
Garantie autonome à première demande au profit du bailleur des locaux de la Grande Arche de La Défense	FREELANCE.COM	152
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant 31/01/2023	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	706
Indemnité de départ à la retraite	-	325

(1) : Contre garantie par le nantissement des valeurs mobilières de placement inscrites en autres immobilisations financières

Engagements à recevoir

	Sociétés	Montant en K€
GAP consentie par le cédant du Groupe ACCESS ETOILE jusqu'au 31/12/2018	FREELANCE.COM	428
GAP consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	FREELANCE.COM	340

4.5 Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

- Les litiges concernant la Société FREELANCE.COM sont les suivants :

	Objet du litige	Statut actuel	Enjeux financiers	Montant provisionné
A	FREELANCE.COM a été assignée le 15/06/2015 par un sous-traitant en requalification de contrat de sous-traitance à CDI.	Audience prévue le 13/09/2017 au Conseil des Prud'hommes de Paris, renvoyée au 18/07/2018.	357 K€	confidentiel
B	FREELANCE.COM a été assignée le 21/07/2015 par la salariée d'un sous-traitant – auquel FREELANCE.COM a fait appel pour l'une de ses missions – en requalification du contrat de sous-traitance en CDI.	Audience le 1/02/2017, la salariée a été déboutée de ses prétentions. Appel de la décision, audience fixée le 06/08/2018 à la Cour d'Appel de Versailles.	237K€	confidentiel
C	FREELANCE.COM fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal qui a débuté le 29/04/2016. Il portait initialement sur l'année2013 et a été étendu en avril 2017 aux années 2014 et 2015.	Notification de redressement reçue le 25/04/2017. Recours auprès de l'administration en cours	935 K€	640 K€
D	Contestation par un salarié de son licenciement économique sans cause réelle et sérieuse.	La décision de 1ère instance rendue le 19 /07/2017, a condamné la Société à 13 200 €. Le salarié a fait appel de la décision, aucune date d'audience à la Cour d'Appel de Versailles n'a été fixée à ce jour.	FREELANCE.COM a été condamné en première instance à verser 13K€ au salarié qui réclame 177 K€ en appel.	confidentiel
E	Contestation par un salarié de son licenciement économique sans cause réelle et sérieuse.	Le jugement rendu le 8/06/2017 a condamné la Société. Un appel est en cours, aucune date d'audience à la Cour d'Appel de Versailles n'a été fixée à ce jour.	La société a été condamnée à verser 85 K€ au salarié. Le montant réclamé par le salarié est de 223 K€.	confidentiel

- Les litiges concernant la société VALOR CONSULTANTS sont les suivants :

	Objet du litige	Statut actuel	Enjeux financiers	Montant provisionné
A	VALOR CONSULTANTS fait l'objet de redressements suite à des contrôles fiscaux ayant porté sur les exercices 2009 à 2014 concernant la dépréciation d'un fonds de commerce au motif d'une baisse du chiffre d'affaires et des bénéfices des exercices concernés. L'administration a déclaré ce motif irrecevable.	VALOR CONSULTANTS a contesté ce redressement. La société a fait appel au Tribunal Administratif de Nantes. Aucune date d'audience n'est fixée à ce jour. La Société compte saisir un expert pour appuyer ses contestations.	286 K€ Cette somme a été réglée en totalité en Août 2017.	0
B	VALOR CONSULTANTS a été assigné par un salarié porté pour une requalification en CDI.	Lors de l'audience du 05/02/2016 le salarié a été débouté de ses prétentions. Il a fait appel, l'audience a eu lieu le 10/10/2017 et le délibéré est fixé au 12/12/2017. La Cour d'Appel de Strasbourg a condamné Valor Consultant à verser 30 K€. Freelance étudie avec son avocat la possibilité de se former un pourvoi en cassation mais n'a pas encore pris de décision.	260 K€	confidentiel
C	Ce litige concernait initialement la Société PC SAS. Du fait d'une opération de TUP au profit de VALOR CONSULTANTS il concerne cette dernière dorénavant. PC SAS a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2011, portant sur la période du 1/01/2008 au 31/12/ 2010. Les chefs de redressements portent d'une part sur le	Après avoir gagné en première instance, la société a été condamnée par la Cour d'Appel de Versailles le 29/06/2017. Elle a décidé de ne pas poursuivre la procédure.	La société a été condamnée à verser 90 K€ à l'URSSAF.	90 K€

	redressement de cotisation proratisée fondée sur l'intermittence du travail en portage salarial et d'autre part sur l'absence de cotisations sur les avances et prêts non récupérés, requalifiés en salaire.

- Les litiges concernant la société VALOR ONE sont les suivants :

	Objet du litige	Statut actuel	Enjeux financiers	Montant provisionné
A	VALOR ONE a fait l'objet de redressements suite à un contrôle URSSAF ayant porté sur les exercices 2013 à 2015.	La commission de recours amiable a été saisie le 24/08/2017. Négociation en cours avec l'administration.	Le montant des redressements réclamé est 65 K€. VALOR ONE réclame de son côté un remboursement de la taxe de transport à hauteur de 36 K€ et a été notifié d'un remboursement de 25 K€.	66 K€

NB : Litige clos : il existait au 30/06/2017 un litige opposant VALOR ONE à APICIL au sujet de paiement de cotisation. Celui-ci était provisionné à hauteur de 33 K€. En novembre 2017 la société a réglé les sommes dues et ce litige est désormais clos.

- Les litiges concernant les sociétés apportées le 31 décembre 2016 sont les suivants :

	Objet du litige	Statut actuel	Enjeux financiers	Montant provisionné
A	AD'MISSIONS SAS a été assignée par une salariée pour rupture abusive de son CDD.	Assignation en septembre 2015 devant le Conseil des Prud'hommes de Paris. La salariée a été déboutée. La notification doit intervenir en Février 2018	17 K€	confidentiel
B	Un salarié porté a assigné AD'MISSIONS SAS en requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun.	Le Conseil des Prud'hommes de Bordeaux a mis en délibéré sa décision au 6/10/2017. Délibéré renvoyé au 8/12/2017	45 K€	confidentiel
C	Contestation de son licenciement par un salarié d'AD'MISSIONS	Le Conseil des Prud'hommes a débouté la salariée qui a interjeté appel. Audience d'appel le 24/11/2017 à la Cour d'Appel de Rennes et délibération prévue le 12/01/2018	40 K€	confidentiel
D	AD'MISSIONS est assignée par un client en responsabilité contractuelle pour faute d'un de ses salariés portés.	La société a été assignée en référé le 28/11/2017 auprès du Tribunal de Commerce d'Angers. L'audience a été renvoyée au 09/01/2018.	100 K€	-
E	AD'MISSIONS CONSULTING est assignée par un salarié porté en requalification de son contrat à temps partiel en contrat à temps plein, requalification de son CDD en CDI, rupture sans cause réelle et sérieuse de son contrat de travail et travail dissimulé.	La Société a été assignée devant le Conseil des Prud'hommes de Lyon le 11/12/2017. Une nouvelle audience a été fixée devant le Conseil des Prud'hommes de Lyon pour le 09/02/2018.	363 K€	confidentiel

F	AD'MISSIONS CONSULTING fait l'objet d'un redressement, suite à un contrôle URSSAF, au sujet des temps partiels, du FNAL et du Comité d'Entreprise.	Pas de date d'audience au Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Lyon fixée à ce jour.	212 K€	185 K€
G	GEXTERN CONSEIL, dont l'universalité du patrimoine a été transféré à AD'MISSIONS ACCESS, conteste une réclamation de Malakoff Médéric.	Cette affaire avait été portée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Elle est suspendue, des négociations sont en cours entre les parties pour trouver un accord.	8 K€	8 K€
H	AD'MISSIONS ETUDES ET PROJETS a fait l'objet d'un redressement suite à un contrôle URSSAF relatif aux exercices 2006, 2007 et 2008 sur le sujet de la taxe transport	Audience en appel fixée au 30/11/2017 à la Cour d'Appel de Paris. Le délibéré est prévu le 08/02/2018.	379 K€	348 K€
I	AD'MISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT a fait l'objet d'un redressement suite à un contrôle URSSAF relatif aux exercices 2009, 2010 et 2011.	Décision de former appel à la Cour d'Appel de Versailles. Aucune date d'audience n'a été fixée à ce jour.	202 K€	185 K€
J	AD'MISSIONS INGENIERIE fait l'objet d'une procédure pour la requalification d'un CDD en CDI	Bureau de jugement le 19/06/2017. Le Conseil a mis en délibéré sa décision au 1/09/2017. Renvoi à 18 mois, aucune date n'a été fixée au Conseil des Prud'hommes de Paris.	99 K€	confidentiel
K	AD'MISSIONS INGENIERIE fait l'objet d'une procédure pour la requalification d'un contrat de portage en contrat de travail	Audience le 1/02/2018 à la Cour d'Appel de Rennes	60 K€	confidentiel
L	Litige opposant ERGONOS à un client déclaré en faillite concernant (1) des créances détenues à l'encontre de cette société présentées au Tribunal par ERGONOS et (2) le remboursement de paiements perçus par ERGONOS dans les	(1) ERGONOS a présenté le 06/02/2014 ses créances (2) Le 04/08/2016 ERGONOS a reçu une assignation du Tribunal des faillites.	(1) Enjeux de 36 K€ (2) Enjeux de 176 K€	45 K€

6 mois précédents la faillite du client.

NB : Litige clos : il existait au 30/06/2017 un litige opposant SAVOIR FAIRE & RESSOURCES à un fournisseur au sujet de factures non réglées. Celui-ci était provisionné à hauteur de 13 K€. En novembre 2017 la société a réglé les sommes dues et ce litige est désormais clos.

4.6 Assurances et couvertures de risques

- Contrat d'assurance couvrant la société FREELANCE.COM

FREELANCE.COM a contracté auprès d'AXA une assurance de responsabilité des dirigeants.
Les bureaux du Groupe situés à La Défense bénéficient d'une assurance tous risques bureaux contractée auprès d'AXA.

FREELANCE.COM a également contracté une assurance « responsabilité civile exploitation et professionnelle» à son profit ainsi qu'à celui de PROVIGIS et des freelances et sous-traitants dans le cadre professionnel de leur mission via FREELANCE.COM ainsi qu'un complément d'assurance au profit de ses filiales au Maroc : FREELANCE.COM, EGO INTERIM, EGO RECRUTEMENT :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
CHUBB	**Assurance Responsabilité Civile**	**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION**	**(par sinistre / franchise par sinistre)**
		Tous dommages confondus y compris corporels par sinistre :	**8 000 000 € / franchise : néant sur corporel**
		Dont	
		• Faute inexcusable par année :	1 500 000 €
		Dont : ○ Faute inexcusable par victime :	1 000 000 €
		• Dommages matériels et immatériels par sinistre :	1 500 000 € / franchise 2 000 €
		Dont : ○ Dommages immatériels non consécutifs par sinistre : ○ Responsabilité civile vol par préposé par sinistre :	500 000 € / franchise 2 000 € 30 000 € / franchise 2 000 €
		• Pollution soudaine et accidentelle par année (hors sites soumis à autorisation) :	750 000 € / franchise 2 000 €

		RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON	**(par année d'assurance / franchise par sinistre)**
		Tous dommages confondus y compris corporels : Dont : • Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle : Dont : ○ Malveillance informatique y compris virus : ○ Dommages aux biens confiés et frais de reconstitution de base de données : ○ Atteinte à un droit de propriété intellectuelle (hors USA / Canada) : ○ Privacy et frais de communication (hors USA / Canada) : Dont frais de notification :	**5 000 000 €** **franchise 2 000 €** 5 000 000 € franchise 10 000 € Compris / franchise 10 000€ Compris / franchise 10 000€ Compris / franchise 20 000€ Compris / franchise 10 000€ 100 000 € / franchise 10 000 €
		FRAIS DE DEFENSE PENALE ET DE RECOURS • Par année d'assurance : • Franchise par sinistre :	 15 000 € 2 000 €

- Contrat d'assurance couvrant les sociétés AD'MISSIONS ACCES SAS, SAGE SA, AD'MISSIONS SA, AD'MISSIONS SAS , AD'MISSIONS CONSULTING SAS, AD'MISSIONS SOLUTIONS SAS, AD'MISSIONS TECHNOLOGIES SAS, AD'MISSIONS TRANSITIONS SAS, AD'MISSIONS CONSEIL SAS, AD'MISSIONS SUPPORT & ASSISTANCE SAS, AD'MISSIONS INGENIERIE SAS, AD'MISSIONS EXPERTISE SAS, AD'MISSIONS ETUDES & PROJETS SAS, AD'MISSIONS AUDIT & MANAGEMENT SAS, AD'MISSIONS FORMATIONS SAS, AD'MISSIONS STRATEGIE & DEVELOPPEMENT SAS, VALOR CONSULTANTS, VALOR ONE, ALTOREM GROUP SAS, AD'MISSIONS SAVOIR-FAIRE SA, SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE SARL et SAVOIR FAIRE & RESSSOURCES SAS.

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
ALLIANZ	Assurance Responsabilité Civile	RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION (avant livraison) Tous dommages confondus dont : • Dommages matériels et immatériels consécutifs : • Dommages immatériels non consécutifs : • Faute inexcusable de l'employeur : • Dommages aux biens des préposés : • Vol par préposés : • Pollution accidentelle :	(par sinistre) 10 000 000 € 3 000 000 € / franchise 500€ 1 500 000 € / franchise 1 000€ 300 000 € / victime et 1 500 000 € / année 250 000 € / franchise 500 € 250 000 € / franchise 500 € 750 000 € / année - franchise 1 000 €

		RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET/OU APRES LIVRAISON Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : Dont : • Tous dommages confondus activités Finance – Banque : • Tous dommages confondus activité Bien être à la personne • Tous dommages confondus activités liées à la construction : • Biens confiés / reconstitution de données :	(par sinistre et par année d'assurance) 3 000 000 € franchise 5 000 € sauf corporel 1 000 000 € franchise 25 000 € 750 000 € / franchise 3 000€ 800 000 € / franchise 2 500 € 500 000 € / franchise 1 000 €
		PROTECTION JURIDIQUE (recours / défense)	Plafonds des garanties (par litige) : 100 000 € / franchise (par litige) : 304 €

De plus, les sociétés ci-dessous sont tenues de souscrire à une garantie financière conformément à l'ordonnance sur le portage salarial du 2 avril 2015.

- Auprès de la Compagnie Européenne des Garanties et Cautions

Société	Montant de la garantie
AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	250 950 €
ALTOREM GROUP	70 610 €

- Auprès d'Atradius :

Société	Montant de la garantie
AD'MISSIONS ACCESS	188 312 €
AD'MISSIONS AUDIT & MANAGEMENT	109 319 €
AD'MISSIONS CONSEIL	177 109 €
AD'MISSIONS CONSULTING	155 644 €
AD'MISSIONS ETUDES & PROJETS	103 252 €
AD'MISSIONS EXPERTISE	204 953 €
AD'MISSIONS FORMATION	95 964 €
AD'MISSIONS INGENIERIE	248 851 €
AD'MISSIONS SOLUTIONS	364 674 €
AD'MISSIONS STRATEGIE & DEVELOPPEMENT	205 848 €
AD'MISSIONS SUPPORT & ASSISTANCE	177 647 €
AD'MISSIONS TECHNOLOGIES	88 310 €
AD'MISSIONS TRANSITIONS	107 783 €
VALOR CONSULTANTS	712 345 €

VALOR ONE	193 545 €

4.7 Risques industriels et liés à l'environnement

Du fait de la nature de l'activité du Groupe FREELANCE.COM, il n'existe pas de risques industriels et/ou environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur

- Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale est : Freelance.com.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

- Date de création de la Société

La Société a été constituée le 17 décembre 1991.

- Durée et exercice social (article 5 des statuts)

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur

- Adresse du siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex.
Téléphone : +33 (0)1 55 62 12 34

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et, partout ailleurs, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration dans le même département ou dans un département limitrophe, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

- Forme juridique (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par statuts.

- Pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur (article 1 des statuts)

Le pays d'origine de la Société est la France.
La Société est régie par les lois en vigueur ainsi que par les statuts de la Société.

5.1.5 Historique de la Société

Créé en 1992, FREELANCE.COM est un Groupe de services externalisés, spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants sous un statut de freelance ou de portage salarial. Cette offre est complétée d'un service de certification dématérialisée de Data RSE.

1992	Création de la société « Groupement Des Freelances en Informatique » (GDFI) par une personne physique autour d'un noyau de quelques informaticiens indépendants sous contrats et en mission.
1996	Rachat de la société GDFI par André MARTINIE et Sylvain VIEUJOT. GDFI propose aux entreprises des freelances spécialisés en informatique.
1997	Lancement du premier site web « Freelance Technologies ». La croissance de l'activité est forte, la Société se développe particulièrement sur le segment des clients « grands comptes ».
1998	La forte croissance de l'activité (croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires entre 1996 et 1998 : + 130%) valide un business model aisément transposable à l'international. Ouverture de la première filiale étrangère en Espagne.
1999	GDFI change sa dénomination pour FREELANCE.COM. Développement international avec l'ouverture de 9 filiales : Angleterre, Allemagne, Italie, Suisse, Belgique, Canada, Mexique, République Dominicaine et Maroc. Le siège social est déplacé aux Etats-Unis.
2000-2001	Une levée de fonds de 5 M$ est réalisée. L'éclatement de la bulle Internet et les opérations internationales, fortement consommatrices de trésorerie, fragilisent la structure financière du Groupe.

	Mise en place d'un nouveau management basé en Europe afin de rationaliser les activités : fermetures des filiales américaines, restructuration des activités européennes et réorganisation juridique. FREELANCE.COM France devient la maison mère du Groupe et réalise une augmentation de capital de 2,5 M€ en novembre 2001.
2002	Développement des activités communication et consulting.
2005	Introduction sur Euronext Growth (anciennement Alternext), le Groupe lève 2,5 M€. La capitalisation boursière du Groupe est de 18 M€. Début de l'activité de portage salarial avec la création de la société PORTAGE.COM (PC SAS).
2006	Lancement de nouveaux projets : réalisation d'un site web de nouvelle génération et d'une nouvelle place de marché en ligne « FREELANCE / DIRECT ». Acquisition des sociétés VALOR et VALOR CONSULTANTS.
2007-2009	Acquisition en 2007 de la société WEB PROFILS (devenue PROVIGIS) et début de l'activité de certification de documents. Le retard dans le développement du nouveau site web ainsi que le contexte économique affecte le Groupe. André MARTINIE reprend la direction avec un nouveau management en juin 2009. Pascal CAGNI, vice-président EMEA de APPLE, entre au capital de FREELANCE.COM à hauteur de 13%. Fermeture des filiales basées en Belgique, Suisse, Espagne et à Dubaï en 2009 en raison de mauvais résultats.
2010	Lancement officiel de l'offre FREELANCE / DIRECT et du nouveau site web FREELANCE.COM.
2011	Monétisation en juillet 2011 du nouveau service «Full-Direct».
2012	Fort développement de l'activité de portage VALOR. Franchissement du seuil symbolique des 100 000 comptes utilisateurs et de 22 000 comptes de donneurs d'ordre provenant de plus de 60 pays.
2013	Transfert des bureaux à Levallois Perret.
2014	Fort développement de l'activité de PROVIGIS (certification dématérialisée de Data RSE) avec des clients de renom et amélioration des fonctionnalités du site Internet. Refonte de l'outil informatique de gestion des ventes et d'interface avec les clients. Franchissement du seuil de 200 000 CV et d'ouverture de plus de 30 000 comptes de donneurs d'ordres en provenance de plus de 70 pays.
2015	FREELANCE.COM a réalisé en août 2015 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1,3 M€. Au cours de cette augmentation de capital, la société INTERSPIRO INTERNATIONAL a acquis des titres FREELANCE.COM notamment auprès de TOLAN INTERNATIONAL, holding contrôlée par André MARTINIE. A la suite de cette opération, la société INTERSPIRO INTERNATIONAL détenait 47,49% du capital et 36,42% des droits de vote et est devenue le 1er actionnaire du Groupe. Par ailleurs, en octobre 2015, un nouveau management a été mis en place avec pour objectif de prendre des mesures fortes de relance de l'activité afin que FREELANCE.COM retrouve la croissance à moyen terme.

2016	En date du 21 janvier 2016, INTERSPIRO INTERNATIONAL a cédé ses titres FREELANCE.COM à sa filiale GROUPE CBV INGENIERIE qui devient le nouvel actionnaire de référence avec 47,49% du capital et 36,42% des droits de vote de FREELANCE.COM. FREELANCE.COM a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€. Consécutivement à cette augmentation de capital, la société GROUPE CBV INGENIERIE détient 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote de FREELANCE.COM. Fin décembre 2016, GROUPE CBV INGENIERIE accroit son contrôle de la société FREELANCE.COM en apportant sa branche d'activité de portage constitué de 29 sociétés dont 16 détenues directement. Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur. A l'issue de cette opération, GROUPE CBV INGENIERIE détient 88,36% du capital et 84,89% des droits de vote de FREELANCE.COM.
2017	En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex). En mai 2017, le Groupe étend son activité en Europe en ouvrant un nouveau bureau à Berlin, en Allemagne. Ce bureau pourra s'appuyer sur les équipes de la société Ergonos Germany (une des sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE). En juillet 2017, le Groupe a ouvert un nouveau bureau international à Singapour. Ce bureau doit assurer le développement de l'activité dans toute l'Asie du Sud-Est sous la dénomination commerciale Freelance.com Asia.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe n'a réalisé aucun investissement significatif au premier semestre 2017, ni entre le 30 juin 2017 et la date d'enregistrement du présent document.

En 2016, le Groupe a poursuivi ses investissements dans ses outils de gestion pour un montant de 277 K€ financé sur fonds propres.

En 2015, le Groupe a opéré une refonte de son outil informatique de (i) gestion des ventes de son activité de freelancing et (ii) d'interface avec les clients et les freelances afin de réaliser des gains de productivité sur les exercices à venir. Cet investissement a représenté 185 K€, financé par un emprunt bancaire. Cependant, le développement de cet outil a depuis été suspendu et son investissement intégralement

déprécié au 31 décembre 2015 car il ne correspondait plus à l'orientation stratégique définie par la nouvelle direction.

En 2015, la société PROVIGIS a poursuivi ses investissements dans ses outils de gestion pour un montant de 100 K€ (contre 155 K€ en 2014) et la société FREELANCE MAN a investi 35 K€ (contre 110 K€ en 2014) dans la réalisation d'outil de web services et d'application mobile.

En 2014, la société PROVIGIS a poursuivi ses investissements dans ses outils de gestion pour un montant de 155 K€ et la société FREELANCE MAN a investi 110 K€ dans la réalisation d'outil de web services et d'application mobile.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Néant

5.2.3 Investissements à venir et engagements fermes

Néant

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

FREELANCE.COM est une **plateforme de gestion de la relation entre entreprises et travailleurs indépendants.**

La mission de FREELANCE.COM est de faciliter, structurer et sécuriser le développement de l'**Extended Workforce (Entreprise Etendue)**. L'environnement économique, technologique et concurrentiel des entreprises évolue de plus en plus rapidement. L'innovation et la capacité à s'adapter requiert une gestion pointue des talents, qui ne s'arrête plus aujourd'hui aux portes de l'entreprises. Freelances, consultants et acteurs de niches représentent un écosystème de compétences à la fois immense et non-structuré. FREELANCE.COM accompagne les entreprises dans la gestion de cet écosystème et permet aux talents d'accéder simplement aux besoins et projets d'organisations privées et publiques, en France et à l'international.

FREELANCE.COM est un groupe de services spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants.

Le métier principal de FREELANCE.COM est la mise en relation de clients ayant des besoins en consultants d'une part et de prestataires indépendants d'autre part.

Les grands comptes externalisent de plus en plus certaines fonctions nécessitant une expertise particulière afin de gagner en flexibilité et en réactivité. Cette approche évite aux donneurs d'ordres d'immobiliser des ressources sur des missions à durée de vie « courte » et leur permet de pouvoir faire appel à un large éventail de compétences.

La mission du Groupe est de structurer et sécuriser les rencontres entre les entreprises et les consultants.

Avec l'apport des sociétés AD'Missions et ses filiales, et des sociétés Savoir-Faire et Access Etoile, FREELANCE.COM est devenu le leader français de la prestation intellectuelle réalisée par des consultants indépendants et des PME innovantes.
Le groupe bénéficie de plus de 20 ans d'expérience dans les métiers de l'intermédiation et de la sécurisation de la relation entre entreprises et indépendants et offre une gamme complète de services regroupés au sein de l'offre FreelanceOne (sourcing, conformité, gestion : solution de gestion des freelances / PME innovantes).

Présent dans 4 pays (France, Allemagne, Suisse, Maroc), le groupe a réalisé plus de 135 M€ de chiffre d'affaires pro forma en 2016, en s'appuyant sur 110 collaborateurs au service de plus de 4 000 consultants en activité chez ses clients.

L'activité de FREELANCE.COM se décompose ainsi en trois métiers complémentaires :

- Le portage salarial : FREELANCE.COM porte le contrat de travail du consultant « porté » pour la durée de la mission conclue avec le client final ;
- L'activité de Sourcing FREELANCE.COM met en relation des travailleurs freelance avec des sociétés ayant un besoin humain ponctuel ;

- La conformité des documents : FREELANCE.COM fournit un service de tiers de confiance en certification de documentation obligatoire de fournisseurs via une plateforme : provigis.com

La valeur ajoutée de FREELANCE.COM provient de l'offre complémentaire des différents services proposés par le Groupe.

A ce jour, FREELANCE.COM dispose de plus de 300 000 profils de freelance inscrits sur sa plateforme et plus de 4 000 consultants aujourd'hui en gestion auprès de ses clients.

Les activités présentées sont proposées en France, au Maroc, en Suisse et en Allemagne. La filiale Australienne n'a pas d'activité commerciale à la date de rédaction du présent Document. Pour intensifier son activité en Asie, le Groupe a ouvert en Juillet 2017 un bureau à Singapour. Le Groupe a également ouvert un bureau à Londres en décembre 2017.

La filiale marocaine du Groupe propose des services de freelancing Freelance.com Maroc et de deux sous-filiales, Ego Intérim qui réalise des prestations d'intérim et Ego Recrutement qui effectue des prestations de recrutement. Ces filiales marocaines exerçant leur activité localement.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et le Maroc au 30 juin 2017, 31 décembre 2016 (avant réalisation des Apports) et au 31 décembre 2015 a été la suivante :

Au 30 juin 2017

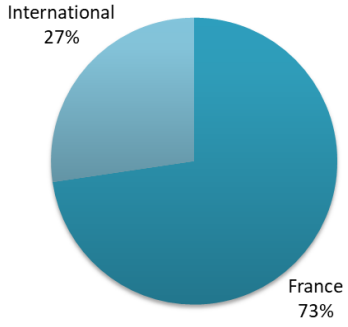

Au 31 décembre 2016 (avant réalisation des apports)

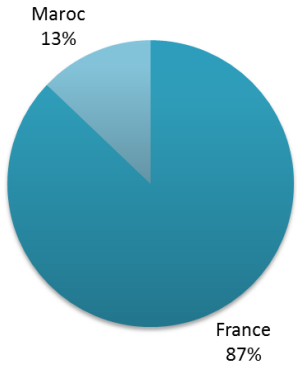

Au 31 décembre 2015

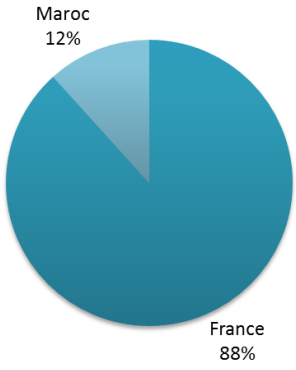

Le Groupe est présent en Suisse grâce à trois sociétés : AD'MISSIONS SA, SAGE SA et ERGONOS CONSULTING SA, toutes trois apportées par GROUPE CBV INGENIERIE.

En Allemagne, le Groupe est présent via sa société ERGONOS CONSULTING GERMANY GMBH (apportée par GROUPE CBV INGENIERIE) qui a été renforcée par l'ouverture d'un nouveau bureau à Berlin en mai 2017.

AD'MISSIONS INTERNATIONAL PTY, société apportée par GROUPE CBV INGENIERIE permet au Groupe d'être présent en Australie.

Les chiffres d'affaires et résultats individuels des différentes filiales sont présentés ci-dessous :

Dénomination sociale	Chiffre d'affaires (en K€)		Bénéfice ou perte (en K€)	
	2016	2015	2016	2015
FREELANCE.COM SA (1)	22 245	21 608	(616)	(2 683)
FREELANCE.COM SARL (Maroc) (1)	4 715	4 049	64	43
EGO INTERIM (2)	994	378	24	(7)
EGO RECRUTEMENT (2)	8	6	(3)	(8)
VALOR SAS (2)	1 858	1 261	874	109
PC SAS (2)	2 284	3 015	(23)	4
VALOR CONSULTANTS SARL (2)	15 590	9 255	74	(71)
VALOR ONE SAS (2)	3 581	4 301	(104)	2,5
PROVIGIS SAS (3)	1 139	911	14	(151)
FREELANCE SERVICES (4)	0	0	1	72
FREELANCE MAN LTD (5)	0	205	1 740	(1 325)
FREELANCEUK.COM	0	0	0	0
Filiales issues de l'Apport réalisé le 31 décembre 2016 à minuit				
AD'MISSIONS ACCESS SAS (2)	5 916	3 849	485	286
GEXTERN CONSEIL SARL (2)	178	224	(23)	7
GESTION EXTERNE ET CONSEIL SARL (2)	428	529	(8)	40
SAVOIR-FAIRE ET RESSOURCES SAS (2)	859	836	(30)	38
SAVOIR FAIRE ET ENTREPRISE SARL (2)	1 635	1 592	(382)	(205)
ALTOREM CONSULTING SARL (2)	180	131	(40)	(25)
ALTOREM FORMATION SARL (2)	88	46	(10)	(6)
ALPHA CONSULTANTS SARL (2)	0	97	(5)	1
ALTOREM GROUP SAS (2)	973	968	(104)	46
SAVOIR-FAIRE & CIE SA (2)	6 602	6 583	(203)	12
AD'MISSIONS CONSULTING SAS (2)	3 255	3 648	(348)	15
AD'MISSIONS SOLUTIONS SAS (2)	7 887	8 590	61	103
AD'MISSIONS TECHNOLOGIES SAS (2)	1 979	1 216	2	(19)
AD'MISSIONS TRANSITIONS SAS (2)	2 332	763	59	(44)
AD'MISSIONS SAS (2) (6)	17 471	46 068	1 007	1 359
AD'MISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE SAS (2)	3 735	3 974	(61)	44
AD'MISSIONS CONSEIL SAS (2)	3 979	2 922	(67)	(156)
AD'MISSIONS EXPERTISE SAS (2)	4 628	4 152	(9)	30

AD'MISSIONS ETUDES ET PROJETS SAS (2)	1 913	2 196	(66)	(2)
SAGE SA (2)	17 487	21 086	1 124	1 237
ERGONOS CONSULTING SA (2)	12 230	15 366	39	(59)
AD'MISSIONS SA (2)	1 099	1 766	25	(54)
ERGONOS GERMANY GMBH (2)	2 981	3 364	29	8
AD'MISSIONS AUDIT & MANAGEMENT SAS (2)	2 274	2 241	(9)	(6)
AD'MISSIONS FORMATION SAS (2)	2 097	1 508	(144)	(80)
AD'MISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT SAS (2)	4 334	3 112	(40)	13
AD'MISSIONS INGENIERIE SAS (2)	5 480	5 802	21	32
ADMISSIONS INTERNATIONAL PTY (2)	0	0	0	0
FL DIFFUSION SARL	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.

(1) Activité de freelancing
(2) Activité de portage salarial
(3) Activité de certification de documents légaux
(4) Sans activité avant 2016. En 2017, cette société s'occupe de traiter les prestations de services internes au Groupe
(5) Entité détenant les marques, les noms de domaine et les logiciels de gestion commerciale et pré-comptable. Cet ensemble de marques a été cédé par FREELANCE.MAN à FREELANCE.COM en décembre 2016 et la société a été dissoute.
(6) La baisse de chiffre d'affaires d'AD'MISSIONS SAS entre 2015 et 2016 est liée à une modification de mode de facturation. En 2015, les sociétés de l'activité portage salarial (2) facturaient AD'MISSIONS SAS qui facturait ensuite les clients. Depuis 2016, les sociétés de l'activité portage salarial facturent directement le client.

Il faut noter que FREELANCEUK.COM (créée en 2017), FL DIFFUSION et AD'MISSIONS INTERNATIONAL PTY ne font pas parties du périmètre de consolidation.

A noter qu'en date du :

- 24 octobre 2016, 100% des titres PC SAS de VALOR SAS ont été cédés à VALOR CONSULTANTS ;
- 14 novembre 2016, la dénomination sociale de PROWER SAS est devenue FREELANCE SERVICES ;
- 31 décembre 2016, FREELANCE MAN ltd a été dissoute ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de PC SAS dans VALOR CONSULTANTS ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de VALOR SAS dans FREELANCE.COM SA ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALTOREM CONSULTING dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALTOREM FORMATION dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALPHA CONSULTANTS dans ALTOREM GROUP ;

- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de GEXTERN CONSEIL dans AD'MISSIONS ACCESS ;
- 1er janvier, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de GESTION EXTERNE ET CONSEIL dans AD'MISSIONS ACCESS.

6.1.1 Le portage salarial

Le portage salarial est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié/consultant « porté » ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial (ici, FREELANCE.COM) effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.

Le fonctionnement de cette activité est le suivant :

- 1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix…),
- 2. FREELANCE.COM signe un contrat de mission avec le client ainsi qu'un contrat de travail avec le consultant,
- 3. FREELANCE.COM facture au client les honoraires correspondant à la mission et verse au consultant un salaire égal au montant HT facturé, diminué des charges sociales et frais de gestion.

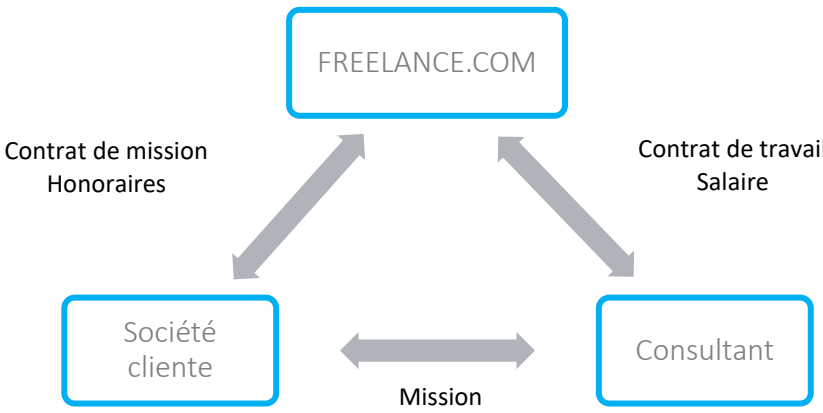

Cette formule, d'une part, permet au consultant d'exercer une activité autonome sous forme de mission tout en continuant à bénéficier du statut de salarié – statut plus sécurisant que celui d'indépendant – et, d'autre part, constitue un outil de flexibilité pour les entreprises qui peuvent ainsi adapter au mieux leur masse salariale à leurs besoins.

Le consultant « porté » bénéficie, en effet, d'un Contrat à Durée Déterminée portage salarial (CDD) – possible depuis l'ordonnance du 2 avril 2015 - ou d'un Contrat à Durée Indéterminée portage salarial (CDI) avec la société porteuse (FREELANCE.COM), avec la possibilité de choisir son statut cadre ou non-cadre (depuis l'ordonnance du 2 avril 2015).

Si la mission a une durée allant au-delà de 18 mois (durée maximale d'un CDD renouvellement(s) compris), le contrat de travail sera un CDI. Si la mission a une durée inférieure à 18 mois, le contrat de travail pourra être un CDD ou un CDI à l'appréciation du client et du porté.

La rémunération minimum du consultant « porté » est fixée à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit pour 2017 une rémunération brute minimum légale de 2 452 € par mois en temps plein travaillé. (pour un salarié porté ayant au moins 3 ans d'ancienneté).

Cette organisation permet au consultant « porté » d'évoluer dans un cadre réglementé et de se concentrer sur la recherche de ses clients et sur le bon déroulement de ses missions.

FREELANCE.COM, embauche le consultant « porté » et le rémunère pour la durée de la mission que ce dernier a conclue avec la société cliente. La société cliente verse des honoraires à FREELANCE.COM pour la durée de la mission.

FREELANCE.COM prend en charge toutes les démarches administratives, juridiques, fiscales et comptables. FREELANCE.COM reverse au consultant « porté » un salaire et s'acquitte des cotisations sociales auprès de l'URSSAF et des autres caisses (retraite, formation, etc.). FREELANCE.COM se rémunère en prélevant des frais de gestion (exprimé en pourcentage de la rémunération) sur la facturation hors taxes cliente négociée par le consultant porté. La facturation est mensuelle, sur la base d'un relevé d'activité fourni par le consultant et validé par le donneur d'ordre.

Pour la société cliente, cette formule permet de bénéficier des services d'un consultant « porté » qui peut intervenir sur des missions de durée indéterminée sans être contrainte de le conserver. La société cliente peut faire intervenir le candidat qu'elle a choisi même si celui-ci n'a pas le statut requis pour facturer. La société cliente sera couverte par la société de portage salariale (FREELANCE.COM) avec une couverture d'assurance complète (juridique, civile et professionnelle).

Au-delà de la flexibilité, les avantages du portage salarial sont multiples pour les clients :

- d'un point de vue Ressources Humaines : allègement de la charge de travail puisque le contrat de travail est logé chez FREELANCE.COM qui prend en charge les déclarations administratives d'embauches et les formalités de fin de contrat ;
- d'un point de vue financier, le portage salarial permet une grande réactivité face à une demande urgente tout en ayant l'assurance de ne pas dépasser le budget fixé ;
- juridiquement, le portage salarial est reconnu comme une forme d'emploi totalement réglementée (ordonnance du 2 avril 2015), il ne peut être associé à de mauvaises pratiques.

L'entreprise de portage FREELANCE.COM n'est pas tenue de fournir du travail au collaborateur « porté » et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées (ni pour le salarié porté ni pour FREELANCE.COM), FREELANCE.COM n'est en conséquent pas contraint au paiement de charges à l'Etat ou au consultant : c'est donc au salarié porté de trouver les missions qu'il souhaite réaliser.
Par ailleurs, le consultant inactif n'engendre pas de frais spécifique type fiche de paie, cependant les frais fixes liés au développement de l'activité de portage salarial sont maintenus (salariés permanents en charge de l'activité, frais d'assurance…).

Une période d'inactivité prolongée peut entrainer la rupture du contrat de travail dans le cas où le consultant ne pourrait pas justifier de recherche active de mission, cependant la longueur de cette période n'est pas déterminée officiellement. FREELANCE.COM n'a toutefois aucun intérêt à mettre fin à un contrat de travail.

FREELANCE.COM provisionne pendant la mission du consultant les frais liés à la fin de son contrat qui seront versés au consultant quelle que soit l'issue du contrat (démission, rupture ou rupture conventionnelle). Cette provision est comptabilisée dans les dettes sociales. Le montant est calculé sous forme de pourcentage de la rémunération mensuelle qui résulte d'une négociation entre le porté et le Groupe.

Au 31 décembre 2016, l'activité a généré 16,7 M€ (avant opération d'apports) contre 11,6 M€ en 2015.

FREELANCE.COM a fait de cette activité son axe de développement prioritaire. Sa contribution au chiffre d'affaires du Groupe va très largement augmenter avec l'opération d'apport de la branche portage du GROUPE CBV INGENIERIE qui a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 90 M€ en 2016 et était rentable.

Le Groupe FREELANCE.COM compte désormais 5 pôles dédiés au portage salarial pour s'adapter aux spécificités des travailleurs indépendants.

Portage salarial international via solutions à l'expatriation	Portage salarial pour les grands comptes (type CAC 40)	Portage salarial pour les cadres dirigeants parisiens pour des missions de coaching et de formation	Portage salarial avec une offre low cost à facturation plus faible	Portage salarial pour des consultants individuels sur l'ensemble de territoire à destination des PME de toutes tailles

Sur cette activité le Groupe compte notamment parmi ses clients :

6.1.2 Le sourcing de freelances

Activité historique de FREELANCE.COM, le Sourcing est la mise en relation des sociétés ayant un besoin ponctuel de ressources humaines avec des travailleurs freelance.

FREELANCE.COM détient une base composée de plus de 300 000 freelances inscrits en provenance de plus de 70 pays au 31 décembre 2016.

Les principaux profils demandés par les clients concernent les secteurs du web/ logiciel et IT, du design, art et multimédia et des services.

- Activité de sourcing de freelances à destination des grands comptes (ex Freelance Corp)

Ce service consiste à mettre en relation le client et le prestataire via un commercial de FREELANCE.COM qui qualifie le besoin, recrute le consultant puis le présente au client. Cette solution convient plus spécifiquement aux grandes entreprises.

Plus qu'une simple base de curriculum vitae, le service Sourcing de FREELANCE.COM met à la disposition de ses clients Grands Comptes un interlocuteur unique, Freelance Partner, dédié au client qui prend en charge totalement le processus de sélection du candidat.

Son rôle consiste à qualifier la demande du client et d'y répondre en respectant le formalisme souhaité.
En effet, les profils recherchés par les grandes entreprises sont plus spécifiques que ceux recherchés par les PME car elles ont des procédures et codes spécifiques qui nécessitent un partenaire capable de s'adapter.

Le Freelance Partner analyse les problématiques du besoin du client puis qualifie la mission et rédige l'offre. Celle-ci est alors diffusée sur le site Internet de FREELANCE.COM et envoyée à une liste de contacts qualifiée.

La base de données mise à la disposition du client est mondiale et regroupe plus de 300 000 profils de haut niveau.

Une fois l'offre diffusée, le Freelance Partner réceptionne les réponses des freelances, analyse leur profil et leur motivation puis qualifie les meilleurs profils. Il propose ensuite au client sous 48h les candidats compétents retenus soit environ 3 choix par poste.

Une fois le candidat sélectionné par le client, FREELANCE.COM signe un contrat avec le grand compte d'une part et avec le candidat d'autre part.

Durant la période contractuelle, le Freelance Partner suit le bon déroulement de la mission notamment au travers de la remise de RPI (relevé périodique d'intervention) et de la validation de ceux-ci par le donneur d'ordre. FREELANCE.COM est rémunérée par le client puis verse au freelance les honoraires contractuels (montant versé par le client déduction faite de la commission de gestion de FREELANCE.COM).

Cette prestation de services sécurisée de A à Z est délivrée aux clients grand compte et comprend :

- le sourcing,
- la sélection des candidats,
- l'embauche,
- le suivi continu de l'exécution de la mission avec les services opérationnels,
- la facturation des services rendus et le reversement des honoraires au Freelance,
- le « Débriefing » de fin de mission.

Ainsi, le client est accompagné tout au long de sa recherche et durant la mission du ou des freelances.

FREELANCE.COM fournit une prestation de services totalement sécurisée à ses clients grands comptes :

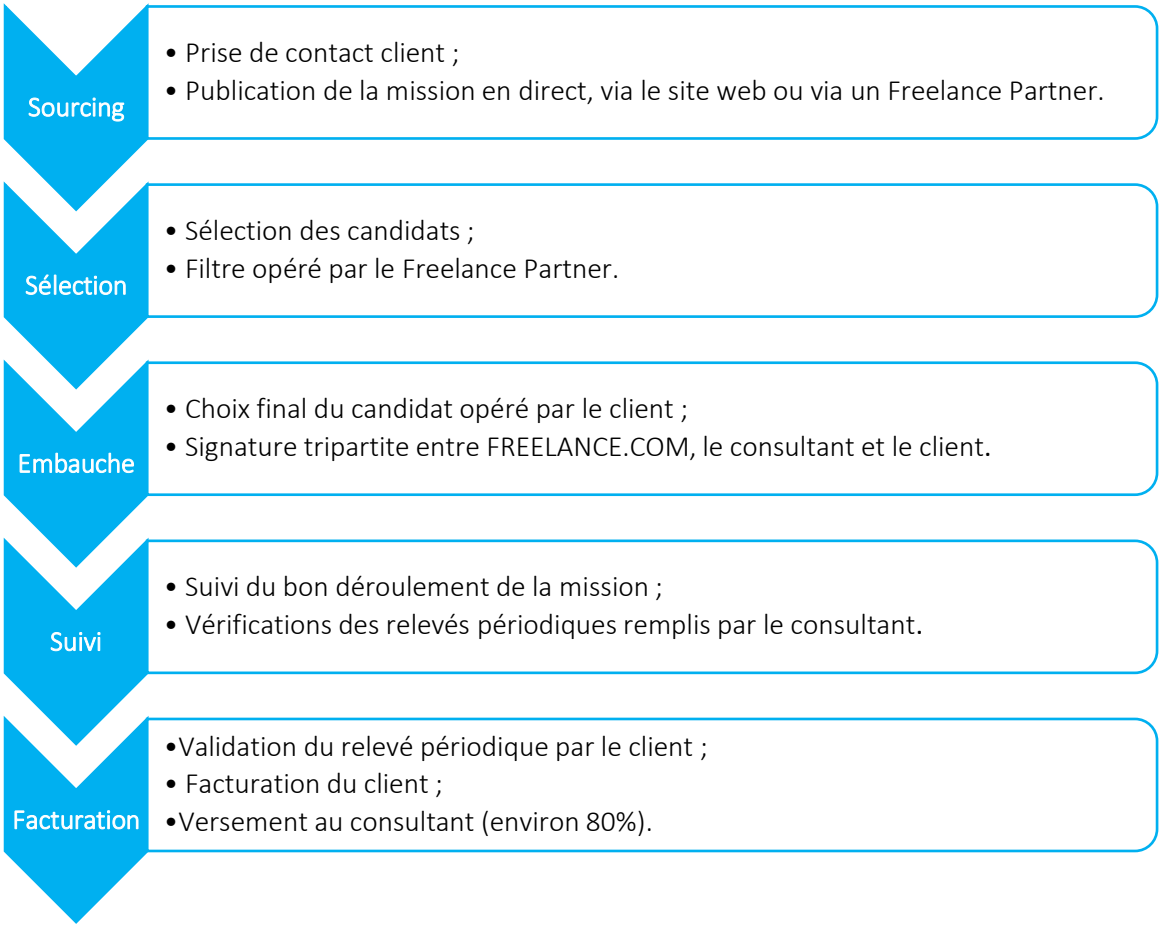

- Activité de sourcing de freelances, via la plateforme en ligne (ex Freelance Direct)

Depuis 2010, FREELANCE.COM permet à ses clients de diffuser directement leurs annonces et de qualifier eux-mêmes le(s) consultant(s) via une plateforme propriété de FREELANCE.COM.

Ce service destiné aux PME consiste en la mise à disposition d'une plateforme en ligne qui met en relation le besoin client et les CV des candidats. Ainsi le dirigeant peut effectuer lui-même la recherche puis la sélection de son candidat. Cela permet au dirigeant de trouver un profil pour la mission voulue, selon ses conditions et le budget qu'il souhaite allouer à son besoin.

La plateforme a été développée par le Groupe et lui appartient.

Sur cette place de marché, les clients (appelés donneurs d'ordre) diffusent eux-mêmes et cherchent directement les prestataires permettant de répondre à leurs demandes. En cas de contractualisation, le client et le prestataire gèrent sans intermédiaire la contractualisation et la facturation de la prestation.

La plateforme FREELANCE.COM propose à ce jour uniquement la mise en relation entre l'indépendant et les entreprises clientes. Celle-ci se décompose en deux étapes :

1) Publication d'une mission par le client :

- Le client effectue une recherche sur le web et est orienté vers www.freelance.com.
- Le client doit être inscrit pour pouvoir déposer et diffuser une annonce.
- Le client signe les CGU du site web.
- Le service modération de FREELANCE.COM valide puis publie la mission qui est également transmise aux consultants via une liste de contacts.

2) Sélection des consultants et contractualisation : les candidatures arrivent sur le compte privé du client dans la plateforme FREELANCE.COM de manière anonyme, le client a alors deux solutions :

- Payer pour accéder aux coordonnées du prestataire via la plateforme.
- Basculer sur l'offre « grands comptes » pour être mis en contact avec un Freelance Partner qui sélectionne les meilleurs candidats. Un contrat papier (CCFRA) est ensuite signé entre FREELANCE.COM et le consultant choisi. Enfin, le Back-Office de FREELANCE.COM vérifie la documentation.

FREELANCE.COM propose deux offres afin de s'adapter aux différents besoin des donneurs d'ordre : une sous forme d'abonnement et une plus ponctuelle :

- L'offre sous forme d'abonnement permet au donneur d'ordre de publier un nombre d'offres illimité et de consulter les profils de l'ensemble des prestataires. Le donneur d'ordre peut toutefois choisir sa période de souscription (3, 6, 12 ou 24 mois) à différents tarifs. Cet abonnement, en plus d'une durée et d'un prix définis, donne accès à un certain nombre de téléchargements de curriculum vitae (de 900 à 12 000) et peut permettre à plusieurs collaborateurs d'accéder à la plateforme FREELANCE (de 2 à 20).
- L'offre ponctuelle, appelée FREELANCE.COM ONESHOT, permet au donneur d'ordre de publier une mission unique, sans souscrire d'abonnement, à un tarif attractif.

Au 31 décembre 2016, le sourcing de freelances a généré 26,5 M€.

Sur cette activité le Groupe compte notamment parmi ses clients :

6.1.3 La conformité des documents : Provigis (DATA RSE)

L'activité de gestion de documents légaux de FREELANCE.COM correspond à la prise en charge par le Groupe de la collecte régulière des documents obligatoires que les clients donneurs d'ordre doivent se procurer auprès de chacun de leurs fournisseurs et sous-traitants puis au contrôle de ces documents afin de s'assurer que ces derniers sont en règle.

En effet, le client donneur d'ordre doit collecter et vérifier les attestations soumises au devoir de vigilance, sous peine de sanctions et de poursuites pénales, auxquels peuvent s'ajouter des niveaux de contrôle additionnels propres à chaque entreprise.

Ce travail est long et fastidieux pour les sociétés clientes. La plateforme web développée par PROVIGIS permet d'optimiser le temps dédié à cette activité par les clients et d'avoir un travail plus sécurisé évitant les erreurs de centralisation et d'actualisation des documents.

Cet outil industriel de traitement des documents fournisseurs (OCR) a été livré début 2014 et permet de vérifier des millions de documents en abaissant continuellement les coûts de vérification.

La solution en ligne de prise en charge collecte et vérification des documents légaux des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre de l'obligation de vigilance des donneurs d'ordre permet :

- Le contrôle systématique de l'Extrait K-bis
- La preuve de l'authentification des attestations de Vigilance (URSSAF, RSI, MSA) via le récépissé téléchargeable
- La Gestion par contrats/prestations des listes nominatives des travailleurs étrangers, déclaration CNIL
- La Délivrance du certificat Provigis

Elle peut également collecter et vérifier des documents additionnels définis par le client donneur d'ordre auprès des travailleurs indépendants :

- Fiche fournisseur,
- IBAN, RIB,
- Attestations fiscales,
- Assurances,
- agréments CNAPS,
- ICPE,
- licences transports,
- ISO, etc

Chaque client peut suivre via un tableau de bord qui lui est propre la conformité de ses sous-traitants et fournisseurs. Afin d'exercer cette activité, PROVIGIS est membre de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC), partenaire de spécialistes des données économiques et légales comme Altares D&B et d'AFNOR Certification, la société détient le titre de « Tiers certificateur » auprès de la FNTC.

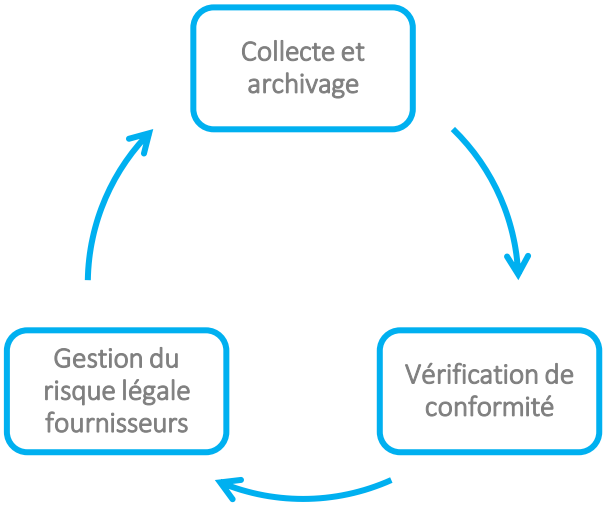

PROVIGIS permet également d'alerter le fournisseur et/ou le donneur d'ordres dès qu'une information obligatoire et importante est en passe de devenir obsolète.

Cette activité positionne le Groupe comme un éditeur de solutions en mode SAAS (Software As A Service), solutions également intégrables en web-services dans des outils tiers (e-Achats, ERP, etc.).

La solution PROVIGIS permet également la mutualisation des données, ainsi certains fournisseurs mettent à disposition des documents qui pourront servir à l'ensemble de leurs clients utilisant la plateforme PROVIGIS. Aussi, l'entreprise est en mesure de fournir des évaluations de type RSE des différents fournisseurs.

Les différentes étapes sont les suivantes :

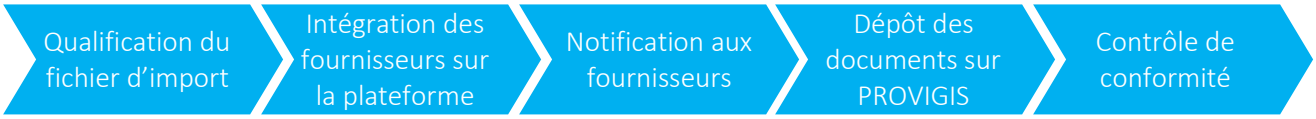

Ce service fourni par PROVIGIS est facturé au donneur d'ordre sous forme d'abonnement annuel, reconductible d'une année sur l'autre. La facturation est également annuelle. Le montant de l'abonnement dépend essentiellement du nombre de fournisseurs à contrôler et fournis par le donneur d'ordre.

PROVIGIS compte environ 270 clients dont des groupes de forte notoriété tels que AXA, TOTAL, CAP GEMINI, L'OREAL, SOCIETE GENERALE, AFNOR, SCHNEIDER ELECTRIC, BNP...

Cette activité bénéficie d'un taux de renouvellement des contrats supérieur à 95%.

Au 31 décembre 2016, l'activité a généré 1 M€.

Sur cette activité le Groupe compte notamment parmi ses clients :

6.2 Les principaux marchés

Le principal marché sur lequel intervient le Groupe FREELANCE.COM est le marché de l'externalisation. L'externalisation se définit comme la délégation à un prestataire tiers de la gestion d'une ou de plusieurs fonctions de l'entreprise pour une durée contractuelle. Elle permet souvent aux entreprises de se concentrer sur leurs tâches premières ou plus simplement de réaliser des économies.

Le cabinet d'audit DELOITTE a publié en 2016 un sondage « *global-outsourcing- survey* » réalisé sur 25 secteurs industriels dans toutes les régions du monde concernant l'externalisation. Il en ressort que :

- 72% des répondants externalisent leurs fonctions IT (fonction la plus externalisée historiquement) et 33 % prévoient d'accroître le recours à l'externalisation pour cette fonction,
- 63% externalise la fonction juridique et 14% prévoient d'accroître le recours à l'externalisation de cette fonction,
- 47% des répondants ont déjà externalisé leurs fonctions Ressources humaines contre 16% en 2014

Une autre étude de marché, réalisée par le cabinet de conseil Mc Kinsey en juin 2015, estime que le marché de l'externalisation des compétences via des plateformes en ligne représentera en 2025 un revenu mondial annuel de 2 700 milliards de dollars, avec 540 millions d'indépendants à travers le monde (*Source* : *A labor market that works: connecting talent with opportunity in the digital age*, Mc Kinsey GI, Juin 2015).

Bien que la motivation première d'une entreprise soit souvent financière, le recours à l'externalisation vise différents objectifs :

- le recentrage des activités sur le cœur de métier,
- l'amélioration de la qualité lorsque les entreprises ne disposent pas des compétences nécessaires en interne,
- l'amélioration de la réactivité des services ou la gestion de changement de management lors d'opérations de fusions.

FREELANCE.COM intervient sur différents marchés d'externalisation :

- Le marché du portage salarial,
- Le marché des travailleurs indépendants / freelance,
- Le marché de la certification de documents obligatoires légaux.

Le tableau ci-dessous présente les différents types de contrats possibles et les organisations de chacun :

Type de contrats	Statuts	Parties en présence	Partie à l'origine de la relation	Profils
Portage salarial	Salarié	Salarié porté, client final et entreprise porteuse.	Le salarié porté	A l'origine destiné aux cadres experts en informatique, communication et marketing.
Travailleur freelance	Société (EURL, SASU, EI, EIL), Auto-Entrepreneur	Travailleur indépendant et client final. Agence de "freelancing" pour la mise en relation puis la gestion du contrat (le client paye l'agence qui paye le consultant).	Agence de freelancing	Travailleurs qualifiés ou experts, souvent dans les domaines de l'informatique, du conseil, du web, du graphisme, du design.
Travail temporaire	Intérimaire	Intérimaire, client final et agence d'intérim.	Agence d'intérim	Ouvert à tous les profils, dans tous secteurs (industrie 50%, tertiaire 38%, BTP 12%)

* Source : Baromètre PRISM'EMPLOI – septembre 2017.

Le contrat d'intérim permet d'externaliser certaines fonctions au sein de l'entreprise. FREELANCE.COM n'est pas présent sur ce marché qui comptait plus de 730 000 emplois à fin octobre 2017 (*source : http://dares.travail-emploi.gouv.fr/*).

6.2.1 Le portage salarial

Le portage salarial est apparu dans les années 80 et représente une combinaison avantageuse entre le travail indépendant et le salariat. Tout en lui accordant une grande autonomie, le portage salarial confère au travailleur une certaine « sécurité de l'emploi ». En effet, le travailleur « porté » bénéficie des avantages sociaux d'un contrat de travail auprès d'une société de portage, alors même qu'il est libre de choisir ses missions.

Le portage salarial fait donc intervenir trois parties : le salarié porté, l'entreprise de portage salarial et le client final.

- Le salarié porté :
Le portage salarial s'adresse historiquement aux cadres et s'est ouvert aux non-cadres depuis avril 2015. La personne est souvent experte dans un domaine et est désireuse de conserver son autonomie et sa liberté d'organisation. Le salarié porté est en charge de prospecter lui-même le client final en fonction du type de mission qu'il souhaite faire. C'est également à lui que revient la tâche de négocier les tarifs et le planning de la mission.

Par son statut de salarié (CDI ou CDD), le porté bénéficie de tous les avantages sociaux classiques : sécurité sociale, chômage, prévoyance retraite, etc.

- L'entreprise porteuse :
La société de portage est l'intermédiaire entre le salarié porté et le client final. C'est auprès d'elle que le consultant est salarié, elle a donc une activité administrative importante (facturation, protection sociale, etc.). C'est également la société de portage qui perçoit la rémunération des missions effectuées par les salariés portés, sur laquelle elle prend une marge. Cependant, ce n'est pas à elle que revient la recherche des missions ni la négociation des tarifs qui se font directement entre porté et client final.

- Le client final :
Le portage salarial offre au client final la possibilité d'engager un consultant pour une durée indéterminée sans prendre le risque économique d'un contrat en CDI. Le client final verse le salaire et les charges directement à l'entreprise porteuse et non pas au consultant. En revanche, il négocie directement avec le porté les termes de la mission.

Selon la Fédération des Entreprises de Portage Salarial (FEPS), la France comptait environ 65 000 salariés portés en 2016 alors qu'ils étaient 50 000 en 2013, soit une croissance de 30% entre 2013 et 2016. Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élevait en 2016 à 1,44 milliards d'euros (*source* : FEPS) contre seulement 450 millions d'euros en 2013. La croissance du portage salarial est soutenue par l'essor de l'externalisation dans son ensemble mais également par la volonté d'indépendance et d'entreprenariat de la génération « Y ». En effet, cette forme de contrat offre un double avantage aux salariés : l'indépendance technique et la protection sociale.

De la même façon, cette forme d'emploi offre une plus grande flexibilité à l'entreprise qui peut accéder à des compétences spécifiques sur une durée choisie sans embauche et donc sans risque économique. De plus, les business models des entreprises ont évolué, entre progrès informatique, mondialisation et économie virtuelle. Dans ce contexte, de nouveaux métiers sont apparus, avec des tâches qui peuvent être réalisées à distance par des travailleurs autonomes. Les salariés portés sont la solution idéale pour une entreprise en croissance rapide, ils pourront mettre en place de nouveaux projets avec efficacité et ne seront pas un poids pour l'entreprise si sa croissance s'estompe.

La réglementation encadrant le portage salarial n'a pas cessé d'évoluer au cours des derniers années (cf. paragraphe 4.3 ci-dessus) afin notamment d'élargir la population cible et de sécuriser cette branche professionnelle. Ce nouveau cadre a renforcé le potentiel de ce type de contrat. En effet, le gouvernement a publié le 2 avril 2015 une ordonnance précisant les règles de fonctionnement du portage salarial alors que cette notion a été introduite dans le code du travail le 25 Juin 2008. Ainsi, l'ordonnance a permis :

- la diminution de la rémunération minimale de 2 900 € brut mensuel à 2 414 €,
- de faire reconnaitre les droits des salariés portés auprès de pôle emploi
- d'ouvrir le contrat aux non-cadres et aux titulaires d'un CDD (contre cadre en CDD auparavant).

L'ordonnance a durci les règles envers les sociétés porteuses qui ont désormais l'obligation de garantir les salaires du personnel porté. Elle précise également que le portage salarial est uniquement destiné à des prestations de service (hors service à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

Enfin, le portage salarial est devenu un secteur à part entière en décembre 2016 lorsqu'une branche professionnelle dédiée a été créée. En mars 2017 a été signée une convention collective qui lui est consacré. Ces nouvelles règlementations mettent fin à des années de discussion entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui réclamaient une sécurité et une protection sociale plus important pour les salariés portés. Ainsi, ces derniers bénéficieront à partir du 1er juillet 2017, de la mise en place de deux mécanismes de protections : un individuel (réserve utilisable en cas d'inactivité) et un collectif (fond de mutualisation qui sécurise les parcours). Le profil des salariés portés a été revu et la rémunération minimale réduite à 2000 euros net afin d'étendre le profil des personnes éligibles.

D'après la FEPS, le marché du portage salarial bénéficie de perspectives réjouissantes puisque le chiffre d'affaires généré par l'activité pourrait atteindre 15 milliards d'euros en 2025 en France contre 1,44 milliards d'euros en 2016.

Le marché du portage salarial est peu soumis à un effet de saisonnalité. Cependant le nombre de salarié porté en mission est moins important en juillet et en août, de même que les mois comportant de nombreux jours fériés (tel que le mois de mai) qui offrent moins de jours de facturation pour le Groupe.

6.2.2 Les travailleurs freelance

Un freelance est un travailleur indépendant : il n'a pas de hiérarchie mais répond aux exigences de sa clientèle. En France, le travailleur indépendant doit toutefois être immatriculé auprès d'un organisme d'affiliation (registre du commerce et des sociétés (RCS), répertoire des métiers, registre des agents commerciaux, URSSAF), il devra aussi choisir un statut administratif et fiscal (SARL, EURL, autoentrepreneurs, etc.).

Même si les autres métiers commencent à prendre de l'ampleur, les métiers du web reste prédominants.

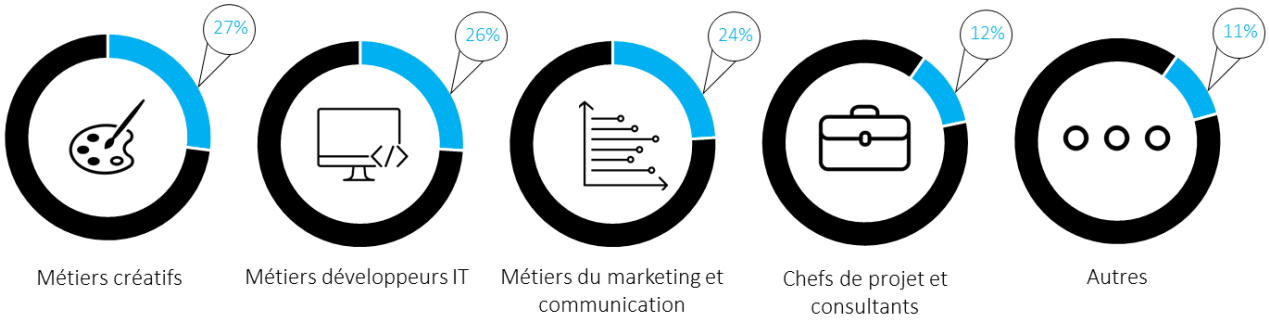

Où travaillent les freelances ?
Source : OUISHARE & HOPWORK – Etude le Freelancing en France en 2017

Les perspectives du marché du freelancing sont très favorables notamment au regard du marché américain : en 2016, on dénombrait 57,3 millions de Freelances soit plus de 35% de la population active aux Etats-Unis. (Source : *Freelancers Union et Upwork – 2017)*

D'après l'étude IPSE « Understanding Independent Porfessionals in the EU », en 2015, on dénombrait une population de 9.6 millions de freelances en Union Européenne, soit une augmentation de 24% depuis 2008. En 2015, les freelances représentaient 29% des autoentrepreneurs et 4% des travailleurs en UE.

D'après Eurostat, la France fait partie des zones européennes les plus dynamiques avec 830 000 freelances à fin 2016 (+ 126% en 10 ans).

Ces fortes croissances peuvent s'expliquer par plusieurs points :

- En effet, le freelancing permet au travailleur de gagner en indépendance (choix des horaires, télétravail, choix des missions) d'accumuler des expériences variées, donc valorisantes. Pour certains, cela permet aussi d'atteindre des salaires plus attractifs qu'en tant que salariés.

- Le marché de l'emploi est difficile depuis quelques années, en particulier pour les jeunes et pour les seniors qui sont alors tentés par l'entreprenariat et qui s'orientent vers cette nouvelle manière de travailler. Le freelancing est donc une opportunité de redynamiser l'emploi et de réduire le taux de chômage.

Preuve que le freelancing est en pleine expansion, les espaces de co-working destinés à accueillir entre autres les travailleurs freelances (53% des co-workers) se font de plus en plus nombreux à travers le monde. Il y aurait actuellement 20 000 sites d'accueil dans le monde, soit deux fois plus qu'en 2008 (*source* : *FastCompany*). Il existe aujourd'hui des entreprises de renommée mondiale, telle WordPress (Auttomatic), qui emploient l'intégralité de leur main d'œuvre en travail à distance.
Le marché du freelancing est peu soumis à un effet de saisonnalité. Cependant le nombre de freelances en mission est moins important en juillet et en aout, de même que les mois comportant de nombreux jours fériés (mai 2015 par exemple) qui offrent moins de jours de facturation pour le Groupe.

6.2.3 Certification de documents légaux

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie stipule que : « La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. »

La loi du 16 juin 2011 (article L8222-1 du Code du travail), entrée en vigueur au 1er janvier 2012, a permis de légiférer sur l'obligation de vigilance entre un donneur d'ordre et un sous-traitant.

Ainsi, toute entreprise concluant un contrat d'un montant égal ou supérieur à 5 000 euros hors taxes (3 000 € TTC jusqu'au 31 mars 2015) a une obligation de vigilance et est tenue de s'assurer que son co-contractant (sous-traitant, fournisseur, prestataire…) est en situation régulière vis-à-vis de la législation relative au travail dissimulé.

Le sous-traitant et/ou fournisseur doit être en mesure de fournir à son donneur d'ordres une attestation déclarative portant non seulement sur ses obligations en matière de déclaration, mais également de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, précisant le nombre de ses salariés et l'assiette des rémunérations déclarées.
Le sous-traitant doit entre-autre fournir une attestation de vigilance (document délivré par l'URSSAF) afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations de déclaration et de paiement des charges sociales.

Le donneur d'ordre doit vérifier l'authenticité de ces documents lors de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois jusqu'à l'extinction du contrat. Pour se faire, il doit saisir le numéro de sécurité mentionné dans les documents sur le site de l'URSSAF.

Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ces tâches, il pourra être sanctionné (lors d'un contrôle de l'URSSAF) notamment si l'un de ses sous-traitants n'a pas respecté ses obligations. Il devra alors, par exemple, verser les taxes, cotisations ou diverses charges que le sous-traitant aurait dû verser.

Comme désormais beaucoup de fonctions dans l'entreprise, l'obligation de vigilance peut être externalisée et confiée à un tiers : on le nomme « tiers certificateur ». Ce dernier prend contact avec le fournisseur afin d'obtenir les pièces justificatives et assure leur mise à jour et leur vérification régulière, afin que l'entreprise cliente (le donneur d'ordre) respecte son obligation.

La clarification de la législation en 2012 a donné un contexte légal à l'activité de PROVIGIS en lui permettant d'éviter les conflits avec les sous-traitants/ fournisseurs ou les donneurs d'ordre.

L'activité de certification de documents légaux n'est pas soumise à une saisonnalité ou à une cyclicité de son marché.

6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé l'activité

6.3.1 Evolutions règlementaires

L'ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage Une convention collective du portage salariale, entrée en vigueur le 1er juillet 2017, complète l'ordonnance du 2 avril 2015. (cf. paragraphe 4.3).

Cette réglementation a permis d'encadrer le portage salarial et notamment d'élargir la population cible et ainsi le potentiel de ce type de contrat.

Cette récente évolution laisse présager de bonnes perspectives pour l'activité de portage salarial.

6.3.2 Prise de contrôle par GROUPE CBV INGENIERIE et opération d'apports

La prise de contrôle par GROUPE CBV INGENIERIE décrite au paragraphe 5.1.5 suivi par l'opération d'apport de son activité de portage salarial à FREELANCE.COM a modifié significativement la taille du Groupe FREELANCE.COM.
Cette activité est désormais l'activité prépondérante de FREELANCE.COM. A titre d'information, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe avant Apport Freelance est de 44 M€ en 2016 et le chiffre d'affaires Pro Forma 2016 du nouvel ensemble serait de 135 M€.

La prise de contrôle étant intervenue le 31 décembre 2016 à minuit, les entités apportées ne contribuent pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016. Elles n'impactent que le bilan au 31 décembre 2016.
Hormis les éléments présentés ci-dessus, les activités du Groupe présentées au paragraphe 6.1 ci-dessus n'ont pas été influencées par des événements exceptionnels.

6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence

Le Groupe n'est pas dépendant de brevet ou de licence.

6.5 Position concurrentielle

Fondée en 1992, FREELANCE.COM est l'inventeur de « l'intermédiation » et a été l'un des principaux acteurs de ce marché pendant de nombreuses années.

Cependant, de nombreux concurrents se sont aujourd'hui créés et développés sur ce marché qui est devenu relativement concurrentiel. De nombreuses autres sociétés similaires proposent le même type de service accroissant ainsi la concurrence. Par ailleurs, les Sociétés de Services en Ingénierie Informatique (SSII) peuvent constituer un concurrent de FREELANCE.COM sur la partie web, logiciel et IT en proposant également à leurs clients des freelances pour répondre à leurs besoins.

Toutefois, FREELANCE.COM dispose d'une base de CV et de profils d'experts dans tous les domaines très importante et rare, comme aucun autre acteur présent sur ce marché. De plus, aucune des sociétés concurrentes ne proposent un catalogue d'offres aussi complet et répondant aussi globalement aux besoins des clients.

Le marché du portage salarial compte de nombreuses sociétés : plus de 240 en 2015, selon le PEPS, syndicat représentatif du portage salarial. La plupart sont spécialisées, même si plusieurs grands groupes comme (PROMAN (CA 2015 : 1 230 m€) ou SYNERGIE (CA 2016 : 1 992 m€), à l'origine spécialisés dans les prestations de travail temporaire (CDD et intérim) ont ouvert des filiales dédiées au portage salarial. Dans ce marché extrêmement concurrentiel, FREELANCE.COM fait partie des rares acteurs de taille significative et spécialiste. La signature de la convention collective du 1er juillet 2017 pourrait modifier l'environnement concurrentiel notamment par l'augmentation de la garantie financière à mettre en place par les acteurs du portage salarial (cf. paragraphe 4.3). Cependant, l'opération d'apports par GROUPE CBV INGENIERIE de sa branche portage salarial assure au Groupe une place de leader sur le marché.

Concernant la certification de documents légaux liés aux fournisseurs, le marché est concurrentiel, trois autres acteurs principaux sont présents sur ce marché aux cotés de FREELANCE.COM : MYPROCUREMENT (généraliste tel que FREELANCE.COM), E-ATTESTATIONS (spécialisé sur le marché public, CA 2016 :1,9m€) et ATTESTATION LEGALE (généraliste, CA 2016 : 3,3 m€).

La spécificité du Groupe repose sur son offre de solutions diversifiées et peut, à travers ses entités, offrir à ses clients des consultants aussi bien freelances que salariés portés, puis compléter les démarches juridiques et légales. Ainsi, FREELANCE.COM peut profiter des synergies entre ses filiales pour capter un plus grand réseau de clients, en intervenant dans plusieurs phases de l'externalisation : la recherche d'un prestataire, la contractualisation, la rémunération et le respect du cadre réglementaire.

En plus des acteurs présents sur les secteurs du freelancing et du portage salarial, les agences d'intérim participent à la compétitivité du marché. Cependant, les travailleurs en intérim étant généralement moins experts, la cible des agences et les profils des candidats sont différents de ceux de FREELANCE.COM.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Périmètre

Organigramme

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :

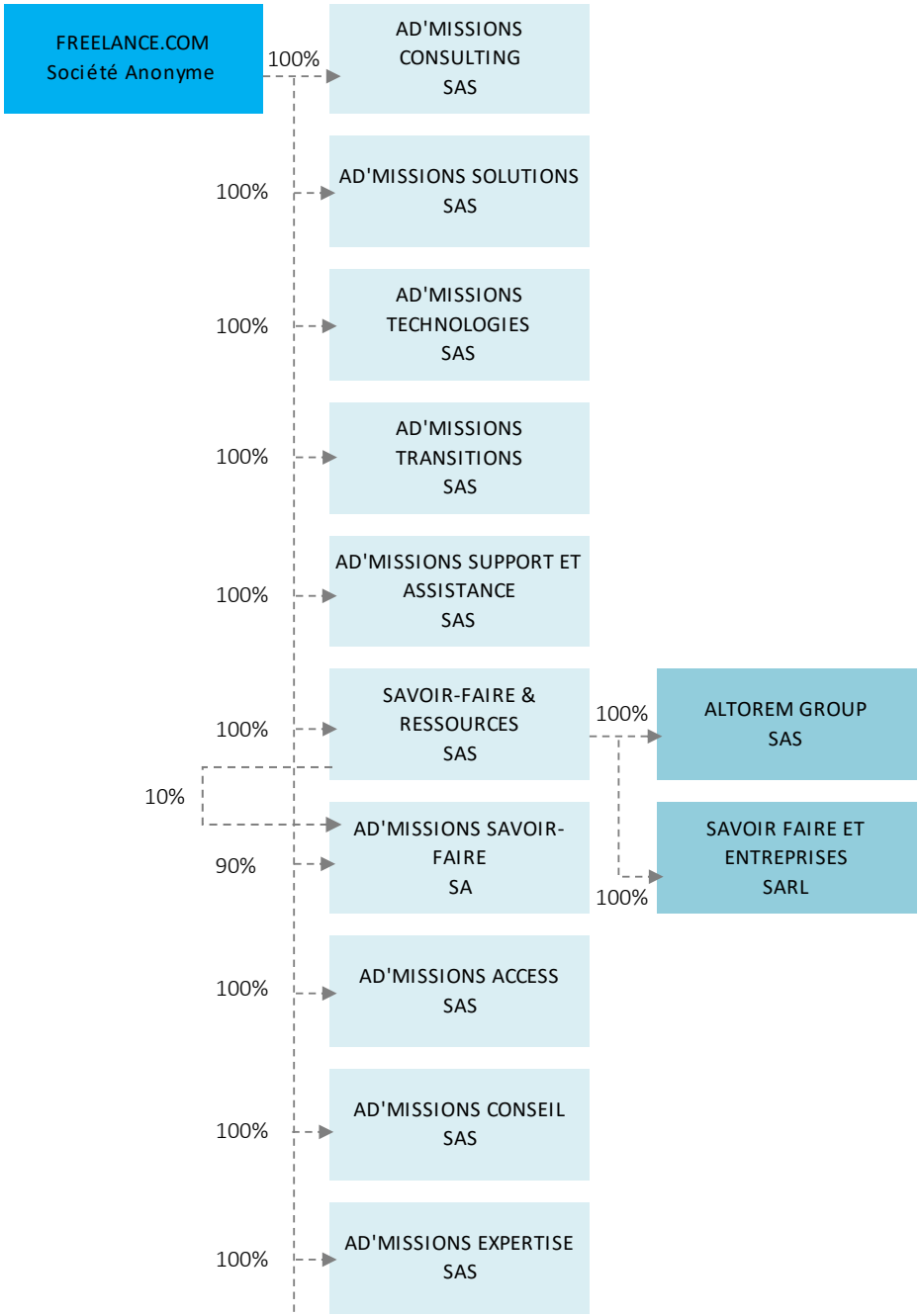

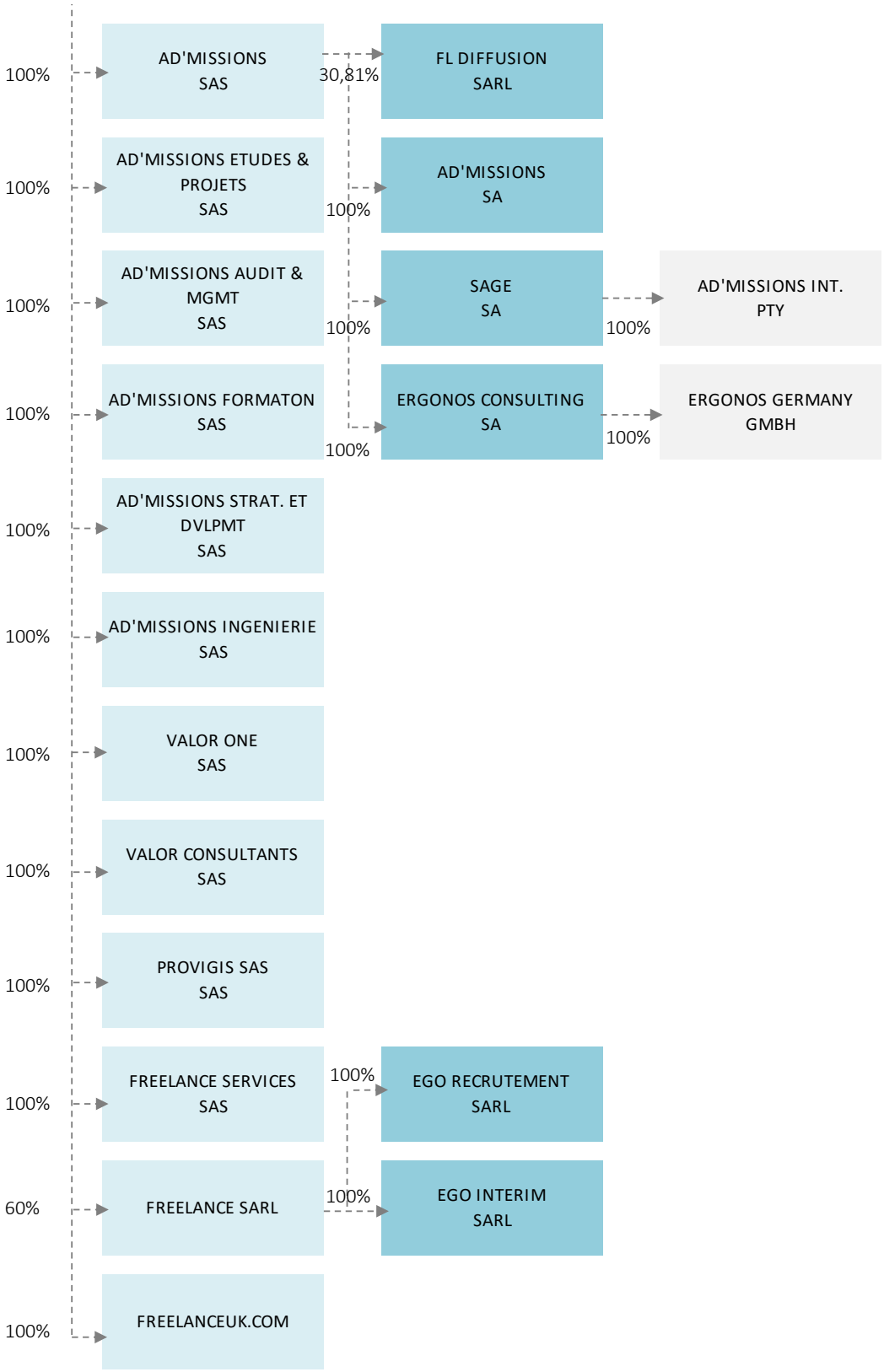

NB : % exprimés en capital et en droits de vote

Dénomination sociale	Pays d'origine	Numéro de RCS	% de contrôle	% d'intérêt	Chiffre d'affaires au 31/12/2016 (en K€)	Bénéfice ou perte au 31/12/2016 (en K€)
FREELANCE.COM SARL (1)	Maroc	No.102973 *	60%	60%	4 715	64
EGO INTERIM (2)	Maroc	No.209503 *	100%	60%	994	24
EGO RECRUTEMENT (3)	Maroc	No.230111 *	100%	60%	8	(3)
VALOR SAS (4)	France	338 760 853	100%	100%	1 858	874
PC SAS (4)	France	480 932 474	100%	100%	2 284	(23)
VALOR CONSULTANTS SARL (4)	France	311 810 816	100%	100%	15 590	74
VALOR ONE SAS (4)	France	505 317 503	100%	100%	3 581	(104)
PROVIGIS SAS (5)	France	431 960 251	100%	100%	1 139	14
FREELANCES SERVICES (6)	France	517 703 385	100%	100%	0	1
FREELANCE MAN LTD (7)	Royaume-Uni	No.099234C *	100%	100%	0	1 740
FREELANCEUK.COM LTD (8)	Royaume-Uni	No.1082833	100%	100%	0	0
Filiales issues de l'Apport réalisé le 31 décembre 2016 à minuit						
ADMISSIONS ACCESS	France	478 676 901	100%	100%	5 916	485
ADMISSIONS CONSULTING	France	750 370 710	100%	100%	3 255	(348)
ADMISSIONS SOLUTIONS	France	789 464 427	100%	100%	7 887	61
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	France	808 257 026	100%	100%	1 979	2
ADMISSIONS TRANSITIONS	France	808 112 833	100%	100%	2 332	59
ADMISSIONS CONSEIL	France	487 599 516	100%	100%	3 979	(67)
ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	France	493 245 690	100%	100%	3 735	(61)
ADMISSIONS INGENIERIE	France	789 397 361	100%	100%	5 480	21
ADMISSIONS EXPERTISE	France	487 595 944	100%	100%	4 628	(9)
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	France	487 531 659	100%	100%	1 913	(66)
ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	France	487 528 226	100%	100%	2 274	(8)
ADMISSIONS FORMATION	France	493 192 306	100%	100%	2 097	(144)
ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	France	487 610 099	100%	100%	4 334	(40)
ADMISSIONS SAS	France	412 383 234	100%	100%	17 471	1 007

ADMISSIONS SA	Suisse	No féd.CH-660.0.827.014-8*	100%	100%	1 099	25
ALPHA CONSULTANT	France	480 414 051	100%	100%	0	(5)
ALTOREM CONSULTING	France	478 792 021	100%	100%	180	(40)
ALTOREM FORMATION	France	429 041 072	100%	100%	89	(10)
ALTOREM GROUP	France	421 873 290	100%	100%	973	(104)
ERGONOS CONSULTING	Suisse	No féd.CH-660.0.594.000-6*	100%	100%	12 230	39
ERGONOS GERMANY	Allemagne	No 131050B*	100%	100%	2 981	29
GESTION EXTERNE ET CONSEIL	France	502 197 908	100%	100%	428	(8)
GEXTERN CONSEIL	France	431 421 551	100%	100%	178	(23)
SAGE	Suisse	No féd.CH-660.0.827.014-8*	100%	100%	17 487	1 124
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	France	413 598 632	100%	100%	6 602	(203)
SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE	France	490 844 586	100%	100%	1 635	(382)
SAVOIR FAIRE & RESSOURCES	France	490 865 300	100%	100%	859	(30)
ADMISSIONS INTERNATIONAL PTY	Australie	No 147152752*	100%	0%	0	0
FL DIFFUSION SARL	France	401 773 254	30,81%	0%	ns	ns

* Numéro d'enregistrement dans les pays étrangers

(1) La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) est détenue à 60% par FREELANCE.COM SA. Le solde du capital (40%) est détenu par Monsieur Mohamed BENBOUBKER qui en est le dirigeant et associé à hauteur de 30% et deux managers commerciaux locaux détiennent à eux deux le solde des titres, soit 10%. Monsieur Mohamed BENBOUBKER est administrateur depuis le 25/02/2016 avec une interruption entre sa démission en date du 21/04/2017 et sa nouvelle nomination par l'AG du 06/07/2017. (cf. paragraphe 14.1.1 ci-dessous). Il n'y a pas de pacte liant les associés de Freelance.com SARL.

(2) EGO INTERIM, filiale à 100% de FREELANCE.COM SARL, propose des prestations de services intérimaires au Maroc.

(3) EGO RECRUTEMENT, filiale à 100% de FREELANCE.COM SARL, offre des prestations de services de recrutement au Maroc.

(4) VALOR SAS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est la sous-holding du pôle de portage salarial du Groupe avant Apport (ancien périmètre) et fournit des prestations de gestion de ses filiales. La structure VALOR CONSULTANTS SARL est issue d'une acquisition réalisée en 2006 par la Société. Les trois filiales de

VALOR SAS (PC SAS, VALOR CONSULTANTS SARL, VALOR ONE SAS) ont une activité de portage salarial et proposent une offre de services plus ou moins complète.

(5) PROVIGIS, détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux.

(6) La société FREELANCE SERVICES (anciennement PROWER SAS) est sans activité depuis 2012. FREELANCE.COM SA détenait 95% du capital de PROWER SAS au 31 décembre 2015, le solde du capital (5%) a été acheté à Monsieur GRUNEBAUM, fondateur de PROWER SAS le 18 avril 2016.

(7) La société FREELANCE MAN, basée au Royaume-Uni (Ile de Man) et détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est l'entité détenant les marques, les noms de domaine et les logiciels de gestion commerciale et pré-comptable (cf. paragraphe 11.3 ci-dessous). Cet ensemble de marques a été cédé par FREELANCE.MAN à FREELANCE.COM en décembre2016 et la société a été dissoute.

(8) FREELANCEUK.COM a été immatriculée le 21 juin 2017. C'est la structure juridique qui portera l'activité du bureau de Londres ouvert en décembre 2017.

A noter qu'en date du :

- 24 octobre 2016, 100% des titres PC SAS de VALOR SAS ont été cédés à VALOR CONSULTANTS ;
- 14 novembre 2016, la dénomination sociale de PROWER SAS est devenue FREELANCE SERVICES ;
- 31 décembre 2016, FREELANCE MAN ltd a été dissoute ;
- 1er janvier 2017 il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de PC SAS dans VALOR CONSULTANTS ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de VALOR SAS dans FREELANCE.COM SA ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALTOREM CONSULTING dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALTOREM FORMATION dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de ALPHA CONSULTANTS dans ALTOREM GROUP ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de GEXTERN CONSEIL dans AD'MISSIONS ACCESS ;
- 1er janvier 2017, il a été réalisé le transfert universel de patrimoine de GESTION EXTERNE ET CONSEIL dans AD'MISSIONS ACCESS.

L'ensemble des sociétés citées dans le tableau ci-dessus, hors FREELANCE UK LTD (créée en Juin 2017), sont consolidées en intégration globale (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés au 30 juin 2017 présentée au paragraphe 20.1.1 ci-dessous). N'étaient pas incluse dans le périmètre de consolidation 2017 : FREEALNCE UK, ADMISSIONS INTERNATIONAL et FL DIFFUSION.

Les principaux flux intragroupes concernent :

- des flux financiers : (i) concernant le périmètre du Groupe avant Apport, les flux prennent la forme d'avances en compte courant rémunérées entre la maison mère Freelance.com et ses filiales et (ii) concernant les sociétés composant la branche portage de GROUPE CBV INGENIERIE objet de l'opération d'Apport du 31 décembre 2016, il existe une convention centralisée de trésorerie entre

Groupe CBV INGENIERIE (actionnaire du Groupe) et les sociétés apportées devenues filiales de FREELANCE.COM ;

- des flux relatifs aux services rendus et de support à l'exploitation dans le cadre des activités entre toutes les sociétés du Groupe selon les besoins;
- des flux relatifs à l'activité commerciale correspondant à un flux de sous-traitance entre société du Groupe dans un cadre commercial.

Les volumes de flux intragroupes estimés pour l'année 2017 sont pour les flux financiers de l'ordre de 5 M€, pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 15 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 10 M€ à 15 M€.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles et propriétés immobilières louées

8.1.1 Immobilisations corporelles

Les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe sont des matériels de bureau et informatique, des agencements divers et du mobilier de bureau.

8.1.2 Propriétés immobilières louées

Le Groupe FREELANCE.COM n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

Jusqu'en février 2017, FREELANCE.COM était locataire des bureaux qu'il occupait au 3 rue Bellanger – 92300 Levallois Perret.
Le loyer annuel était de 113 K€ hors taxes et hors charges pour une surface totale occupée de 383 m2 et 6 places de stationnement. Le bail prévoyait une indexation du loyer sur l'indice national de la construction publié par l'INSEE. Le bail avait pris effet en février 2013 pour une durée de 9 années renouvelables.
Les locaux étaient loués auprès de la société EUROBAIL.

En février 2017, les 5 sites parisiens du nouveau Groupe FREELANCE.COM ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex).

Depuis février 2017, FREELANCE.COM est donc locataire des bureaux qu'il occupe au 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex.
Le loyer annuel est de 422,1 K€ hors taxes et hors charges pour une surface totale occupée de 1 260 m2.
Le bail prévoit une indexation du loyer sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.
Le bail a pris effet en février 2017 pour une durée de 9 années renouvelables. Il a été conclu pour une durée ferme de 6 années.
Les locaux sont loués auprès de la société PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA).

8.2 Facteurs environnementaux pouvant influencer significativement l'utilisation des immobilisations corporelles

A la connaissance de FREELANCE.COM, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant dans le Document de référence 2015 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 décembre 2016 sous le numéro R.16-080.

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document de Référence et notamment des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2016 et des comptes intermédiaires clos le 30 juin 2017 figurant respectivement au paragraphe 20.1.1 et au paragraphe 20.5.1 du présent Document de Référence.

Remarque générale :

Le 31 décembre 2016 à minuit, une branche complète d'activité de Portage salarial comprenant 29 sociétés dont 16 détenues directement a été apportée à FREELANCE.COM (cf. paragraphe 5.1.5).
Cette branche complète d'activité comprend la totalité des actions composant le capital social des sociétés suivantes :

- AD'Missions Access SAS et ses deux filiales Gextern Conseil Sarl et Gestion Externe et Conseil Sarl
- Savoir-Faire & Ressources SAS et ses filiales Savoir Faire & Entreprise Sarl, Altorem Consulting Sarl, Altorem Formation Sarl, Alpha Consultants Sarl, Altorem Group SAS
- AD'Missions Savoir Faire SA (anciennement Savoir-Faire & Cie SA) détenue directement et indirectement à 100%
- AD'Missions Consulting SAS
- AD'Missions Solutions SAS
- AD'Missions Technologies SAS
- AD'Missions Transitions SAS
- AD'Missions SAS et ses filiales Sage SA, Ergonos Consulting SA, AD Missions SA, FL Diffusion SARL, Ergonos Germany Gmbh et AD'Missions International PTY
- AD'Missions Support et Assistance SAS
- AD'Missions Conseil SAS
- AD'Missions Expertise SAS
- AD'Missions Etudes et Projets SAS
- AD'Missions Audit & Management SAS
- AD'Missions Formation SAS
- AD'Missions Stratégie et Développement SAS
- AD'Missions Ingénierie SAS

Du fait de la date de prise de contrôle, ces entités ne contribuent pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016 mais sont intégrées au bilan consolidé 2016.

9.1 Situation financière

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités pour les exercices clos au 31 décembre 2016, 31 décembre 2015, et au 31 décembre 2014. Les comptes intermédiaires clos au 30 juin 2017 n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.

9.1.1 Bilan

En K €, normes françaises	30/06/2017 (6 mois)	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Actif			
Actif immobilisé	38 469	39 372	2 125
Dont écart d'acquisition	*35 035*	*35 035*	
Actif circulant	51 937	48 895	9 164
Créances clients et comptes rattachés	30 010	25 389	4 706
Autres créances	5 853	5 441	2 442
Disponibilités & VMP	16 074	18 064	2 016
Comptes de régularisation	413	348	66
Total actif	**90 189**	**88 615**	**11 355**
Passif			
Capitaux propres – part du Groupe	22 931	21 798	-4 285
Intérêts minoritaires	268	245	207
Provisions pour risques et charges	2 293	2 667	884
Dettes	64 359	63 113	14 234
Emprunts et dettes financières	13 791	13 667	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 072	10 622	4 581
Dettes fiscales et sociales	37 611	36 609	8 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5	10	328
Autres dettes	1 880	2 204	226
Comptes de régularisation	969	792	315
Total bilan	**90 819**	**88 615**	**11 355**

Au 30 juin 2017, la valeur totale du bilan s'élève à 90 819 K€ contre 88 615 K€ au 31 décembre 2016 et 11 355 K€ au 31 décembre 2015.

L'écart entre 2015 et 2016 se justifie par l'incorporation des 29 sociétés constituant la branche d'activité de portage apportée par CBV Ingénierie. Cette opération s'est traduite notamment par la constatation :

- d'un écart d'acquisition à l'actif représentant la valorisation de la branche portage pour un montant de 35 035 KEUR
- d'une augmentation des capitaux propres de 22 152 KEUR
- d'une dette obligataire convertible en actions de 11 076 KEUR

Actif

L'actif immobilisé au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 est composé majoritairement d'un écart d'acquisition de 35 035 K€.

Les immobilisations incorporelles nettes s'élève à 1.643 K€ au 30 juin 2017 contre 1.936 K€ au 31 décembre 2016 et 1.344 au 31 décembre 2015 et comprennent (i) principalement les marques et noms de domaine pour 1.260 K€ notamment la marque FREELANCE.COM et les marques et noms de domaine associés (cédés par FREELANCE MAN à FREELANCE.COM en décembre 2016), (ii) les logiciels spécifiques permettant le développement des services de DATA RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par FREELANCE.COM.

Les immobilisations corporelles s'établissent à 441 K€ au 30 juin 2017 contre 237 k€ au 31 décembre 2016 et 49 k€ au 31 décembre 2015. L'augmentation entre 2016 et 2015 est liée principalement aux apports de matériels de bureau et autre matériel informatique par la branche portage de GROUPE CBV INGENIERIE pour 215 K€. La variation entre 2016 et le 30 juin 2017 s'explique pour l'essentiel, par les flux liés à l'emménagement sur le site de la Grande Arche à la Défense.

Les immobilisations financières représentaient 1 351 K€ au 30 juin 2017 contre 2 164 K€ au 31 décembre 2016 et 731 K€ au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, elles intégraient principalement les valeurs mobilières de placement nanties au titre de la caution règlementaire donnée dans le cadre des activités de portage salarial et d'intérim, en garantie du paiement des salaires des consultants, soit 1.037 KEUR. Au 1 er janvier 2017, le Groupe a décidé de faire appel à un autre mode d'assurance qui ne nécessite pas d'immobilisations financières, aussi les nantissements ont été levés et les comptes à termes soldés.
En effet, auparavant, l'organisme d'assurance auquel le Groupe souscrivait au titre de la garantie financière exigeait le nantissement de valeurs mobilières de placement.
Depuis le 1er janvier 2017, le Groupe a changé d'organisme d'assurance qui n'exige plus ce nantissement mais la garantie de GROUPE CBV INGENIERIE (actionnaire majoritaire du Groupe) en contrepartie.

Elles intégraient au 31 décembre 2016 également les dépôts de garantie consentis dans le cadre de la location des bureaux, soit 505 KEUR (dont 231 KEUR issu de l'apport de la branche d'activité de portage de GROUPE CBV INGENIERIE et 232 KEUR versés lors de la signature du bail des nouveaux locaux situés à la Grande Arche de la Défense).

Au 30 juin 2017, les immobilisations financières sont composées principalement des dépôts de garanties pour 707 K€ dont 232 K€ sur FREELANCE.COM pour la location des bureaux de la Grande Arche à la Défense, 163 K€ issus de l'apport de la branche de portage de CBV, 149 K€ liés à un nantissement dans le cadre d'un contrôle fiscal et 140 K€ sur la filiale marocaine d'intérim. L'autre poste important est celui des prêts immobilisés pour 413 K€.

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés qui représentent les créances non cédées au factor. Celles-ci se sont élevées à 30 010 K€ au 30 juin 2017 contre 25 389 K€ (soit à hauteur de 5,9 M€ pour créances du périmètre historique de FREELANCE.COM et 19;5 M€ pour les sociétés apportées) au 31 décembre 2016 et 4 706 K€ au 31 décembre 2015.

Les autres créances comprennent principalement des créances fiscales intégrant essentiellement la TVA déductible, ce poste s'est élevé à 4 083 K€ au 30 juin 2017 contre 3 842 K€ au 31 décembre 2016et 1 386 K€ au 31 décembre 2015.

Le poste des disponibilités s'élève à 15 375 K€ au 30 juin 2017 contre 17 364 K€ au 31 décembre 2016et 2 016 K€ au 31 décembre 2015. La variation de la trésorerie entre 2015 et 2016 est liée aux disponibilités des sociétés apportées par la branche portage de GROUPE CBV INGENIERIE

Passif

Les capitaux propres du Groupe se décomposent comme suit :

En K €, normes françaises	30/06/2017 (6 mois)	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 467	2 455	2 055
Primes d'émission, de fusion, d'apport	24 590	23 762	930
Réserves	-5 367	-4 715	-4 589
Résultat Groupe	1 241	296	-2 681
Capitaux propres - part du groupe	22 931	21 798	-4 285

Au 31 décembre 2015, les réserves négatives résultent de l'accumulation des pertes des exercices antérieurs à hauteur de 1 587 K€ d'une part et de la constatation des amortissements des écarts d'acquisition des sociétés acquises en 2006 et 2007 (PC SAS, VALOR SAS et PROVIGIS SAS) pour 3 003 K€ d'autre part.
L'augmentation de capital de 1 258 K€ réalisée en août 2015 n'a pas permis de compenser le montant des réserves négatives.

De plus, le montant négatif des capitaux propres a été accru au 31 décembre 2015 par les résultats du Groupe de -2 681 K€.

L'effet cumulé (i) de l'augmentation de capital de Freelance.com SA souscrite en avril 2016 pour un montant net de frais de 3.891 k€ et (ii) de la réalisation de l'apport partiel d'actif par GROUPE CBV INGENIERIE conduisant à une augmentation nette des capitaux propres de 21 892 KEUR a permis de renforcer de façon significative la structure financière du Groupe.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés de FREELANCE.COM s'élèvent à 21 798 k€ contre (4.285) K€ à la date du 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2017, le Groupe continue de renforcer ses capitaux propres qui s'élèvent à 22,9 M€ contre 21,8 M€ au 30 décembre 2016.

Les provisions pour risques et charges ont fortement augmentées entre 2015 et 2016 passant de 884 K€ en 2015 à 2 667 K€ à fin 2016. Cette augmentation est liée à la variation du périmètre induit par l'opération d'Apport et de la comptabilisation des provisions des sociétés composant la branche portage de GROUPE CBV INGENIERIE apportée à FREELANCE.COM. Au 30 juin 2017, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 293 K€.

Les emprunts et dettes financières ont fortement augmenté entre 2015 et 2016 passant de 189 K€ en 2015 à 13 667 k€ à fin 2016.
Cette augmentation est liée à l'émission, au pair, le 22 décembre 2016 de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 KEUR entièrement souscrit par GROUPE CBV INGENIERIE. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Les autres dettes financières concernent pour 2 400 KEUR l'emprunt

souscrit en janvier 2016 par AD'MISSIONS (sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE) auprès de GROUPE CBV INGENIERIE pour financer l'acquisition de la société ERGONOS. Cet emprunt est amortissable sur 6 ans au taux de 2,83%.
Au 30 juin 2017, les dettes s'élevaient à 13 791 K€.

Les dettes d'exploitation comprennent majoritairement les dettes fournisseurs et comptes rattachés et les dettes fiscales et sociales.

Le détail de ces dettes est le suivant :

En K €, normes françaises	30/06/2017 (6 mois)	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Dettes fournisseurs (hors immobilisations)	**11 072**	**10 622**	**4 581**
Freelances & managers commerciaux	7 998	7 621	4 244
Frais généraux	3 074	3 001	337
Dettes fiscales	**7 793**	**7 988**	**2 645**
Dettes sociales	**29 817**	**28 621**	**6 265**
Courantes	3 298	1 127	1 913
Provisions aux portés	26 519	27 494	4 352
Total des dettes d'exploitation	**48 682**	**47 231**	**13 491**

Concernant le fonctionnement de la dette envers les freelances, ces derniers peuvent être réglés par FREELANCE.COM selon deux possibilités au choix du freelance :

1. **En règle générale : règlement à 60 jours après réception de la facture du freelance** (la facture émise par FREELANCE.COM est établie et envoyée au client concomitamment à la réception de la facture du freelance, le client final dispose de 60 jours pour la régler), la plupart des factures clients sont financées par le factor, le client final règle donc sa facture à ce dernier,
2. **Par exception, sur demande du freelance et après accord de FREELANCE.COM :** la facture du freelance est réglée sous 5 jours moyennant une commission appelée « fast cash ». Entre 25% et 30% des freelances utilisent cette possibilité de règlement.

Les freelances sont donc payés de la totalité de la prestation en un versement unique (pas de possibilité de lissage) dans un délai maximum de 60 jours après réception de leur facture par FREELANCE.COM. En conséquence, l'exigibilité de la dette vis-à-vis des freelances est globalement couverte par le financement du factor. FREELANCE.COM n'a pas à assurer d'avance de trésorerie pour le règlement des freelances.

Concernant le fonctionnement de la dette aux managers commerciaux, ces derniers établissent leurs factures une fois que le client a réglé, soit dans la plupart des cas à l'encaissement par le factor. Les factures des managers commerciaux sont réglées à réception.

Concernant le fonctionnement de la dette aux portés, celle-ci est logée dans les dettes sociales.

Le porté envoie en début de mois son relevé d'activité pour le mois précédent, le Groupe établit et envoie alors la facture à destination du client final, ce dernier peut régler la facture soit au comptant, soit dans un délai maximum de 60 jours après réception de la facture (termes négociés entre le porté et le client final).

Une fois que le client final a réglé le Groupe :

- Ce dernier verse au porté au minimum la rémunération obligatoire fixée par l'ordonnance du 2 avril 2015 (75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps et une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération, cf. paragraphe 4.3 ci-dessus) ; ce montant de rémunération ainsi que les charges correspondantes sont compris dans les dettes sociales courantes,
- Le porté peut demander ou non le complément de sa rémunération (soit le solde entre son budget disponible correspondant aux factures de ses clients déjà encaissées et le montant minimum de la rémunération obligatoire) immédiatement ou le conserver pour un versement plus tard, ces compléments de versement sont à la main du porté uniquement sans engagement contractuel d'échelonnement du versement entre le salarié porté et le Groupe. Au 31 décembre 2015, ce complément de rémunération qui est exigible immédiatement et qui pourrait être demandé par l'ensemble des portés représentait 24% de la provision aux portés, charges comprises, soit 1 051 K€. Au 31 décembre 2016, suite aux apports des entités de portage de Groupe CBV Ingénierie, ce complément de rémunération représente 14% de la provision aux portés, charges comprises, soit 3 759 K€.

Ainsi, dans le cas où l'ensemble des portés venaient à demander le règlement de la totalité du complément de rémunération qui leur est due celui-ci est couvert par la trésorerie du Groupe d'une part et d'autre part par la caution donnée dans le cadre de l'appartenance du Groupe au syndicat professionnel, le P.E.P.S. (cf. paragraphe 4.4.4 ci-dessus).

9.1.2 Compte de résultat consolidé résumé

En K €, normes françaises	30/06/2017 (6 mois)	30/06/2016 pro forma** (6 mois)	31/12/2016* (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Activité de sourcing de freelances	25 256	19 753	26 471	24 861
Activité de portage salarial	50 297	48 156	16 660	11 635
Activité de Data RSE	518	477	987	853
Chiffre d'affaires	**76 071**	**68 386**	**44 118**	**37 349**
Résultat d'exploitation	1 970	1 195	881	- 137
Marge d'exploitation	2,59%	1,75%	2,00%	-0,37%
Résultat financier	-125	-96	-34	-40
Résultat courant av. impôts	1 845	1 098	847	-177
Résultat exceptionnel	-374	-96	-478	-2 138
Résultat des sociétés intégrées	1 272	813	330	-2 343
Résultat groupe	1 241	796	296	-2 681
Résultat hors groupe	31	16	34	15

*Du fait de la date de réalisation des apports, les entités apportées par GROUPE CBV INGENIERIE ne contribuent pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016.
** Pro forma, périmètre élargi, post Apports.

Le chiffre d'affaires par activité est présenté ci-dessus, par ailleurs, le résultat des différentes filiales au 31 décembre 2016 est présenté au paragraphe 7.1 ci-dessus.

Chiffre d'affaires

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires annuel consolidé s'est établi à 44,1 M€, en croissance organique dynamique de +18% par rapport à 2015.

L'ensemble des activités du groupe a contribué à cette progression dynamique :

- +7% de croissance annuelle en Freelancing, freinée par l'arrivée à son terme d'un important contrat de prestations IT en fin d'année mais portée par la signature de nouveaux référencements en 2016 auprès de grandes entreprises françaises qui alimenteront la croissance en 2017. En outre, il convient de noter la forte progression des activités au Maroc (18% de l'activité Freelancing), qui ont enregistré une croissance annuelle soutenue de +30% ;

- +43% de croissance annuelle en Portage salarial, qui bénéficie à la fois de la bonne dynamique du marché du portage salarial sous l'effet notamment des nouveaux modes de travail, ainsi que de la réorganisation commerciale opérée début 2016 et de l'élargissement de la gamme de prestations à destination des salariés portés ;

- ▪ +16% de croissance annuelle pour les activités de Data RSE (Provigis®), en accélération en fin d'année avec le lancement de la nouvelle offre Provigis Services.

A titre d'information, le chiffre d'affaires pro forma 2016, établi comme si l'apport de la branche d'activité portage du GROUPE CBV INGENIERIE était intervenue le 1er janvier 2016, s'élève à 135 M€, en croissance de +12% par rapport au chiffre d'affaires pro forma 2015.

L'accélération de la croissance sur toutes les activités du groupe témoigne ainsi du bon déroulement du plan stratégique et du succès des actions de redynamisation commerciale mises en œuvre par la nouvelle équipe dirigeante.

Au 30 juin 2017, post Apports, le chiffre d'affaires atteint 76,1 M€ en progression de 11,2% par rapport au pro-forma réalisé pour le même périmètre sur la même période en 2016. Cette croissance est portée par :

- l'activité de portage salarial dont le chiffre d'affaires s'établit à 50,3 M€ au 30 juin 2017 contre 48,2 M€ au 30 juin 2016 sur le même périmètre ;
- L'activité de sourcing de freelances qui progresse de 28% entre le pro-forma au 30/06/2016 et le 30/06/2017 ;
- L'activité Data RSE qui progresse de 8,6% mais contribue peu au chiffre d'affaires 2017 (-1%).

Résultat d'exploitation

Dans un contexte de croissance dynamique de l'activité, les charges d'exploitations ont été maîtrisées, bénéficiant des efforts d'adaptation de la structure de coûts menés en 2016 et au premier semestre 2017 :

- les frais de personnel administratif du groupe (hors salaires et charges des salariés portés) n'ont progressé que de +15% entre 2015 et 2016, tandis que les frais généraux ont été stables (+1%). Au 30 juin 2017 les frais de personnel administratif s'élèvent à 4 326 K€ contre 3 801 K€ au 30 juin 2016 (pro forma).
- Les autres achats et charges externes sont majoritairement composés d'achats de prestations qui représentent le versement des revenus des freelances. Le poste d'achats de prestations a représenté : 18 864 K€ au 30 juin 2017 contre 14 340 K€ au 30 juin 2016 (pro forma) et 17.572 K€ au 31 décembre 2016 contre 16.416 K€ au 31 décembre 2015.

Les salaires versés aux portés sont comptabilisés dans les charges de personnel et ont représenté 41 984 K€ au 30 juin 2017 contre 39 085 K€ au 30 juin 2016 (pro forma) et 17.772 K€ au 31 décembre 2016 contre 13.756 K€ au 31 décembre 2015. Le solde des frais de personnel correspond aux salaires versés aux salariés du siège de FREELANCE.COM.

Au 31 décembre 2016, le résultat d'exploitation s'est ainsi établi à 881 K€, à comparer à une perte de (137) K€ en 2015. Il représentait une marge d'exploitation de 2,0% sur l'ensemble de l'exercice (1,7% de marge d'exploitation au 1er semestre 2016).

Au 30 juin 2017, post Apports, le résultat d'exploitation s'est établit à 1 970 K€ soit 2,59% de marge d'exploitation contre 356 K€ et 1,65% de marge d'exploitation au 30 juin 2016 (avant opération d'Apports) et 1 195 K€ au 30 juin 2016 pro forma, soit 1,75% de marge d'exploitation.

Résultat financier

Le résultat financier connait depuis début 2014 une amélioration sensible, ceci dû au changement de factor fin 2013 qui a permis des économies sur les frais bancaires. Ainsi, le résultat financier s'élève à (34) K€ au 31 décembre 2016 contre (40) K€ au 31 décembre 2015.
Le résultat financier est négatif à hauteur de -125K€ au 30 juin 2017. Il s'est légèrement dégradé par rapport au pro forma au 30 juin 2016 où il s'établissait à -96K€. Il est impacté par l'augmentation des intérêts et charges assimilés qui sont passés de 100 K€ au 30 juin 2016 pro forma à 269 K€ au 30 juin 2017. Ce poste comprend notamment 166 K€ d'intérêts calculés sur l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016.

Résultat exceptionnel

FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel de -478 K€ en 2016, contre -2.138 K€ pour l'exercice précédent. Il est constitué pour l'essentiel de diverses provisions, nettes des reprises, pour litiges en cours.

Au 31 décembre 2016, le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

- Dotation aux provisions pour litiges fiscaux et URSSAF : -760 k€ ;
- Reprise de provision sur dépréciations logiciels : +362 k€ ;
- Ajustement des provisions pour litiges prud'homaux : -206 k€ ;
- Solde d'un litige ancien avec un client : +40 k€
- Divers éléments non récurrents : +80 k€.

Au 30 juin 2017, le résultat exceptionnel est de -374K€. Les charges exceptionnelles comprennent notamment :

- Des dépréciations de logiciels ne répondant plus au besoin du marché (-405 K€)
- Des coûts de résiliation des baux commerciaux dans le cadre de la réorganisation du groupe (-200K€)

Résultat net

Après prise en compte de l'impôt sur les résultats, à hauteur de 38 K€ en 2016, le résultat net part du groupe s'est établi à 296 K€ en 2016, contre une perte nette de (2.681) K€ un an plus tôt. A titre d'information, les reports déficitaires dont dispose le groupe à fin 2016 (après apports) s'élèvent à 9,7 M€.

Au 30 juin 2017, le résultat net s'établit à 1 272 K€ après IS (-199 K€) contre 813 K€ au 30 juin 2016 pro forma. La part du Groupe représente 1 241 K€ et le résultat hors Groupe 31 K€.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation

Se reporter au paragraphe 6.3 du présent document.

9.2.2 Changements importants dans les états financiers

Le 31 décembre 2016 à minuit, une branche complète d'activité de Portage salarial comprenant 29 sociétés dont 16 détenues directement a été apportée à FREELANCE.COM (cf. paragraphe 5.1.5).
Cette branche complète d'activité comprend la totalité des actions composant le capital social des sociétés suivantes :

- AD'Missions Access SAS et ses deux filiales Gextern Conseil Sarl et Gestion Externe et Conseil Sarl
- Savoir-Faire & Ressources SAS et ses filiales Savoir Faire & Entreprise Sarl, Altorem Consulting Sarl, Altorem Formation Sarl, Alpha Consultants Sarl, Altorem Group SAS
- AD'Missions Savoir Faire SA (anciennement Savoir-Faire & Cie SA) détenue directement et indirectement à 100%
- AD'Missions Consulting SAS
- AD'Missions Solutions SAS
- AD'Missions Technologies SAS
- AD'Missions Transitions SAS
- AD'Missions SAS et ses filiales Sage SA, Ergonos Consulting SA, AD Missions SA, FL Diffusion SARL, Ergonos Germany Gmbh et AD'Missions International PTY
- AD'Missions Support et Assistance SAS
- AD'Missions Conseil SAS
- AD'Missions Expertise SAS
- AD'Missions Etudes et Projets SAS
- AD'Missions Audit & Management SAS
- AD'Missions Formation SAS
- AD'Missions Stratégie et Développement SAS
- AD'Missions Ingénierie SAS

Du fait de la date de prise de contrôle, ces entités ne contribuent pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016 mais sont intégrées au bilan consolidé 2016.

Des informations complémentaires sont disponibles au paragraphe 6.3.2. du présent document.

9.2.3 Facteurs externes importants influençant sensiblement les opérations de l'émetteur

Se reporter au paragraphe 6.3 du présent document.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux propres

La variation des capitaux propres au 30 juin 2017 se présente comme suit :

Valeurs en €	Capital	Réserves + primes d'émission	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31/12/2014	**1 370**	**-4 039**	**-210**	**11**	**-2 868**	**-188**
Affectation en réserves		-210	210			
Variation de capital	685	573			1 258	
Résultat N-1			-2 681		-2 681	15
Variation des écarts de conversion				6	6	4
Capitaux propres 31/12/2015	**2 055**	**-3 676**	**-2 681**	**17**	**-4 285**	**207**
Affectation en réserves		- 2 681	2 681			
Variation de capital	400	25 383			25 783	
Résultat N			296		296	34
Variation des écarts de conversion		5		-1	4	4
Capitaux propres 31/12/2016	**2 455**	**19 031**	**296**	**16**	**21 798**	**245**
Affectation en réserves		296	-296			
Variation de capital	12	-2			10	
Résultat N			1 241		1 241	31
Variation des écarts de conversion				-119	-119	-8
Capitaux propres 30/06/2017	**2 467**	**19 325**	**1 241**	**-103**	**22 931**	**268**

Il est à noter que la société FREELANCE.COM a procédé :

- en août 2015 à une augmentation de capital par la création de 1 369 998 actions nouvelles au prix de 0,93 euro représentant une levée de fonds brute de 1 274 K€
- en avril 2016 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par la création de 5 479 992 actions nouvelles au prix de 0,75 euro représentant une levée de fonds brute de 4 110 K€
- Au 31 décembre 2016 à la réalisation d'un apport partiel d'actif qui a généré la création de 21.097.969 actions nouvelles d'une valeur de 1.05 €, soit une augmentation brute des capitaux propres de 22 153 K€.
- Au 28 juin 2017, 140 000 actions ont été créées suite à l'attribution gratuite d'actions et 10 003 actions ont été créées suite à l'exercice de BSA augmentant ainsi le capital social de 12 K€.

A la date du présent Document, compte tenu des augmentations de capital constatées par le conseil d'administration du 23 juin 2017 suite à l'exercice de BSA et à l'attribution d'actions gratuites, le capital social de FREELANCE.COM est composé de 30 837 958 actions de 0,08 euro de valeur nominale. Le capital social de la Société s'élève donc à 2 467 036,64 euros.

10.2 Informations sur la trésorerie

En K€	30/06/2017	31/12/2016 Pro-forma*	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	**1 272**	**291**	**330**	**-2 666**
Résultat des sociétés mise en équivalence				
Amortissements et provisions	3	1 067	302	2 605
Variation des impôts différés				
Plus-values de cession, nettes d'impôts	35	26		30
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**1 310**	**1 383**	**632**	**-31**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence				
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-3 664	2 657	1 253	- 2 625
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**-2 353**	**4 040**	**1 885**	**-2 657**
Acquisitions d'immobilisations	-375	-1 614	-1 419	-817
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	844	446	1	417
Incidence des variations de périmètres (1)			11 966	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**469**	**-1 168**	**10 548**	**-400**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-2 045		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées				
Dividendes en intragroupe				
Dont dividendes versés en intragroupe				
Dont dividendes reçus en intragroupe				
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	11	3 630	3 630	1 258
Emissions d'emprunts		2 400		200
Remboursements d'emprunts	-33	-233	-66	-50
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-23**	**3 753**	**3 565**	**1 408**
Variations de trésorerie	**-1 907**	**3 753**	**15 997**	**-1 648**
Trésorerie d'ouverture	**18 065**	**11 363**	**2 011**	**3 656**
Incidence des variations de cours des devises	-108	47	47	3
Trésorerie de clôture	**16 074**	**15 997**	**18 056**	**2 011**

*Pro forma : périmètre élargi, post Apports.

(1) Trésorerie des sociétés de la branche d'activité apportée au 31 décembre 2016

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont fortement évolué au 31 décembre 2016 (avant opération d'apport) par rapport au 31 décembre 2015. Ceci est dû à la forte variation du besoin en fonds de roulement qui a été impacté par la reprise de l'activité.

Post opération d'apport, au 30 juin 2017 en raison d'une forte variation du besoin en fonds de roulement lié à la hausse de l'activité, les flux de trésorerie généré par l'activité sont négatifs.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les acquisitions d'immobilisations comprennent principalement :
Au 31 décembre 2016 : le versement des compléments de garantie au titre des activités de portage salarial et d'intérim au Maroc,
Au 31 décembre 2015 : le coût du développement de (i) l'outil de gestion commerciale du pôle freelancing et (ii) l'interface avec les clients et les freelances,
Au 30 juin 2017, les acquisitions d'immobilisations sont liées à l'emménagement sur le site de la Grande Arche à La Défense.

Au 31 décembre 2016, le poste incidence de variation de périmètre correspond au décaissement du complément de prix pour l'acquisition des titres de VALOR SAS et à la trésorerie des sociétés de la branche d'activité apportée au 31 décembre 2016.
Au 30 juin 2017, les cessions d'immobilisations correspondent principalement au solde des comptes à termes qui correspondaient aux garanties relatives à l'assurance règlementaire pour l'activité de portage salarial. Au 1er janvier 2017, le Groupe a décidé de faire appel à un autre mode d'assurance.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

FREELANCE.COM a procédé en août 2015 à une augmentation de capital représentant une levée de fonds nette de 1 258 307 euros.
Le Groupe a par ailleurs contracté un emprunt de 200 K€ (tiré à hauteur de 184 K€ au 31 décembre 2015) auprès du CIC afin de financer le développement de son nouvel outil de gestion commerciale du freelancing.

En avril 2016, FREELANCE.COM a procédé à une augmentation de capital pour un montant net de frais de 3 891 K€. En fin d'année, elle a engagé des frais complémentaires pour 219 K€ pour la réalisation des différentes opérations soumises à l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2016.

En juin 2017, le Groupe a procédé à une augmentation de capital de 11,2 K€ suite à l'attribution de 140 000 actions gratuites.

10.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe

Au 30 juin 2017, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	11 076		11 076	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85	57	28	
Concours bancaires courants	29	29		
Autres dettes financières	2 601	1 601	1 000	
TOTAL GENERAL	**13 791**	**1 687**	**12 104**	

Au 31 décembre 2016, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	11 076		11 076	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118	69	49	
Concours bancaires courants	9	9		
Autres dettes financières	2 463	543	1 920	
TOTAL GENERAL	**13 667**	**622**	**13 046**	

Au 31 décembre 2015, le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Etat des dettes K€	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	184	66	118	
Concours bancaires courants	5	5		
Autres dettes financières				
TOTAL GENERAL	**189**	**71**	**118**	

Le Groupe bénéficie d'un faible endettement bancaire.

Sur l'exercice 2016, Le Groupe a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour une valeur globale de 11 076 KEUR entièrement souscrit par GROUPE CBV INGENIERIE. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an.

Les autres dettes financières concernent pour 2.400 KEUR l'emprunt souscrit en janvier 2016 par AD'MISSIONS (sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE) auprès de GROUPE CBV INGENIERIE pour financer l'acquisition de la société ERGONOS. Cet emprunt est amortissable sur 6 ans au taux de 2,83%.

Pour financer son activité le Groupe a recours à un organisme d'affacturage dont les conditions sont décrites au paragraphe 4.1 ci-dessus. L'évolution des encours factor est la suivante :

(cf. note 4.5 de l'annexe des comptes au 31 décembre 2016 présentée au paragraphe 20.1.1 ci-dessous et note 4.5 de l'annexe des comptes intermédiaires au 30 juin 2017 présenté au paragraphe 20.5.1 ci-dessous).

En K €, normes françaises	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2015
Créances mobilisées au titre du contrat	5 987	5 952	4 672
Dépôt de garantie	1 118	1 068	956
Financement net	4 869	4 884	3 716

Aucun passif n'est assorti de covenants.

10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

Néant

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et développement

Néant

11.2 Brevet

Néant

11.3 Marques, noms de domaines et propriétés intellectuelles

La société FREELANCE MAN, basée au Royaume-Uni (Ile de Man) et détenue à 100% par FREELANCE.COM SA, est l'entité qui détenait les marques, les noms de domaine et les logiciels de gestion commerciale et pré-comptable. Cet ensemble de marques a été cédé par FREELANCE.MAN à FREELANCE.COM en décembre 2016.

Avant la cession, FREELANCE.COM SA bénéficiait de l'usage des marques et des noms de domaine détenus par FREELANCE.MAN.

A ce titre, FREELANCE.MAN percevait de FREELANCE.COM SA des redevances à hauteur de :

- 0,5% du chiffre d'affaires HT pour l'usage des logiciels,
- 0,5% du chiffre d'affaires HT pour l'usage des marques et noms de domaine.

Sur l'exercice 2016, le montant des redevances facturées par FREELANCE.MAN à FREELANCE.COM s'est élevé à 103 K€.

A noter qu'en date du 31 décembre 2016, FREELANCE MAN ltd a été dissoute

Marques :

Le Groupe a déposé à l'INPI les marques suivantes :

- PROVAO (marque sans logo)
- PROVIGIS (marque sans logo)
- RM RESSOURCE MANAGEMENT (marque sans logo)
- FREELANCEBENCH (marque sans logo)
- FREELANCEAGLE (marque sans logo)
- FREELANCECORP (marque sans logo)
- VIGIBILITE (marque sans logo)
- VIGIBILITY (marque sans logo)
- PROCURIS (marque sans logo)
- MYFREEZONE (marque sans logo)

- FREELANCE DIRECT (marque sans logo)
- FREELANCE CORPORATE (marque sans logo)
- FREELANCETOOLS.COM (marque sans logo)
- PROWER.COM (marque sans logo)
- FREELANCECASH.COM (marque sans logo)
- FREELANCE.COM (marque et logo)
- FREELANCE.COM (marque sans logo)
- FREELANCE (marque et logo)
- IL EST TEMPS DE TRAVAILLER AUTREMENT (marque sans logo)
- IT'S TIME TO WORK DIFFERENTLY (marque sans logo)
- FREELANCE SUPPORT SERVICES FSS (marque sans logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE SUPPORT SERVICES F2S (marque sans logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE BUSINESS SERVICES (marque et logo)
- FREELANCE PROTECTION (marque et logo) – uniquement au Maroc
- FREELANCE2S (marque et logo) – uniquement au Maroc
- MY FREELANCE (marque sans logo)
- FREELANCE PORTAGE (marque et logo)
- PORTAGE.COM (marque et logo)
- FREELANCE.JOB (marque et logo)
- PORTAGE (marque et logo)
- INTERPROJETS.COM (marque et logo)
- CLUB ACHETEUR (marque sans logo)
- PORTAGE TEMPORAIRE (marque sans logo)
- LA FORCE COMMERCIALE DES INDEPENDANTS (marque sans logo)
- RESSOURCE MANAGEMENT (marque et logo)
- LE BLOG DU FREELANCE (marque)
- DECLAREZ VOTRE INDEPENDANCE ! (marque sans logo)
- FRANCE PORTAGE SALARIAL (marque et logo)
- VALOR CONSULTANTS (marque et logo)
- VALOR ONE (marque et logo)
- PC SAS (marque et logo)
- VALOR SA (marque et logo)
- GROUPE FCOM (marque sans logo)
- RM PRO (marque sans logo)
- freelance technologies (marque et logo)
- PROVIGIS (marque et logo)
- FREELANCE GROUPE (marque et logo)
- RM PRO (marque et logo)
- VALOR (marque et logo)
- FREELANCEONE (marque et logo)

Noms de domaine :

Le Groupe FREELANCE.COM a enregistré 196 noms de domaine afin de couvrir l'ensemble de ses activités (notamment : freelance.com, freelance.com, admissions.fr, valor.fr, portage.com, portage-salarial.com, savoirfaire.fr, provigis.com, web-profils.com, acceess-etoile.fr, club-acheteurs.com) déclinés en .fr, .com, .eu et autres postfixes nationaux.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances entre le 31 décembre 2016 et la date du document de référence

12.1.1 Communiqué de presse sur la réunion investisseurs du 13 juin 2017

Extrait : Communiqué de presse du 13 juin 2017

« Lors de cette réunion, les dirigeants de Freelance.com ont fait état de la nouvelle dimension et des activités du groupe consécutivement à l'apport de la branche portage du groupe CBV Ingénierie fin décembre 2016 qui a permis de tripler la taille de la société (135 M€ de chiffre d'affaires pro forma contre 44 M€ de chiffre d'affaires consolidé en 2016).

L'entreprise a fait état de son ambition : devenir la 1ère entreprise de services numériques (ESN) constituée de consultants indépendants en s'appuyant sur les +300 000 profils de freelance inscrits sur sa plateforme et les +4 000 consultants aujourd'hui en gestion auprès de ses clients. Dans cette perspective, Freelance.com entend poursuivre la digitalisation de son modèle économique et le déploiement de ses activités à l'international : après l'ouverture d'un bureau à Berlin au 1er semestre 2017, le groupe prévoit de nouvelles implantations au cours des prochains mois, notamment Londres et Singapour au 2nd semestre.

Enfin, présent lors de la réunion, l'actionnaire majoritaire de Freelance.com, le groupe CBV Ingénierie, a indiqué qu'il souhaitait mettre en œuvre une politique d'animation et de relance de la vie boursière du titre Freelance.com. L'élargissement du flottant par voie de cession éventuelle d'actions ou à travers l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA2018 - FR0013229291 - FREBS), arrivant à échéance en juin 2018, sera au cœur de ce dispositif de renouveau boursier. »

En effet, le Groupe CBV a indiqué que dans un objectif d'accroître le flottant il pourra être amené à céder des titres qu'il détient.
Par ailleurs, depuis début 2017, le Groupe a intensifié sa communication financière au travers notamment de l'organisation plus fréquente de réunions investisseurs.
Le Groupe envisage également la mise en œuvre d'un contrat d'animation à moyen terme.
Ces mesures visent à raviver l'intérêt de la communauté financière pour le marché du titre Freelance.com, favoriser l'exercice des BSA en circulation et ainsi accroître la liquidité du titre.

12.1.2 Communication sur le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017

Extrait : Communiqué de presse du 16 novembre 2017

Chiffre d'affaires à 9 mois : 108,8 M€ en progression de +11% en données pro forma :

- +11% de croissance pro forma au 3ème trimestre 2017
- 7ème trimestre consécutif de croissance à deux chiffres

Données non auditées en M€ (normes françaises)	2017 consolidé	2016 consolidé	Variation consolidée	2016 Pro forma	Variation pro forma

Chiffre d'affaires 1er semestre	76,1	21,6	x 3,5	68,4	+ 11%
Chiffre d'affaires 3ème trimestre	32,8	10,2	x 3,2	29,5	+ 11%
Chiffre d'affaires 9 mois	108,8	31,8	x 3,4	98,2	+ 11%

L'apport par Groupe CBV Ingénierie de sa branche Portage composée des sociétés Ad'Missions et ses filiales, et des sociétés SavoirFaire et Access Etoile, a été réalisé le 31 décembre 2016. A titre d'information, le chiffre d'affaires proforma 2016 a été établi comme si l'apport de ces sociétés était intervenu le 1er janvier 2016.

Au 3ème trimestre de son exercice 2017 (période du 1er juillet au 30 septembre), Freelance.com a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 32,8 M€, multiplié par x3,2 par rapport au 3ème trimestre 2016, porté par l'apport de la branche Portage du Groupe CBV Ingénierie réalisé fin 2016.
En données pro forma, établies comme si l'apport était intervenu le 1er janvier 2016, la croissance du 3ème trimestre 2017 s'établit à +11%, marquant ainsi un 7ème trimestre consécutif de croissance à deux chiffres pour le Groupe (en base pro forma).
A l'issue des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de Freelance.com s'élève à 108,8 M€, multiplié par x3,4 par rapport au chiffre d'affaires consolidé à 9 mois de 2016, et en progression de +11% en données pro forma.
Par zones géographiques, le Groupe a réalisé en France une croissance pro forma de +8% sur neuf mois (+5% au 3ème trimestre) à 77,9 M€ (72% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe).
L'international (Allemagne, Maroc, Singapour, Suisse) affiche une activité particulièrement dynamique, avec une croissance à neuf mois pro forma de +17% (+27% au 3ème trimestre) qui témoigne à la fois du succès du déploiement de l'ensemble des offres à l'étranger ainsi que de l'ouverture, au cours des derniers mois, des nouveaux bureaux de Berlin et de Singapour.

Confirmation des objectifs 2017 : une croissance rentable à deux chiffres (en base pro forma)

A l'issue des neufs premiers de 2017, Freelance.com confirme pleinement ses objectifs financiers pour l'exercice en cours : réaliser une progression soutenue de son chiffre d'affaires, avec une croissance à deux chiffres en base pro forma qui bénéficie des synergies commerciales issues du changement de dimension opéré, et poursuivre l'amélioration de ses résultats, déjà matérialisée dans les comptes du 1er semestre.

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Néant

13. PREVISIONS

Néant

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

14.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration, instance décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la Société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe FREELANCE.COM et définit les orientations opérationnelles et financières à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le conseil d'administration, en vertu de la loi :

- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les assemblées générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'assemblée générale.

Le Conseil s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2016 et quatre fois entre le début de l'année 2017 et la date du présent document.

Lors du conseil d'administration du 31 janvier 2017 :

- Monsieur Yassir KHALID a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Sylvestre BLAVET a été nommé Président du Conseil d'administration en remplacement.

Lors du Conseil d'Administration du 21 Avril 2017, 3 membres ont présenté leur démission : Claude TEMPE, Cyril TROUILLER et Mohamed BENBOUBKER. Ces deux derniers ont été remplacés respectivement par Jérôme TEISSIER et Olivier MARTIN pour la durée restant à courir de la fonction soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Ces nominations ont été ratifiées lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

Lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017 Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de cinq membres :

Nom :	Yassir KHALID
Age :	40 ans
Mandat actuel :	Administrateur référent
Adresse professionnelle :	20 rue Royale, 75008 Paris
Date de première nomination :	CA du 25 juin 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
Date de renouvellement :	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	- Gérant de la SARL Y ADVISORY - Gérant de la SARL JEFREY
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Executive Director, Leonardo & Co. SAS

Nom :	Jérôme TEISSIER
Age :	56 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse professionnelle :	JWAY – 69 rue du 22 Septembre - 92 400 Courbevoie
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Legisway SA – Président Financière JWAY Sarl - Gérant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	-

Nom :	Sylvestre BLAVET
Age :	49 ans
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration

Adresse professionnelle :	5 place Tristan Bernard, 75017 Paris
Date de première nomination :	17 juin 2015
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	**En France :** - Gérant de Cour du Moulin SARL - Co-gérant, 4Axes SARL - Président d'Offshore Consulting & Supervision SAS - Président d'Ad'Missions SAS - Président de MR Immobilière **A l'étranger :** - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Petrolis SA - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Sage SA - Gérant d'ITA Telecom Slovakia - Director de Pahntos International Pte Ltd - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Capefront SA - Président du Conseil d'Administration et administrateur de GPC SA - Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Ad'Missions SA - Président du Conseil d'Administration et Administrateur d'Ergonos SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	**En France :** - Président du Directoire de Groupe CBV Ingénierie - Directeur Général de Groupe ITA - Président d'ITA SAS - Président de Pahntos SAS - Gérant de Pahntos Ile de France - Gérant de Pahntos Normandie - Gérant de Pahntos Rhône Alpes - Gérant d'Ad'Missions Consulting - Gérant d'Ad'Missions Audit et Management - Gérant d'Ad'Missions Conseil - Gérant d'Ad'Missions Etudes et Projets - Gérant d'Ad'Missions Expertise - Gérant d'Ad'Missions Formation - Gérant d'Ad'Missions Stratégie et Développement - Gérant d'Ad'Missions Support et Assistance **A l'étranger :**

	- Gérant d'ITA Telecom Polska

Nom :	Olivier MARTIN
Age :	45 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	20 rue du Murget 78380 Bougival
Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Gérant de CO-Martin SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Directeur Général d'AD'Missions SAS Gérant de Savoir-Faire et Entreprise SARL Administrateur et PDG d'AD'Missions Savoir-Faire SA Gérant d'AD'Missions Ingénierie SARL Gérant d'AD'Missions Solutions SARL Gérant d'AD'Missions Audit et Management SARL Gérant d'AD'Missions Conseil SARL Gérant d'AD'Missions Etudes et Projets SARL Gérant d'AD'Missions Expertise SARL Gérant d'AD'Missions Formation SARL Gérant d'AD'Missions Stratégie et Développement SARL Gérant d'AD'Missions Support et Assistance SARL Gérant d'AD'Missions Consulting SARL Gérant de Gestion Externe et Conseil SARL Gérant de Gextern Conseil SARL

Nom :	Mohamed BENBOUBKER
Age :	43 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	221, boulevard Zerktouni, Casablanca (Maroc)
Date de première nomination :	AG du 25 février 2016
Date de renouvellement	-

Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	**A l'étranger :** - Co-Gérant : Montres&Co - Co-Gérant : Ryad Oulad Said - Gérant Unique : Antic - Gérant Unique : SBF Distribution
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	**A l'étranger :** - Gérant : Promoben - Co-gérant : Bad Publishing - Co-gérant : Abeille Maille - Co-gérant : Road Communication

Le Conseil d'Administration ne comporte à ce jour que des administrateurs de sexe masculin.

Ainsi à ce jour, le Groupe n'est pas en conformité avec l'article L.225-17 du code de commerce visant à rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration. Afin de se conformer aux dispositions légales en vigueur sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, le Conseil d'administration entend proposer lors de la prochaine assemblée générale la nomination d'un administrateur de sexe féminin. La recherche d'une candidate appropriée est en cours.

14.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun lien familial entre les cinq administrateurs.

Yassir KHALID : diplômé de HEC Paris et d'un executive MBA de la Columbia University/London Business School, Monsieur KHALID cumule quatorze années d'expériences en banque d'investissement, notamment chez LEONARDO & CO et CREDIT SUISSE. Ses différentes missions lui ont permis de se spécialiser sur les secteurs des télécoms et du numérique.
Aujourd'hui, Monsieur KHALID conseille et investit dans des sociétés en croissance (levée de fonds, développement).

Olivier MARTIN : diplômé en management de l'école du Groupe ESC Reims-NEOMA et en Mathématiques Appliquées Monsieur MARTIN a commencé sa carrière en 1995 dans l'univers des médias chez Grap&Gides (Lille), puis chez Carat (Paris), où il fonde Carat Business en 2002. A partir de 2007 il intègre Webloyalty. Cette expérience lui permet de rencontrer les acteurs du e-commerce et de se confronter aux internautes et aux plateformes. Il intègre AD'Missions en juillet 2012, pour en prendre la Direction générale. Sous sa direction, le groupe AD'Missions croît de 45 à 90 M€ de chiffre d'affaires, avant de fusionner avec le groupe Freelance.com. Olivier Martin occupe également le poste de Trésorier au sein du PEPS, le syndicat représentatif du portage salarial.

Sylvestre BLAVET : diplômé d'ingénieur en mécanique de HEI Lille en 1994, Monsieur BLAVET crée deux sociétés entre 1994 à 2000, l'une dans le matériel viticole et l'autre dans la mise à disposition de personnel pour les mareyeurs. En 2000, il entre chez ATOS en tant que consultant en informatique puis il rejoint DASSAULT SYSTEME en 2002 et prend en 2004 la responsabilité du centre de formation interne.
En 2006, il s'associe à la famille Billette de Villemeur dans sa holding, Groupe CBV Ingénierie, et prend la direction du Groupe. Il redresse le Groupe en abandonnant la partie télécommunication et en développant

l'assistance technique. Puis, en 2009/2010, il développe l'activité de portage salarial par le rachat de SAGE et d'Ad'missions.

Jérôme TEISSIER : diplômé de l'université Paris IX Dauphine, Jérôme Teissier a débuté sa carrière à la direction de la Trésorerie du Groupe Hachette, puis a intégré la Banque de Marché et d'Arbitrages où il intervient sur les marchés financiers. Puis il créé la société Legisway dont il ouvre le capital à la Société Générale et au groupe Thalès en 2000. Cette association permet la naissance du logiciel Contrat'tech, premier E.R.P juridique pour la gestion des contrats, des contentieux, des pouvoirs, de la propriété intellectuelle et des participations. En 2015, Jérôme Teissier reprend le contrôle total du capital de Legisway qu'il décide d'ouvrir aux salariés.

Mohamed BENBOUBKER : après des études d'ingénieur en France, Monsieur BENBOUBKER a travaillé pour un site de production de détergents appartenant à PROCTER & GAMBLE au Maroc. Il a ensuite rejoint le groupe UNILEVER Maghreb en tant que contrôleur de gestion. Monsieur BENBOUBKER a pris la direction de FREELANCE.COM Maroc en 2000. Il a ensuite créé les filiales EGO RECRUTEMENT et EGO INTERIM en 2011.

14.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

De plus, à la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration du Groupe et l'intérêt social.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détiennent de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Il n’existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

La Société n'est pas soumise aux recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008 et actualisé en novembre 2016 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux car ces dernières concernent les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Néanmoins, la Société tend à s'y conformer et souhaite présenter les différents tableaux recommandés par l'AFEP / MEDEF.

Remarques préliminaires :
André MARTINIE a quitté la présidence du Conseil d'administration le 25 juin 2015 et ses fonctions opérationnelles de Directeur Général le 30 septembre 2015 tout en conservant son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINIE a démissionné de son mandat d'administrateur le 28 juin 2016.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry EUDE, également Directeur financier non-salarié de FREELANCE.COM, n'a pas été renouvelé au cours de l'assemblée générale du 17 juin 2015, il est demeuré Directeur financier non-salarié jusqu'au 31 décembre 2016.

Lors du conseil d'administration du 31 janvier 2017 :

- Monsieur Yassir KHALID a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration tout en demeurant administrateur référent ;
- Monsieur Sylvestre BLAVET a été nommé Président du Conseil d'administration en remplacement.

Lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2017, trois membres ont présenté leur démission : Claude TEMPE, Cyril TROUILLER et Mohamed BENBOUBKER. Ces deux derniers ont été remplacés respectivement par Jérôme TEISSIER et Olivier MARTIN pour la durée restant à courir de la fonction soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Ces nominations ont été ratifiées lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

Le 21 avril 2017, Claude Tempe, Directeur Général Délégué jusqu'alors, a été nommé Directeur Général de FREELANCE.COM en remplacement de Cyril Trouiller, qui est devenu Directeur Général Délégué.

Lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017 Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur pour une durée de six ans expirant lors de l'Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au titre des exercices 2015 et 2016, les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants de la Société au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales sont détaillées dans les tableaux suivants.

15.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2015	Exercice 2016
André MARTINIE (Président du CA jusqu'au 25/06/2015, Directeur Général jusqu'au 30/09/2015, Administrateur jusqu'au 28/06/2016)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	379 102 €	0 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	379 102 €	0 €
Thierry EUDE (Administrateur jusqu'au 17/06/2015 et Directeur financier jusqu'au 31 décembre 2016)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	146 262 €	110 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
TOTAL	146 262 €	110 000 €
Cyril TROUILLER (Directeur Général du 01/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général Délégué depuis le 21/04/2017 et administrateur du 13/10/2015 au 21/04/2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	40 975 €	201 063 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		56 700 € (1)
TOTAL	40 975 €	206 663 €
Claude TEMPE (Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général depuis le 21/04/2017 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017)		

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	30 672 €	200 960 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		56 700 € (1)
TOTAL	30 672 €	206 560 €

(1) Les actions gratuites sont valorisées à 0,81 € chacune, soit le cours de l'action FREELANCE.COM au 28/06/2016 jour de leur attribution.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 est présenté ci-dessous :

Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2014		2015		2016	
André MARTINIE Président du CA jusqu'au 25/06/2015, Directeur Général jusqu'au 30/09/2015, Administrateur jusqu'au 28/06/2016	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	234 000 €*	234 000 €*	175 500 €*	175 500 €*	0	0
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	120 000 €	120 000 €	0	0
Jetons de présence	9 231 €	9 231 €**	9 756 €	9 756 €**	0	0
Avantages en nature (1)	88 586 €*	88 586 €*	73 846 €*	73 846 €*	0	0
Total	331 817 €	331 817 €	379 102 €	379 102€	0	0

* En 2014, les sommes ont été perçues par l'intermédiaire d'une convention de prestation de conseil et de direction conclue entre la société FREELANCE.COM et la société TOLAN INTERNATIONAL LLC jusqu'au 30 septembre 2014, date de résiliation de cette convention. Une nouvelle convention a été conclue dans des termes identiques entre les sociétés FREELANCE.COM et SAGE SA le 10 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1er octobre 2014. Celle-ci a été résiliée le 30 septembre 2015 suite à la démission de la fonction de Directeur Général de Monsieur MARTINIE. Il a perçu une indemnité de départ de 120 000 €.

** Ces jetons de présence ont été versés en 2016.

	2014		2015		2016	
Thierry EUDE – Administrateur jusqu'au 17/06/2015 et Directeur financier jusqu'au 31/12/2016	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	132 000 €*	132 000 €*	132 000€*	132 000€*	110 000€	110 000€
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0
Rémunération exceptionnelle	13 000 €**	13 000 €**	10 360 €***	10 360 € ***	0	0
Jetons de présence	9 231 €	9 231€****	3 902 €	3 902 €****	0	0
Avantages en nature (1)	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0
Total	154 231€	154 231€	146 262€	146 262 €	110 000€	110 000€

* En 2014, les sommes ont été perçues par l'intermédiaire d'un contrat de prestations de services de directions administratives et financières conclu entre la société FREELANCE.COM et ACTING FINANCES. Cette convention a été résiliée le 1er juin 2015. Une nouvelle convention a été conclue dans des termes identiques entre les sociétés FREELANCE.COM et SOREA FINANCE le 1er juin 2015.

** Le Conseil d'administration du 18 septembre 2014 a décidé d'allouer la somme de 13 000 € à titre de prime sous forme d'honoraire pour la qualité des travaux réalisés par Monsieur Thierry EUDE.

*** Cette rémunération exceptionnelle a été attribuée à Monsieur EUDE alors qu'il n'était plus administrateur de la Société et a été versée en janvier 2016.

**** Ces jetons de présence ont été versés en 2016.

	2014		2015		2016	
Cyril TROUILLER Directeur Général du 01/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général Délégué depuis le 21/04/2017 et administrateur du 13/10/2015 au 21/04/2017	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	39 999 €*	39 999 €*	161 063€	161 063€
Rémunération variable	-	-	0 €	0 €	40 000€***	0
Rémunération exceptionnelle	-	-	0 €	0 €	0	0
Jetons de présence	-	-	976 €	976 €**	0	0
Avantages en nature (1)	-	-	0 €	0 €	0	0
Total	-	-	40 975 €	40 975 €	201 063€	201 063€

* Monsieur Cyril TROUILLER est rémunéré au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 1er octobre 2015.

** Ces jetons de présence ont été versés en septembre 2016

***Rémunération variable versée en 2017 pour dépassement d'objectif à savoir le retour à la profitabilité opérationnelle du Groupe avant apport.

	2014		2015		2016	
Claude TEMPE Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général depuis le 21/04/2017 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	29 696 €*	29 696 €*	160 960€	160 960€
Rémunération variable	-	-	0 €	0 €	40 000€** *	0
Rémunération exceptionnelle	-	-	0 €	0 €	0	0
Jetons de présence	-	-	976 €	976 €**	0	0
Avantages en nature (1)	-	-	0 €	0 €	0	0
Total	-	-	30 672 €	30 672 €	200 960€	200 960€

* Monsieur Claude TEMPE est rémunéré au titre d'un contrat de mandat, conclu le 25 février 2016 avec effet rétroactif le 26 octobre 2015.

** Ces jetons de présence ont été versés en septembre 2016

***Rémunération variable versée en 2017 pour dépassement d'objectif à savoir le retour à la profitabilité opérationnelle du Groupe avant apport.

(1) Les avantages en nature correspondent à des remboursements de frais.

Présentation succincte de TOLAN INTERNATIONAL LLC
TOLAN INTERNATIONAL LLC est une société de droit panaméen, sise EDIFICIO ADR, Piso 13, Avenida Samuel Lewis Panama City. TOLAN INTERNATIONAL LCC est une holding contrôlée par André MARTINIE.
La convention de prestation de conseil et de direction entre FREELANCE.COM et TOLAN INTERNATIONAL LLC a été conclue le 8 juin 2009 et a été résiliée le 30 septembre 2014.

Présentation succincte de SAGE SA
SAGE SA est une société de portage salarial international.

Présentation succincte de ACTING FINANCES

ACTING FINANCES est une société de droit français, au capital de 70 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 490 095 973, sise 80 rue de Rochechouart, 75009 Paris.
ACTING FINANCES est une société de mise à disposition de directeur financier à temps complet ou partagé. Thierry EUDE était rémunéré par ACTING FINANCES qui facturait une prestation de services à FREELANCE.COM.
Les sociétés FREELANCE.COM et ACTING FINANCES sont totalement indépendantes, Thierry EUDE détient 5% du capital de cette structure.

Présentation succincte de SOREA FINANCE
SOREA FINANCE est une société de droit français, au capital de 8 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 481 707 602, sise 7 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge.
SOREA FINANCE est une société de prestation de services contrôlée par Thierry EUDE.

15.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des trois derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants:

Tableau n°3 : jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Frédéric HESSABI *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Jetons de présence	8 000 €**	0 €	8 931 €***
Autres rémunérations	0 €	0 €	0
Total	8 000 €	0 €	8 931 €

* Monsieur Frédéric HESSABI a démissionné de sa fonction d'administrateur le 13 octobre 2015.
** Attribués au titre de l'exercice 2013 et versés en 2014
***Attribués au titre des exercices 2014 (3 077 €) et 2015 (5 854 €) et versés respectivement en janvier et septembre 2016

Bertrand LEPARMENTIER *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Jetons de présence	8 000 €**	0 €	13 133 €***
Autres rémunérations	0 €	0 €	0
Total	8 000 €	0 €	13 133 €

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand LEPARMENTIER n'a pas été renouvelé au cours de l'assemblée générale du 17 juin 2015.
** Attribués au titre de l'exercice 2013 et versés en 2014
***Attribués au titre des exercices 2014 (9 231 €) et 2015 (3 902 €) et versés respectivement en janvier et septembre 2016

Gilles LABOSSIERE *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Jetons de présence	8 000 €**	0 €	9 231 €***
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €
Total	8 000 €	0 €	9 231 €

* Monsieur Gilles LABOSSIERE a démissionné de sa fonction d'administrateur le 26 mai 2015.
** Attribués au titre de l'exercice 2013 et versés en 2014
***Attribués au titre de l'exercice 2014 et versés respectivement en 2016

REPUBLIC ALLEY*	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Jetons de présence	-	-	2 926 €**
Autres rémunérations	-	-	0 €
Total	-	-	2 926 €

* La SA à conseil d'administration REPUBLIC ALLEY a été nommée administrateur le 17/06/2015 et a démissionné le 13/10/2015. Le Président Directeur Général de la société est Gilles LABOSSIERE.
** Attribués au titre de l'exercice 2015 et versés en 2016.

Yassir KHALID *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Jetons de présence	-	-	5 854 € **
Autres rémunérations	-	-	0 €***
Total	-	-	5 854 €

* Monsieur Yassir KHALID a été nommé administrateur et Président du conseil d'administration le 25/06/2015. Il a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 31 janvier 2017 tout en demeurant administrateur référent.
**Attribués au titre de 2015 et versés en 2016.
*** la société YADVISORY, dirigée et contrôlée par Yassir KHALID, a facturé début 2017 15.000 € HT au titre de ses prestations d'assistance à l'opération d'apport partiel d'actifs réalisée le 31 décembre 2016.

Sylvestre BLAVET *	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Jetons de présence	-	-	5 854 €**
Autres rémunérations	-	-	0 €
Total	-	-	5 854 €

* Monsieur Sylvestre BLAVET a été nommé administrateur le 17/06/2015 et nommé Président du conseil d'administration le 31 janvier 2017.
**Attribués au titre de 2015 et versés en 2016.

L'AG du 28/06/2016 n'a pas alloué de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de 2016.

15.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016
Néant

Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016
Néant

Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au titre des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité*	Conditions de performance
Yassir KHALID	28/06/2016	15.000	0***	28/06/2017 **	28/06/2018	Non
Cyril TROUILLER	28/06/2016	70.000	56 700***	28/06/2017	28/06/2018	Non
Claude TEMPE	28/06/2016	70.000	56 700***	28/06/2017	28/06/2018	Non
TOTAL		**155 000**				

*Obligation de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.
** Yassir KHALID ayant démissionné de ses fonctions de Président du conseil d'administration en date du 31 janvier 2017, il a perdu son droit à acquérir gratuitement 15.000 actions.
*** Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 28/06/2016 jour de leur attribution sauf pour Yassir KHALID puisqu'il a perdu son droit d'acquérir gratuitement les 15 000 actions qui lui étaient gratuitement attribuées.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité*	Conditions de performance
Cyril TROUILLER	19/05/2017	70 000	71 400 €**	19/05/2018	19/05/2019	Non
Claude TEMPE	19/05/2017	70 000	71 400 €**	19/05/2018	19/05/2019	Non
TOTAL		**140 000**				

*Obligation de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.
**Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/05/2017 jour de leur attribution.

Un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites a été décidé au cours du conseil d'administration du 19 mai 2017, au titre de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2017.
Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- maximum 600.000 actions au bénéfice de l'ensemble des salariés permanents en poste au 1er janvier 2017 des filiales françaises de FREELANCE.COM ainsi que certains salariés des filiales étrangères dont Mohamed BENBOUBKER qui est également administrateur de la Société.
- attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2017 à savoir pourcentage de 15% de croissance du chiffre d'affaires et de 3% de l'EBIT
- attribution dès l'arrêté des comptes de l'exercice 2017
- Date d'acquisition : avril/mai 2019
- Date de disponibilité : avril/mai 2020

Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016
Néant. Les actions acquises ne seront disponibles qu'à partir du 28 juin 2018 et du 19 mai 2019.

Tableau n°8 : historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux – (bons de souscriptions d'actions)
Néant

Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers
Néant

Tableau n°10 : historique des attributions gratuites d'actions

Historique des attributions gratuites d'action Information sur les actions attribuées gratuitement		
Date d'assemblée	25/02/2016	25/02/2016
Date de conseil d'administration	28/06/2016	19/05/2017
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	155.000	150.000
Yassir KHALID	15.000	-
Cyril TROUILLER	70.000	70.000
Claude TEMPE	70.000	70.000
Date d'acquisition des actions	28/06/2017	19/05/2018
Date de fin de période de conservation*	28/06/2018	19/05/2019
Nombre d'actions souscrites au 20/11/2017	140 000	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	15.000	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	150 000

*Nonobstant la date de fin de conservation, le Président du conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société devront conserver au nominatif au moins 40% des actions gratuites 2016 jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.

15.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

A la date du présent document, aucun mandataire social et dirigeants mandataire social ne bénéficie d'actions de performance de la Société.

15.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Néant

Tableau n°11 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
André MARTINIE								
Président du CA jusqu'au 25/06/2015, Directeur Général jusqu'au 30/09/2015, Administrateur jusqu'au 28/06/2016		X		X	X			X
Date de début de mandat	25 janvier 1996							
Date de fin de mandat	Démission le 28 juin 2016.							
Thierry EUDE								
Administrateur jusqu'au 17/06/2015 et Directeur financier jusqu'au 31/12/2016		X		X		X		X
Date de début de mandat	18 septembre 2000							
Date de fin de mandat	AG du 17 juin 2015							

Cyril TROUILLER								
Directeur Général du 01/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général Délégué depuis le 21/04/2017 et administrateur du 13/10/2015 au 21/04/2017		X		X	X		X	
Date de début de mandat	13 octobre 2015							
Date de fin de mandat	Démission de son mandat d'administrateur le 21 avril 2017 mais demeure Directeur Général Délégué							
Claude TEMPE								
Directeur Général Délégué du 05/10/2015 au 21/04/2017 puis Directeur Général depuis le 21/04/2017 et administrateur du 27/10/2015 au 21/04/2017		X		X	X		X	
Date de début de mandat	27 octobre 2015							
Date de fin de mandat	Démission de son mandat d'administrateur le 21 avril 2017 mais demeure Directeur Général							

15.2 Provisions pour retraites ou autres au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Yassir KHALID	CA du 25 juin 2015 ratifié en AGE le 25 février 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Sylvestre BLAVET	17 juin 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Jérôme TEISSIER	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Olivier MARTIN	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Mohamed BENBOUBKER	AG du 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

16.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société

Il a été signé avec l' EURL CO-MARTIN dont Mr Olivier MARTIN (administrateur de FREELANCE.COM depuis le 21 avril 2017) est le gérant et l'associé, un contrat de prestations de services portant sur des missions de représentation de FREEELANCE.COM et ses filiales auprès des syndicats professionnels et des institutions publiques pour un montant de 20 K€ HT par trimestre. Ce contrat d'une durée de deux ans court jusqu'au 31 mars 2019.

A l'exception de la convention du paragraphe précédent, il n'existe pas d'autre contrat de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

16.3 Comité d'audit et de rémunération

A la date du présent Document, le Conseil d'administration n'a constitué aucun comité spécialisé. Il assume la mission attribuée aux comités d'audit en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle de l'information financière.

Cependant un comité de direction a été créé par le Conseil d'administration lors de la réunion qui s'est tenue le 21 avril 2017. Il sera composé de 3 à 10 membres, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général.

Les cinq premiers membres sont :

- Claude TEMPE (Directeur Général de Freelance.com)
- Cyril TROUILLER (Directeur Général Délégué de Freelance.com)

- Marc GUEZOU (Directeur Administratif et Financier Freelance.com)
- Mohamed BENBOUBKER (Directeur Général Freelance.com Maroc)
- Bernard BOZINTHE (Directeur de SAGE SA)

Le comité de direction concourt à la direction effective de l'entreprise et ses filiales :

- Pilotage des différentes activités concourant à l'objet social,
- Suivi des décisions du Conseil d'Administration
- Validation des investissements (jusqu'à 200 k€)
- Validation des embauches (information préalable du conseil d'administration et/ou présentation des candidats pour des packages supérieurs à 90 K€ bruts / an)
- Validation des augmentations annuelles des rémunérations (information préalable du conseil d'administration)
- Construction du budget annuel consolidé
- Contrôle du reporting et des comptes consolidés présentés au Conseil d'Administration au cours de 5 réunions annuelles.

16.4 Gouvernement d'entreprise

A la date du présent document, en raison de sa taille et de la fréquence des réunions des administrateurs facilitant la communication et les échanges entre les membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, FREELANCE.COM ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, que la Société a établi et met en œuvre des procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Cependant, si la Société n'a pas choisi, à ce stade, d'adhérer formellement à un code, elle considère toutefois respecter la plupart des recommandations proposées par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en septembre 2016, les mesures mises en place par la Société ayant été décrites au paragraphe 14 ci-dessus et au présent paragraphe :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2016	Application au sein de Freelance.com
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Réunions du conseil et des comités	Respecté
R6 : Mise en place de comités	Non Respecté
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Non respecté
R8 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté

R10 : Rémunération de l'administrateur	Non Respecté
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R12 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R16 : Indemnité de départ	Respecté
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R19 : Revue des points de vigilance	Respecté

Compte tenu de la taille de sa structure, la Société a décidé de ne pas mettre en place de comités spécialisés à l'exception d'un comité de Direction mis en place en 2017 pour assurer la gestion quotidienne, compte tenu de l'évolution de sa structure suite à l'opération d'Apports (se reporter au paragraphe 16.3 ci-dessus).

Le Conseil d'administration se réunit également régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.
La gestion au quotidien est assurée par le Directeur Général assisté du Directeur Général Délégué.

16.5 Contrôle interne

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.
La Société a cependant mis en place un certain nombre de procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant sur les points suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière
- Optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables
- Sécurité des personnels et des actifs.

17. SALARIES

17.1 Nombre de salariés

A la date du présent document, l'effectif du groupe est de 120 salariés.

L'évolution des effectifs permanents est la suivante :

Effectif	30/06/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	**69**	**19**	**23**	**24**
En % du total	*57%*	*44%*	*55%*	*62%*
- France	62	15	20	19
- Etranger	7	4	3	5
Employés	**51**	**24**	**19**	**15**
En % du total	*43%*	*66%*	*45%*	*38%*
- France	36	20	13	8
- Etranger	15	4	6	7
TOTAL	**120**	**43**	**42**	**39**

Ces effectifs n'incluent pas les salariés portés par PORTAGE.COM, VALOR CONSULTANTS et VALOR ONE ni les intérimaires d'EGO INTERIM.

Avec l'apport par CBV INGENIERIE de sa branche de portage salarial, l'effectif a plus que doublé, passant de 43 personnes au 31 décembre 2016 à 120 personnes au 30 juin 2017.

82% de l'effectif est français et principalement basé au siège de la Société. L'effectif étranger est basé au Maroc, en Suisse ou en Allemagne.

L'organisation des équipes françaises est détaillée ci-dessous :

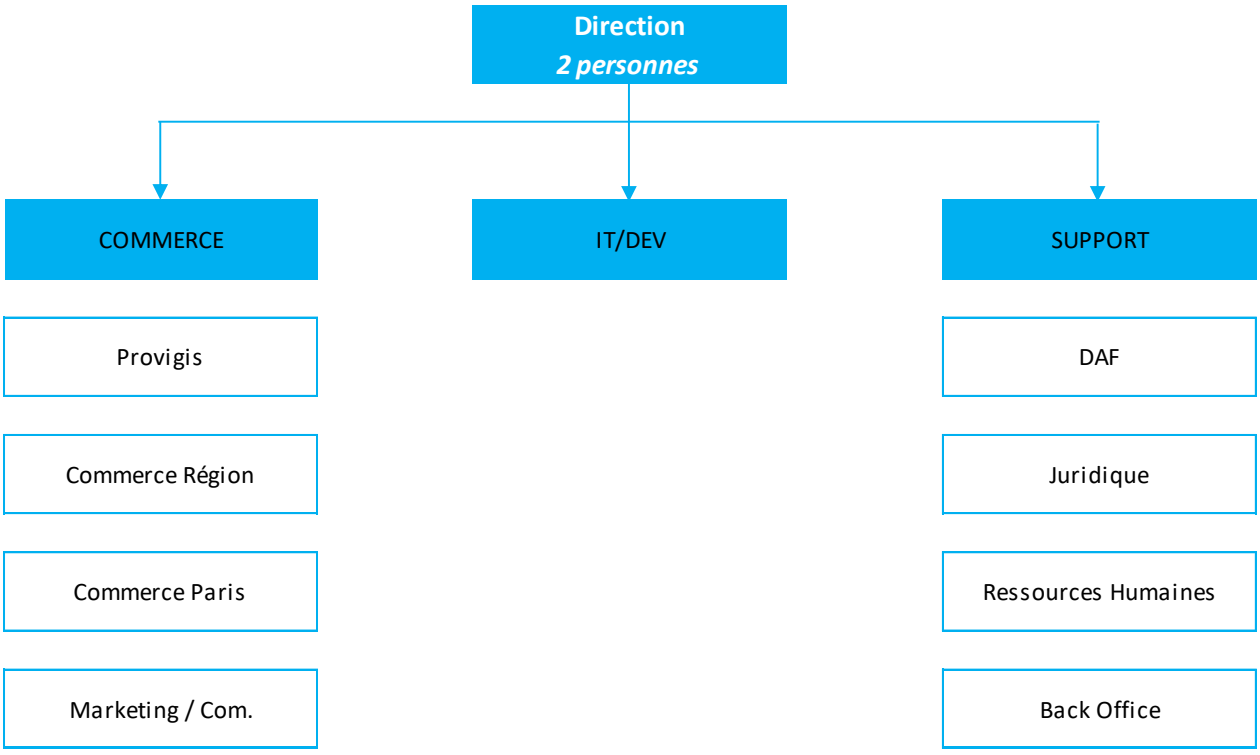

17.2 Participation et options des dirigeants

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 18.1 ci-dessous.

A titre d'information, les Conseils d'administration réunis les 28 juin 2016 et 19 mai 2017 ont émis des actions gratuites au profit des mandataires sociaux. Des informations complémentaires sur ces plans sont disponibles aux paragraphes 4.4.3 et 15.1.3 du présent Document.

Un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites a été décidé au cours du conseil d'administration du 19 mai 2017, au titre de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2017.
Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- maximum 600.000 actions au bénéfice de l'ensemble des salariés permanents en poste au 1er janvier 2017 des filiales françaises de FREELANCE.COM ainsi que certains salariés des filiales étrangères dont Mohamed BENBOUBKER qui est également administrateur de la Société.
- attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2017 à savoir pourcentage de 15% de croissance du chiffre d'affaires et de 3% de l'EBIT
- attribution dès l'arrêté des comptes de l'exercice 2017
- Date d'acquisition : avril/mai 2019
- Date de disponibilité : avril/mai 2020

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

17.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés

A la date du présent Document, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement ou de participation des salariés.

Toutefois, le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 150 000 actions au titre de l'exercice 2016 : 140 000 à ses dirigeants (Directeur Général et Directeur Général Délégué) et 10 000 actions à un de ses salariés sous condition d'attribution d'un an et de détention d'un an.
Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a également prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 600.000 actions au titre de l'exercice 2017 : à l'ensemble de ses salariés sous condition de performance du groupe, de présence dans le Groupe au 1er janvier 2017, d'attribution d'un an et de détention d'un an.

Actions attribuées gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à des salariés du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité*	Conditions de performance
Cyril TROUILLER	19/05/2017	70 000	71 400 €**	19/05/2018	19/05/2019	Non
Claude TEMPE	19/05/2017	70 000	71 400 €**	19/05/2018	19/05/2019	Non
Salarié 1	19/05/2017	10 000	10 200 €**	19/05/2018	19/05/2019	Non
TOTAL		**150 000**				

*Obligation de conserver 40% au nominatif jusqu'au terme de leurs mandats respectifs.
**Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 19/05/2017 jour de leur attribution.

Actions à attribuer gratuitement Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2017	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité*	Conditions de performance

Ensemble des salariés du Groupe	19/05/2017	600 000	n.a.*	avril/mai 2019**	avril/mai 2020**	Oui***
TOTAL		**600 000**				

*Les actions n'ont pas encore été attribuées. Elles le seront après l'arrêter des comptes 2017.
**Ces dates figurent à titre indicatif.
*** attribution en fonction de critères de performance appliqués à l'exercice 2017 à savoir pourcentage de 15% de croissance du chiffre d'affaires et de 3% de l'EBIT.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

FREELANCE a réalisé une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en août 2015 d'un montant de 1,3 M€.

Cette augmentation de capital avait pour objectif de renforcer les ressources financières de la Société et de permettre la reconstitution d'une partie des fonds propres consolidés du Groupe qui s'élevaient à (2 868) K€ au 31 décembre 2014.

Cette opération financière s'est traduite par une importante évolution de l'actionnariat de FREELANCE.
En effet, durant l'offre, le groupe INTERSPIRO INTERNATIONAL actionnaire de contrôle du GROUPE CBV INGENIERIE a acquis des actions hors marché ainsi que des droits préférentiels de souscription. A l'issue de l'offre, il est devenu le premier actionnaire de FREELANCE.COM avec 47,49% du capital et 36,42% des droits de vote.

L'actionnaire TOLAN INTERNATIONAL, holding contrôlée par André MARTINIE (co-fondateur et ancien Président Directeur Général), a cédé des titres à INTERSPIRO INTERNATIONAL durant l'offre.

L'actionnaire personne morale REPUBLIC ALLEY a cédé la totalité de ses actions hors marché.

En date du 21 janvier 2016, INTERSPIRO INTERNATIONAL a cédé ses titres à sa filiale GROUPE CBV INGENIERIE.

Le GROUPE CBV INGENIERIE est une société créée en 1985 dont l'activité s'articule autour de deux métiers : l'assistance technique et le portage salarial.

En avril 2016, FREELANCE a réalisé une opération d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€.

Cette levée de fonds avait pour objectif d'augmenter les capacités financières du Groupe afin de développer l'activité et d'assainir son bilan. Les fonds levés permettent notamment de soutenir les actions fortes de relance de la prospection commerciale initiées par la nouvelle direction mise en place en octobre 2015.

Cette opération a permis au 1er actionnaire de la Société, GROUPE CBV INGENIERIE, de renforcer sa position à hauteur de 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote (il est rappelé que l'Autorité des marchés financiers a délivré le 15 mars 2016 une dérogation à l'obligation de déposer une Offre Publique à l'issue de l'opération au cas où les seuils de 50% du capital et des droits de vote de FREELANCE.COM seraient franchis par GROUPE CBV INGENIERIE).

Le 22 décembre 2016 l'assemblée générale extraordinaire de Freelance.com a approuvé l'opération d'apport de la branche portage de CBV Ingénierie, au travers de 16 sociétés et de leurs filiales.

Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur. En outre, cette opération devrait contribuer à une meilleure valorisation des activités du groupe FREELANCE.COM au bénéfice des actionnaires du futur ensemble.

Cette opération d'apport en nature a été rémunérée, à hauteur des deux tiers, par une augmentation de capital réservée au Groupe CBV Ingénierie en actions nouvelles FREELANCE.COM (cf. paragraphe 21.1.7 du présent Document), et, pour un tiers, par l'émission d'obligations convertibles (cf. paragraphe 21.1.4 du présent Document).

Consécutivement à l'assemblée générale extraordinaire, FREELANCE.COM a donc réalisé, le 23 décembre 2016, l'émission de 21 097 969 actions nouvelles Freelance.com.

Post-émission, le capital social de Freelance.com était constitué de 30 687 955 actions.

Le 23 juin 2017, 150 003 actions nouvelles ont été créées :

- 10 003 actions nouvelles ont été créées suite à l'exercice de BSA
- 140 000 actions nouvelles ont été créées suite à l'acquisition de 140 000 actions gratuites par la direction du Groupe.

Le capital social de Freelance.com est désormais composé de 30 837 958 actions.

Ainsi, à la **date du présent Document** et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE (1)	26 613 985	86,30%	26 613 985	82,12%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (2)	1 801 978	5,84%	2 531 396	7,81%
Sylvain VIEUJOT (3)	6 539	0,02%	13 078	0,04%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	*1 808 517*	*5,86%*	*2 544 474*	*7,85%*
CO-MARTIN (4)	523 924	1,70 %	523 924	1,62%
MACIGNIAC (5)	521 550	1,69%	869 250	2,68%
Mohamed BENBOUBKER (6)	289 163	0,94%	413 090	1,27%
VENTOR SERVICES LIMITED (7)	145 557	0,47%	291 114	0,90%
André MARTINIE (8)	11 075	0,04%	22 150	0,07%

Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE	*156 632*	*0,51%*	*313 264*	*0,97%*
Y ADVISORY (9)	10 000	0,03%	10 000	0,03%
Cyril TROUILLER (10)	120 000	0,39%	120 000	0,37%
Claude TEMPE (11)	120 001	0,39%	120 001	0,37%
Sylvestre BLAVET (12)	1	0,00%	2	0,00%
Public	674 185	2,19%	880 899	2,72%
Total	**30 837 958**	**100,00%**	**32 408 889**	**100,00%**

(1) SAS au capital de 5 480 722,65 € et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le gérant est Monsieur Sylvestre BLAVET
(2) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
(3) co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
(4) SARL détenue à 100% par Olivier MARTIN, Administrateur
(5) SASU au capital de 37 000,00 € détenue et présidée par Monsieur Pascal CAGNI
(6) Société « Limited » immatriculée à Gibraltar (UK) au capital de 1 000 £ détenue et présidée par Monsieur André MARTINIE et ses proches
(7) co-fondateur, ancien administrateur et ancien Président Directeur Général de FREELANCE.COM
(8) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
(9) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)
(10) Directeur Général Délégué
(11) Directeur Général
(12) Président du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2016 à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE (1)	27 116 985	88,36%	27 116 985	84,89%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (2)	1 801 978	5,87%	2 259 499	7,07%
Sylvain VIEUJOT (3)	6 539	0,02%	13 078	0,04%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	*1 808 517*	*5,89%*	*2 272 577*	*7,11%*
MACIGNIAC (4)	521 550	1,70%	869 250	2,72%
VENTOR SERVICES LIMITED (5)	145 557	0,47%	291 114	0,91%
André MARTINIE (6)	16 345	0,05%	32 690	0,10%
Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE	*161 902*	*0,53%*	*323 804*	*1,01%*
Mohamed BENBOUBKER (7)	289 163	0,94%	371 781	1,16%
Y ADVISORY (8)	10 000	0,03%	10 000	0,03%
Cyril TROUILLER (9)	50 001	0,16%	50 001	0,16%
Claude TEMPE (10)	50 001	0,16%	50 001	0,16%
Sylvestre BLAVET (111)	1	0,00%	1	0,00%

Public	679 835	2,22%	880 478	2,76%
Total	**30 687 955**	**100,00%**	**31 944 878**	**100,00%**

(1) SAS au capital de 5 480 722,65 € et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le gérant est Monsieur Sylvestre BLAVET
(2) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
(3) co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
(4) SASU au capital de 37 000,00 € détenue et présidée par Monsieur Pascal CAGNI
(5) Société « Limited » immatriculée à Gibraltar (UK) au capital de 1 000 £ détenue et présidée par Monsieur André MARTINIE et ses proches
(6) co-fondateur, ancien administrateur et ancien Président Directeur Général de FREELANCE.COM
(7) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
(8) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)
(9) Directeur Général Délégué
(10) Directeur Général
(11) Président du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2015 à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

	Actions		Droits de vote	
	En nombre	En %	En nombre	En %
INTERSPIRO INTERNATIONAL	1 951 856	47,49%	1 951 856	36,42%
GALAXIS 239	729 418	17,75%	1 186 939	22,15%
Sylvain VIEUJOT	6 539	0,16%	13 078	0,24%
Sous total GALAXIS 239 et Sylvain VIEUJOT	*735 957*	*17,91%*	*1 200 017*	*22,39%*
MACIGNIAC	521 550	12,69%	869 250	16,22%
VENTOR SERVICES LIMITED	145 557	3,54%	291 114	5,43%
André MARTINIE	16 345	0,40%	32 690	0,61%
Sous total VENTOR SERVICES LIMITED et André MARTINIE	*161 902*	*3,94%*	*323 804*	*6,04%*
Mohamed BENBOUBKER	123 927	3,02%	206 545	3,85%
Sylvestre BLAVET	1	0,00%	1	0,00%
Public	614 801	14,96%	807 615	15,07%
Total	**4 109 994**	**100,00%**	**5 359 088**	**100,00%**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

18.3 Détention ou contrôle de la Société

Bien qu'ayant un poids important dans le capital de FREELANCE.COM, GROUPE CBV INGENIERIE ne dispose que d'un siège au Conseil d'administration sur un total de 5. Cette répartition au sein du Conseil d'administration garantit que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle (Cf. paragraphe 21.2.6 ci-dessous).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

18.4 Accords pouvant entrainer un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du Document de référence, entraîner un changement de son contrôle.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

19.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

- Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 22 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Versailles	Comptabilité Audit Développement Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris André DAMIENS

19.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées ..... Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Convention avec la société SOREA FINANCE

Nature et objet : Prestations de services de direction administrative et financière.

Personne concernée : Monsieur Thierry EUDE, administrateur de votre société jusqu'à l'assemblée générale du 17 juin 2015, et gérant de la société à responsabilité limitée SOREA FINANCE.

Modalités :

- Rémunération sur la base d'un forfait mensuel de 11 000 euros hors taxes, facturée chaque fin de mois et payable à réception de facture.
- Durée initiale d'une année, à compter du 1er juin 2015 ; renouvellement automatique pour des périodes d'un an, sauf notification contraire de l'une ou l'autre partie avec un préavis de trois mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours.
- Contrat signé le 29 mai 2015.

Motifs justifiant de l'intérêt pour la société : poursuite des prestations antérieurement rendues par Monsieur Thierry EUDE dans le cadre d'une autre structure juridique.

Facturation de l'exercice 2015 : Honoraires de 77 000 euros HT.

Date d'autorisation par le conseil d'administration : 26 mai 2015.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention avec la société de droit suisse Sage SA

Nature et objet : Prestations de conseil et de direction fournies à Freelance.com SA et ses filiales dans les domaines suivants : stratégie ; développement de nouveaux produits informatiques ; direction juridique et financière ; direction marketing et communication et direction des ressources humaines. Prestations réalisées par Monsieur André MARTINIE.

Modalités :

- Rémunération globale forfaitaire annuelle de 234 000 euros hors taxes, facturée mensuellement et payable à réception de facture.
- Remboursement des frais, autres que les charges administratives, engagés par Sage SA ou André Martinie, sur présentation des justificatifs et application des dispositions suivantes :
    - Forfait journalier de défraiement des prestataires en déplacement hors de leur pays de résidence, couvrant les dépenses d'hôtellerie et de restauration et défini par pays :
        - France : 280 euros
        - Espagne : 250 euros
        - Maroc : 220 euros
        - Autres pays (hors pays de résidence) : sur justificatifs.
    - Déplacements, invitations et autres frais : sur justificatifs ; les kilomètres effectués avec un véhicule personnel étant remboursés à 1,1 euros.
- Convention conclue le 10 décembre 2014, avec effet rétroactif au 1er octobre 2014, pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 12 mois. Interruption possible à tout moment avec un préavis de trois mois.
- Convention interrompue le 30 septembre 2015.

Facturation de l'exercice 2015 :

- Honoraires de 175 500 euros HT et indemnité de résiliation transactionnelle de service de 120 000 euros HT (conseil d'administration du 17 septembre 2015)
- Frais de 73 846 euros facturés selon les dispositions décrites ci-dessus.

Fait à La Garenne Colombes et à Paris, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Versailles	Comptabilité Audit Développement Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris André DAMIENS

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice 2016 clos le 31 décembre 2016

20.1.1.1 Compte de résultat

En K€	Note		31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires		**5.1**	**44 118**	**37 349**
Autres produits d'exploitation		**5.2**	**74**	**98**
Achats et variations de stocks			13	12
Autres achats et charges externes	5.3	5.5	21 696	20 514
Impôts et taxes			629	471
Charges de personnel	5.4	5.5	20 511	16 141
Dotations aux amortissements des immobilisations			155	383
Dotations aux provisions		4.8	306	64
Charges d'exploitation			**43 311**	**37 585**
Résultat d'exploitation			**881**	**-137**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Résultat financier		**5.6**	**-34**	**-40**
Résultat courant avant impôt			**847**	**-177**
Résultat exceptionnel		**5.7**	**-478**	**-2 138**
Impôt sur le résultat		**4.18**	**38**	**29**
Résultat des sociétés intégrées			**330**	**-2 343**
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		4.1		323
Résultat d'ensemble consolidé			**330**	**-2 666**
Résultat groupe			296	-2 681
Résultat hors-groupe			34	15
Résultat par action (€)		2.3.10	0,04	-0,84
Résultat dilué par action (€)		2.3.10	0,01	-0,28

20.1.1.2 Bilan

Actif en K€	Note	31/12/2016	31/12/2015
Ecart d'acquisition	**4.1**	**35 035**	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	1 936	1 344
Immobilisations corporelles	4.3	237	49
Immobilisations financières	4.4	2 164	731
Participations par mise en équivalence			
Actif immobilisé		**39 372**	**2 125**
Stocks et en-cours			
Créances clients et comptes rattachés	4.5	25 389	4 706
Actifs d'impôts différés	4.5		-
Autres créances	4.5	5 441	2 442
Valeurs mobilières de placement	4.6	700	-
Disponibilités	7	17 364	2 016
Actif circulant		**48 895**	**9 164**
Comptes de régularisation		348	66
Total Actif		**88 615**	**11 355**

Passif en K€	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capital social		2 455	2 055
Primes d'émission, de fusion, d'apport		23 762	930
Réserves		-4 715	-4 589
Résultat Groupe		296	-2 681
Provisions réglementées			
Titres en auto-contrôle			
Capitaux propres - Part du Groupe	**4.7**	**21 798**	**-4 285**
Intérêts minoritaires	**4.7**	**245**	**207**
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	**4.8**	**2 667**	**884**
Emprunts et dettes financières	4.9	13 667	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	10 622	4 581
Dettes fiscales et sociales	4.10	36 609	8 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10	10	328
Autres dettes	4.10	2 204	226
Dettes		**63 113**	**14 234**
Comptes de régularisation		**792**	**315**
Total Passif		**88 615**	**11 355**

20.1.1.3 Annexe des comptes consolidés clos le 31 décembre 2016

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).
Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2016 qui présentent un total de bilan de 88 615 KEUR et un résultat net - part du groupe de 296 KEUR.

- **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

Une dynamique de croissance sur tous les métiers

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires annuel consolidé s'est établi à 44 118 KEUR, en croissance organique dynamique de +18% par rapport à 2015. Cette dynamique de croissance concerne toutes les activités avec comme moteur le portage salarial qui enregistre une croissance +43% à 16 660 KEUR. En Freelancing, le chiffre d'affaires annuel a progressé de +7% à 26 471 KEUR malgré la fin d'un contrat de prestation important. Enfin, les activités en Data RSE, sous la marque Provigis, ont réalisé une croissance annuelle de +24%, atteignant un chiffre d'affaires de 987 KEUR.

Un nouvel actionnaire majoritaire

En janvier 2016, GROUPE CBV INGENIERIE (CBV) rachète les titres de FREELANCE.COM détenus par INTERSPIRO et devient le nouvel actionnaire de référence avec 49,47% des titres.
En mars 2016, FREELANCE.COM a réalisé une augmentation de capital de 4 110 KEUR avec succès. A l'issue de cette opération CBV devient l'actionnaire majoritaire avec 64,49% des titres et confirme la composition du Conseil d'Administration et la stratégie développée par la nouvelle Direction Générale arrivée en octobre 2015.
Fin décembre 2016, CBV accroit son contrôle de la société FREELANCE.COM en apportant sa branche d'activité de portage. Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur. En outre, cette opération devrait contribuer à une meilleure valorisation des activités du groupe Freelance au bénéfice des actionnaires du futur ensemble. A l'issue de cette opération, CBV détient 88,36% des titres de FREELANCE.COM.

La constitution d'un nouvel ensemble

La prise de contrôle des 27 sociétés constituant la branche d'activité de portage apportée par CBV est intervenue le 31 décembre 2016 à minuit.
Cette opération se traduit notamment par la constatation :

- d'un écart d'acquisition à l'actif représentant la valorisation de la branche portage pour un montant de 35 035 KEUR
- d'une augmentation des capitaux propres de 22 152 KEUR
- d'une dette obligataire convertible en actions de 11 076 KEUR

Du fait de la date de prise de contrôle, ces entités ne contribuent pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016.
A titre d'information, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Freelance est de 44 M€ en 2016 et le chiffre d'affaires Pro Forma du nouvel ensemble serait de 135 M€.
Le nouvel ensemble constitué du rapprochement des activités de portage du Groupe CBV et des activités du Groupe Freelance représente ainsi une modification significative des états financiers du Groupe Freelance. C'est pourquoi des éléments d'information pro-forma sont indiqués dans la note 8 des annexes.

Regroupement des équipes du nouvel ensemble

En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex). 84 collaborateurs travaillent sur ce site.

Autres faits marquants

La nouvelle direction générale a décidé de provisionner fin 2015 l'ensemble des litiges identifiés. L'évolution de ces litiges est indiquée dans la note 5.7 sur le résultat exceptionnel. Il convient toutefois de noter que FREELANCE.COM a reçu en avril 2017 une nouvelle notification de redressement fiscal qui a conduit à doter une provision pour risque de 640 KEUR.
Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

- **Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation**

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).
Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation compte tenu des perspectives de développement ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale.
Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.
Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.
Les sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont considérés acquises ou cédées au 1er janvier.
La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.
Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».
La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.
Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.
L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.
Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

L'utilisation complète de la méthode du cours historique préconisée par le Règlement n° 99-02 du CRC (conversion au cours historique de l'ensemble des éléments non monétaires ainsi que des dotations ou reprises des provisions pour dépréciation correspondantes) n'aurait pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés par rapport à la méthode simplificatrice adoptée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.
Elles comprennent :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM, propriété de FREELANCE.MAN, dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels développés par le groupe évalués par référence à leur valeur de remplacement,
- les logiciels acquis.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 7 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.
Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- agencements et installations générales 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- mobilier 8 à 10 ans

Les entités du groupe n'utilisent pas le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période.
Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.
FREELANCE.COM, PC, VALOR CONSULTANTS et VALOR ONE ont recours aux services d'un factor (Cf. note 5.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.
Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.
Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagement hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.9 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la conception étendue et la méthode du report variable au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.
Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.10 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.
Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises.
Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.
Exceptionnellement au 31 décembre 2016, en raison du nombre d'opérations effectuées sur le capital et, concomitamment, de la diminution de la valeur nominale des actions de 0.50 € à 0.08 €, le résultat dilué par action a été effectué en fonction du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2016 et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments dilutifs.

Les instruments dilutifs existant à la date du 31 décembre 2016 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 31/12/2016	Quantité restant au 31/12/2016
14/12/2011	OSA (1)	180 400	1,1			
28/06/2016	Actions Gratuites (2)	155 000		140 000		140 000
31/12/2016	BSA	4 463 710	1,05	4 463 710		4 463 710
31/12/2016	OCA	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) les 180 400 OSA du 14/12/2001 ont été déclarées caduques par le CA du 17/10/2016
(2) dont 15 000 ont été déclarées caduques le 30/01/2017

- **Note 3 - Périmètre de consolidation**

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2016 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.
L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Code	Entité	Siège social	Pays	SIREN	% intérêts N	% intérêts N-1
ACCESS	ADMISSIONS ACCESS	20 rue Brunel 75017 Paris	FRA	478 676 901	100,00	
ADM13	ADMISSIONS CONSULTING	165 avenue du Prado 13272 Marseille cedex 08	FRA	750 370 710	100,00	
ADM27	ADMISSIONS SOLUTIONS	2 bis rue Dufay 27120 Pacy sur Eure	FRA	789 464 427	100,00	
ADM31	ADMISSIONS TECHNOLOGIES	9 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse	FRA	808 257 026	100,00	
ADM35	ADMISSIONS TRANSITIONS	107 Avenue Henri Freville 35200 Rennes	FRA	808 112 833	100,00	
ADM44	ADMISSIONS CONSEIL	12 avenue Carnot 44017 Nantes cedex 01	FRA	487 599 516	100,00	
ADM59	ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	14 rue du Vieux Faubourg 59000 Lille	FRA	493 245 690	100,00	
ADM60	ADMISSIONS INGENIERIE	9 rue des Otages 60500 Chantilly	FRA	789 397 361	100,00	
ADM69	ADMISSIONS EXPERTISE	1 boulevard Marius Vivier Merle 69443 Lyon cedex 03	FRA	487 595 944	100,00	
ADM75	ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	FRA	487 531 659	100,00	
ADM78	ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	25 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles	FRA	487 528 226	100,00	
ADM91	ADMISSIONS FORMATION	48 boulevard des Coquibus 91000 Evry	FRA	493 192 306	100,00	
ADM95	ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE	FRA	487 610 099	100,00	
ADMSAS	ADMISSIONS SAS	20 rue Brunel 75017 Paris	FRA	412 383 234	100,00	
ADMSUISSE	ADMISSIONS SUISSE	rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg	CHE		100,00	
ALPHACT	ALPHA CONSULTANT	11 Bis rue d'Aguesseau 75008 Paris	FRA	480 414 051	100,00	
ALTOCT	ALTOREM CONSULTING	11 Bis rue d'Aguesseau 75008 Paris	FRA	478 792 021	100,00	
ALTOFORM	ALTOREM FORMATION	11 Bis rue d'Aguesseau 75008 Paris	FRA	429 041 072	100,00	
ALTOGP	ALTOREM GROUP	11 Bis rue d'Aguesseau 75008 Paris	FRA	421 873 290	100,00	
EGOINT	EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca	MAR		60,00	60,00
EGOREC	EGO RECRUTEMENT	221 boulevard Zerktouni Casablanca	MAR		60,00	60,00
ERGONOSCH	ERGONOS CONSULTING	rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg	CHE		100,00	
ERGONOSDE	ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin	GER		100,00	
FCOM	FREELANCE.COM	3 rue Bellanger 92309 Levallois Perret cedex	FRA	384 174 348	100,00	100,00
FMAN	FREELANCE MAN	Clinch'House Lord Street-Douglas -IM 99 1 RZ-Ile de Man	MAR		100,00	100,00
FMAROC	FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca	IMN		60,00	60,00
GEC	GESTION EXTERNE ET CONSEIL	20 rue Brunel 75017 Paris	FRA	502 197 908	100,00	
GEXTERN	GEXTERN CONSEIL	20 rue Brunel 75017 Paris	FRA	431 421 551	100,00	
PC	PC PORTAGE	3 rue Bellanger 92309 Levallois Perret cedex	FRA	480 932 474	100,00	100,00
PROVIGIS	PROVIGIS	3 rue Bellanger 92309 Levallois Perret cedex	FRA	431 960 251	100,00	100,00
PROWER	PROWER	3 rue Bellanger 92309 Levallois Perret cedex	FRA	517 703 485	100,00	95,00
SAGE	SAGE	rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg	CHE		100,00	
SFC	ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	11 Bis rue d'Aguesseau 75008 Paris	FRA	413 598 632	100,00	
SFE	SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE	11 Bis rue d'Aguesseau 75008 Paris	FRA	490 844 586	100,00	
SFR	SAVOIR FAIRE & RESSOURCES	11 Bis rue d'Aguesseau 75008 Paris	FRA	490 865 300	100,00	
VALOR	VALOR	3 rue Bellanger 92309 Levallois Perret cedex	FRA	338 760 853	100,00	100,00
VALORCT	VALOR CONSULTANT	3 rue Bellanger 92309 Levallois Perret cedex	FRA	311 810 816	100,00	100,00
VALORONE	VALOR ONE	3 rue Bellanger 92309 Levallois Perret cedex	FRA	505 317 503	100,00	100,00

Note 4 - Informations sur les postes du bilan

4.1 Ecarts d'acquisition

Suite à l'apport partiel d'actif réalisé au 31/12/16, l'écart de première consolidation représente 35 035 KEUR et sera suivi globalement au niveau de la branche d'activité de portage. Le groupe dispose d'un délai d'un an pour affiner, le cas échéant, l'affectation de cet écart d'acquisition

Sociétés acquises	Pays	Année	Ecart initial	Valeur nette au 31/12/2015	Augmentation 2016	Dépréciation 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2016
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035		35 035		35 035
			35 035		35 035		35 035

Les écarts existant au 31/12/15 d'une valeur brute de 3 005 KEUR entièrement amortis à cette date ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

4. 2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement				4		4
Frais de recherche et développement	26					26
Concessions, brevet et droits similaires	5 162	78	-381	192		5 051
Fonds commercial				36		36
Immobilisations incorporelles en cours	182	199		34	-182	232
Immobilisations incorporelles brutes	**5 369**	**277**	**-381**	**266**	**-182**	**5 349**

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort. des frais d'établissement				-4		-4
Frais de recherche et développement	-26					-26
Concessions, brevet et droits similaires	-2 858	230	381	-159		-2 406
Provision dépréciation des marques	-960					-960
Fonds commercial				-17		-17
Immobilisations incorporelles en cours	-182				182	
Amortissements et provisions	**-4 025**	**230**	**381**	**-180**	**182**	**-3 412**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	1 344	308		33		1 685
Fonds commercial				19		19
Immobilisations incorporelles en cours		199		34		232
Valeurs nettes	**1 344**	**507**	**0**	**86**	**0**	**1 936**

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- la marque « FREELANCE .COM », ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 KEUR lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de FREELANCE MAN, évaluation résultant d'un rapport d'expertise externe établi en juin 2002 et confirmée par un test annuel de dépréciation. Pour information, cet ensemble de marques a été cédé par FREELANCE MAN à FREELANCE.COM en décembre 2016 pour 1 800 KEUR.
- les logiciels spécifiques permettant le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par FREELANCE.COM.
  Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée de 5 ou 7 ans.
- Le poste « Immobilisations incorporelles en cours » correspond au développement d'un nouvel outil de recrutement de consultants freelance par FREELANCE.COM.

Les apports des logiciels internes développés par la branche portage de CBV sont indiqués dans la colonne « variation de périmètre » et représente 86 KEUR en valeur nette.

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage				242		242
Autres immobilisations corporelles	176	10	-17	719	4	892
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	**176**	**10**	**-17**	**961**	**4**	**1 134**

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions				-9		-9
Installations techniques, matériel, outillage				-93		-93
Autres immobilisations corporelles	-127	-22	17	-587	-4	-723
Immobilisations en cours		-15		-58		-73
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	**-127**	**-37**	**17**	**-746**	**-4**	**-898**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions				-9		-9
Installations techniques, matériel, outillage				150		150
Autres immobilisations corporelles	49	-12		132		169
Immobilisations en cours		-15		-58		-73
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	**49**	**-27**		**215**		**237**

Les apports des matériels de bureau et autre matériel informatique par la branche portage de CBV sont indiqués dans la colonne « variation de périmètre » et représente 215 KEUR en valeur nette.

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit au 31 décembre 2016 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Créances rattachées à des participations				4		4
Prêts	179	52		152		383
Dépôts et garanties versées	550	759	-1	231	3	1 542
Autres créances immobilisées	2	4		225	3	234
Total	**731**	**816**	**-1**	**612**	**6**	**2164**

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.
Les immobilisations financières intègrent principalement les valeurs mobilières de placement nanties au titre de la caution règlementaire donnée dans le cadre de nos activités de portage salarial et d'intérim, en garantie du paiement des salaires des consultants, soit 1 037 KEUR. Elles intègrent également les dépôts de garantie consentis dans le cadre de la location des bureaux, soit 505 KEUR (dont 231 KEUR issu de l'apport de la branche d'activité de portage de CBV et 232 KEUR versés lors de la signature du bail des nouveaux locaux situés à la Grande Arche de la Défense).

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

La ventilation des créances par nature est la suivante :

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés*	27 048	1 658	25 389	4 706
Actifs d'impôts différés				
Créances sociales	111		111	9
Créances fiscales	3 842		3 842	1 386
Autres créances	420		420	91
Factor	1 068		1 068	956
Total autres créances	5 441		5 441	2 442
TOTAL GENERAL	**32 489**	**1 658**	**30 830**	**7 148**

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 2 663 KEUR et des crédits et avances d'impôts de 1 179 KEUR. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

(*) Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2016, l'encours d'affacturage s'élève à 5.952 KEUR pour 4.672 KEUR au 31/12/2015.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	717	-17	700	

Les valeurs mobilières de placement font partie des actifs apportés par la branche portage de CBV.

4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + primes d'émission	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	**1 370**	**-4 039**	**-210**	**11**	**-2 866**	**188**
Affectation en réserves		-210	210			
Variation de capital	685	573			1 258	
Résultat N-1			-2 681		-2 681	15
Variation des écarts de conversion				6	6	4
Capitaux propres N-1	**2 055**	**-3 676**	**-2 681**	**17**	**-4 285**	**207**
Affectation en réserves		- 2 681	2 681			
Variation de capital	400	25 383			25 783	
Résultat N			296		296	34
Variation des écarts de conversion		5		-1	4	4
Capitaux propres N	**2 455**	**19 031**	**296**	**16**	**21 798**	**245**

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2015	4 109 994	0,50 €
Au 31/12/2016	30 687 955	0,08 €
TOTAL	**30 687 955**	**0,08 €**

FREELANCE.COM SA a procédé en avril 2016 à une augmentation de capital par la création de 5.479.992 actions nouvelles au prix de 0,75 € représentant une levée de fonds nette de 3 891 KEUR. De même, l'apport partiel d'actif a généré la création de 21.097.969 actions nouvelles au 31 décembre 2016 d'une valeur de 1.05 €, soit une augmentation nette des capitaux propres de 21 892 KEUR.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions (1)	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	884	957	-467	1 291	2	2 667
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles	1 142			17	-182	977
- Immobilisations corporelles		15		58		73
- Immobilisations financières				42		42
- Comptes clients	207	291	-50	1198	12	1 658
- Autres créances	2		-2			
- Valeurs mobilières				17		17
Total	**2 235**	**1 264**	**-519**	**2 623**	**-168**	**5 434**

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	306	-50
Résultat financier		
Résultat exceptionnel	957	-469
	1 264	**-519**

(1) les provisions reprises correspondent pour l'essentiel à des provisions utilisées.

Les provisions et dépréciations concernent principalement cinq types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 1 782 KEUR
- Les risques clients de non recouvrement de créance à hauteur de 1 658 KEUR
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques en interne pour 977 KEUR
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 475 KEUR
- Les risques commerciaux contractuels pour 410 KEUR

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent le risque de non recouvrement des créances clients.
Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.7 et concernent les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 ans à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	11 076		11 076	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118	69	49	
Concours bancaires courants	9	9		
Autres dettes financières	2 463	543	1 920	
TOTAL GENERAL	**13 667**	**622**	**13 046**	

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 KEUR entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne seront pas admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris ni sur aucun autre marché boursier.
Les autres dettes financières concernent pour 2 400 KEUR l'emprunt souscrit en janvier 2016 par AD'MISSIONS (sociétés apportées par CBV) auprès de CBV pour financer l'acquisition de la société ERGONOS. Cet emprunt est amortissable sur 6 ans au taux de 2,83%.

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**10 622**	**4 581**
Dettes sociales	28 621	6 265
Dettes fiscales	7 988	2 645
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10	328
Autres dettes	2 204	226
Total autres dettes	**38 823**	**9 464**
Total général	**49 445**	**14 045**

Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En K€	2016 (12 mois)	2015 (12 mois)
Prestations de services	27 458	25 715
Portage salarial :	16 660	11 635
Total	**44 118**	**37 349**

5.2 Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 50 KEUR.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

En K€	2016 (12 mois)	2015 (12 mois)
Achats de prestations	17 572	16 416
Commissions des commerciaux	1 066	1 077
Autres	3 058	3 021
Total	**21 696**	**20 514**

5.4 Détail des frais de personnel

En K€	2016 (12 mois)	2015 (12 mois)
Personnel administratif	2 739	2 385
Personnel portés et intérimaires	17 772	13 756
Total	**20 511**	**16 141**

Les salaires et charges sociales sont en apparence plus élevés que le chiffre d'affaires de portage salarial car dans ce dernier l'activité réalisée avec FREELANCE.COM est éliminée en consolidation.

5.5 Marge brute

En K€	2016 (12 mois)	2015 (12 mois)
Ventes	44 118	37 349
Achats de prestations	-17 572	- 16 416
Commissions des commerciaux	-1 066	- 1 077
Salaires, charges et frais portés & intérimaires	-19 950	- 15 344
Total	**5 530**	**4 513**
	12.53%	**12,08%**

5.6 Décomposition du résultat financier

En KEUR	31/12/2016	31/12/2015
Autres intérêts et produits assimilés	9	6
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	3	8
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	**12**	**14**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	41	50
Différences négatives de change	5	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement		
Charges financières	**46**	**53**
Résultat financier	**-34**	**-40**

Les intérêts et charges assimilées comprennent principalement le coût financier du factoring.

5.7 Décomposition du résultat exceptionnel

En KEUR	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	578	25
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	469	64
Produits exceptionnels	**1 047**	**89**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	568	234
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		30
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	957	1 964
Charges exceptionnelles	**1 525**	**2 227**
Résultat exceptionnel	**-478**	**-2 138**

L'impact net des charges et produits exceptionnels s'analysent comme suit :

- Dotation aux provisions pour litiges fiscaux et Urssaf -760 KEUR
- Reprise de provision sur dépréciations logiciels + 362 KEUR
- Ajustement des provisions pour litiges prud'homaux - 206 KEUR
- Solde du litige Sea'Nergie : + 40 KEUR
- Divers éléments non récurrents pour +86 KEUR

5.8 Impôt sur les résultats et impôts différés

L'impôt sur le résultat constaté correspond aux impôts sur les sociétés dus par les filiales marocaines (37 KEUR).

Aucun impôt différé n'est constaté.

A titre d'information, les reports déficitaires dont dispose le Groupe à fin 2016 s'élèvent à 9 657 KEUR, dont 3 000 KEUR pour la branche apportée.

Note 6 - Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Sociétés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage, montant au 31 décembre 2016	FREELANCE.COM VALOR CONSULTANTS VALOR ONE PC	5952
Cautions et garanties données CEGC (1)	VALOR	743
Cautions et garanties données CEGC (1)	AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	110
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM GROUP	30
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM FORMATION	30
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM CONSULTING	30
Garanties autonome à première demande au profit du bailleur des locaux de la Grande Arche de La Défense	FREELANCE.COM	152
Indemnités de départ à la retraite (2)		

Engagements à recevoir	Sociétés	Montant en K€
GAP consentie par les vendeurs d'ERGONOS CONSULTING jusqu'au 04/04/2017	AD'MISSIONS SAS	625
GAP consentie par le cédant du Groupe ACCESS ETOILE jusqu'au 31/12/2018	FREELANCE.COM	428
GAP consentie par les cédants du Groupe SAVOIR FAIRE jusqu'au 16/06/2021	FREELANCE.COM	340

(1) : Contre garantie par le nantissement des valeurs mobilières de placement inscrites en autres immobilisations financières (cf § 4.4).
(2) : compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre 2016, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une provision ni d'une mention en engagement hors bilan.

6.2 Contrôle en cours

Tous les risques liés à des contrôles Urssaf en cours au 31 décembre 2016 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectif permanent à fin 2016

	France	Etranger	Total
Personnel salarié :			
- cadres	15	4	19
- employés	20	4	24
Total	**35**	**8**	**43**

L'effectif permanent exclut les salariés portés par PORTAGE.COM, VALOR CONSULTANTS ou par VALOR ONE, ni les intérimaires d'EGO INTERIM.
Les effectifs des sociétés entrées en périmètre au 31 décembre 2016 ne figurent pas dans ce tableau, ceux-ci représentent un total de 65 permanents.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 138 k€ au titre de leur mission légale.

6.5 Parties liées

La seule opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

Note 7 – Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé	**330**	**-2 666**
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions	302	2 605
Variation des impôts différés		
Plus-values de cession, nettes d'impôts		30
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**632**	**-31**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 253	-2 625
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**1 885**	**-2 657**
Acquisitions d'immobilisations	-1 419	-817
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	417
Incidence des variations de périmètres (1)	11 966	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**10 548**	**-400**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	3 630	1 258
Emissions d'emprunts		200
Remboursements d'emprunts	-66	-50
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**3 565**	**1 408**
Variations de trésorerie	**15 997**	**-1 648**
Trésorerie d'ouverture	**2 016**	**3 656**
Concours bancaires courants - Ouverture	-5	
Trésorerie - Variation cours devises	47	3
Trésorerie – Autres variations		
Trésorerie de clôture	**18 065**	**2 016**
Concours bancaires courants	-9	-5
Variations de trésorerie	**15 997**	**-1 648**

(1) Trésorerie des sociétés de la branche d'activité apportée au 31/12/2016

Note 8 – Informations Pro Forma

Afin d'améliorer la lisibilité des comptes, cette note a pour objectif de présenter les comptes consolidés de FREELANCE.COM comme si l'opération d'apport avait eu lieu au 1er janvier 2016.

8.1 Faits marquants de l'année 2016

Opérations de croissance externe

Deux opérations de croissance externe ont été réalisées au cours de l'année 2016 dans l'activité de portage :

- Le Groupe Access Etoile a été acquis le 19 février 2016 au prix de 1 432 KEUR. Ce groupe est composé initialement de 3 sociétés françaises : ACCESS ETOILE, GESTION EXTERNE ET CONSEIL et GEXTERN CONSEIL. Pour des raisons de simplifications juridiques, courant 2016, la société ACCESS ETOILE a été renommée AD'MISSIONS ACCESS.

- Le Groupe Savoir Faire a été acquis le 16 juin 2016 au prix de 1 715 KEUR. Il est composé initialement de 7 entités françaises : SAVOIR FAIRE & RESSOURCES, SAVOIR FAIRE & Cie, SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE, ALTOREM GROUP, ALTOREM FORMATION, ALTOREM CONSULTING, ALPHA CONSUTANTS. Pour des raisons de simplifications juridiques, courant 2016, la société SAVOIR FAIRE & Cie a été renommée AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE.

Ces sociétés contribuent pour 12 mois au compte de résultat pro forma ci-joint.

Risque d'intégration du Groupe Savoir Faire
Suite à l'intégration du Groupe Savoir Faire et à la clôture des comptes sociaux, le Groupe a doté une provision exceptionnelle de 240 KEUR pour des engagements non provisionnés sur les exercices antérieurs. Un audit plus approfondi sera mené en 2017 avec une activation éventuelle de la garantie d'actif et de passif.

8.2 Bilan Pro Forma

Actif en K€	31/12/2016 Périmètre élargi	31/12/2016 Périmètre restreint avant APA	31/12/2015 Périmètre restreint avant APA
Ecart d'acquisition	**35 035**		
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	1 936	1 851	1 344
Immobilisations corporelles	237	22	49
Immobilisations financières	2 164	1 548	731
Participations par mise en équivalence			
Actif immobilisé	**39 372**	**3 421**	**2 125**
Stocks et en-cours			
Créances clients et comptes rattachés	25 389	5 809	4 706
Actifs d'impôts différés			-
Autres créances	5 441	2 716	2 442
Valeurs mobilières de placement	700		-
Disponibilités	17 364	6 045	2 016
Actif circulant	**48 895**	**14 570**	**9 164**
Comptes de régularisation	348	154	66
Total Actif	**88 615**	**18 145**	**11 355**

Passif en K€	31/12/2016 Périmètre élargi	31/12/2016 Périmètre restreint avant APA	31/12/2015 Périmètre restreint avant APA
Capital social ou individuel	2 455	2 244	2 055
Primes d'émission, de fusion, d'apport	23 762	1 820	930
Ecart de réévaluation			
Réserves	-4 715	-4 715	-4 589
Résultat Groupe	296	296	-2 681
Provisions réglementées			
Titres en auto-contrôle			
Capitaux propres - Part du Groupe	**21 798**	**-354**	**-4 285**
Intérêts minoritaires	**245**	**245**	**207**
Autres fonds propres			
Provisions pour risque et charges	**2 667**	**1 374**	**884**
Emprunts et dettes financières	13 667	119	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 622	5 565	4 581
Dettes fiscales et sociales	36 609	10 339	8 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10		328
Autres dettes	2 204	399	226
Dettes	**63 113**	**16 422**	**14 234**
Comptes de régularisation	**792**	**458**	**315**
Total Passif	**88 615**	**18 145**	**11 355**

*Périmètre restreint avant opération d'apports du 31 décembre 2016

8.3 Compte de résultat Pro Forma

En K€	31/12/2016 Périmètre restreint	31/12/2016 Périmètre élargi	31/12/2016 Contribution des apports
Chiffre d'affaires	**44 118**	**135 046**	**90 928**
Autres produits d'exploitation	**74**	**336**	**262**
Achats et variations de stocks	13	13	
Autres achats et charges externes	21 696	47 162	25 466
Impôts et taxes	629	1 938	1 309
Charges de personnel	20 511	83 353	62 842
Dotations aux amortissements des immobilisations	155	318	163
Dotations aux provisions	306	532	225
Charges d'exploitation	**43 311**	**133 316**	**90 005**
Résultat d'exploitation	**881**	**2 066**	**1 185**
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Résultat financier	**-34**	**-321**	**-287**
Résultat courant avant impôt	**847**	**1 746**	**899**
Résultat exceptionnel	**-478**	**-1 162**	**-684**
Participation des salariés		**1**	**1**
Impôt sur le résultat	**38**	**291**	**253**
Résultat des sociétés intégrées	**330**	**291**	**-39**
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions			
Résultat d'ensemble consolidé	**330**	**291**	**-39**
Résultat groupe	296	257	-39
Résultat hors-groupe	34	34	

8.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé Pro Forma

En K€	31/12/2016 Périmètre restreint avant APA	31/12/2016 Périmètre restreint	31/12/2016 Périmètre élargi
Résultat net consolidé	330	330	291
Résultat des sociétés mise en équivalence			
Amortissements et provisions	302	302	1 067
Variation des impôts différés			
Plus-values de cession, nettes d'impôts			26
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**632**	**632**	**1 383**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 253	1 253	2 657
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**1 885**	**1 885**	**4 040**
Acquisitions d'immobilisations	-1 419	-1 419	-1 614
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	1	446
Incidence des variations de périmètres		11 966	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-1 418**	**10 548**	**-1 168**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Dividendes en intragroupe			
Dont dividendes versés en intragroupe			
Dont dividendes reçus en intragroupe			-2 045
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	3 630	3 630	3 630
Emissions d'emprunts			2 400
Remboursements d'emprunts	-66	-66	-233
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**3 565**	**3 565**	**3 753**
Autres flux de trésorerie			1
Variations de trésorerie	**4 032**	**15 997**	**6 625**
Trésorerie d'ouverture	**2 016**	**2 016**	**11 363**
Concours bancaires courants - Ouverture	-5	-5	-5
Trésorerie - Variation cours devises	2	47	69
Trésorerie – Autres variations			2
Trésorerie de clôture	**6 045**	**18 065**	**18 065**
Concours bancaires courants		-9	-9
Variations de trésorerie	4 032	15 997	6 625

20.1.2 Comptes consolidés de l'exercice 2015 clos le 31 décembre 2015

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant dans le

Document de référence 2015 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 décembre 2016 sous le numéro R.16-0080.

20.2 Informations financières pro forma

Le nouvel ensemble constitué du rapprochement des activités de portage du Groupe CBV et des activités du Groupe avant Apport représente une modification significative des états financiers du Groupe Freelance. C'est pourquoi des éléments d'information pro-forma sont indiqués dans la note 8 des annexes des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1.1 du présent Document de référence.

20.3 Vérification des informations financières historiques

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté plus particulièrement :

- sur la correcte application des règles et méthodes décrites en note 2.2.2 de l'annexe en ce qui concerne le traitement de l'écart de première consolidation de la branche d'activité apportée ;
- sur le caractère approprié des informations communiquées relatives à cette extension du périmètre de consolidation et à ses conséquences financières, présentées en particulier en note 1 « *Faits marquants de la période* » et au paragraphe 4.9 « *Emprunts et dettes financières* » et en note 8 « Informations pro forma » de l'annexe ;
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment celles relatives aux dettes envers les salariés ainsi qu'aux provisions constituées pour couvrir les risques associés aux litiges et contentieux en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à la Garenne Colombes et à Paris, le 22 mai 2017
Les Commissaires aux Comptes

Brigitte NEHLIG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Comptabilité Audit Développement
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

André DAMIENS

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2015

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document de référence les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurant dans le Document de référence 2015 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 décembre 2016 sous le numéro R.16-080.

20.4 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2016 présentées au paragraphe 20.1.1 du présent document.

Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 20.3.1.

Les dernières informations financières présentées dans le Document sont celles relatives à l'arrêté du premier semestre 2017 (au 30 juin 2017). Ces données n'ont pas fait l'objet d'un audit.

20.5 Informations financières intermédiaires

20.5.1 Comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2017

20.5.1.1 Compte de résultat

En K€	Note	30/06/2017	30/06/2016 Périmètre restreint	30/06/2016 Périmètre élargi
Chiffre d'affaires	**5.1**	**76 071**	**21 588**	**68 386**
Autres produits d'exploitation	**5.2**	**302**	**34**	**259**
Achats et variations de stocks		12	8	7
Autres achats et charges externes	5.3	26 090	10 814	23 144
Impôts et taxes		1 268	279	1 042
Charges de personnel	5.4	46 310	10 006	42 886
Dotations aux amortissements des immobilisations		149	78	153
Dotations aux provisions	4.8	575	80	219
Charges d'exploitation		**74 403**	**21 265**	**67 451**
Résultat d'exploitation		**1 970**	**356**	**1 195**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Résultat financier	**5.5**	**-125**	**-36**	**-96**
Résultat courant avant impôt		**1 845**	**320**	**1 098**
Résultat exceptionnel	**5.6**	**-374**	**-87**	**-96**
Participation des salariés				4
Impôt sur le résultat	**5.7**	**-199**	**-76**	**-193**
Résultat des sociétés intégrées		**1 272**	**157**	**813**
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.	4.1			
Résultat d'ensemble consolidé		**1 272**	**157**	**813**
Résultat groupe		1 241	140	796
Résultat hors-groupe		31	16	16
Résultat par action (€)	2.3.10	NC	NC	NC
Résultat dilué par action (€)	2.3.10	NC	NC	NC

20.5.1.2 Bilan

Actif en K€	Note	30/06/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	**4.1**	**35 035**	**35 035**
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	1 643	1 936
Immobilisations corporelles	4.3	441	237
Immobilisations financières	4.4	1 351	2 164
Participations par mise en équivalence			
Actif immobilisé		**38 469**	**39 372**
Stocks et en-cours			
Créances clients	4.5	30 010	25 389
Actifs d'impôts différés	4.5		
Autres créances	4.5	5 853	5 441
Valeurs mobilières de placement	4.6	699	700
Disponibilités	7	15 375	17 364
Actif circulant		**51 937**	**48 895**
Comptes de régularisation		413	348
Total Actif		**90 819**	**88 615**

Passif en K€	Note	30/06/2017	31/12/2016
Capital social		2 467	2 455
Primes d'émission, de fusion, d'apport		24 590	23 762
Réserves		-5 367	-4 715
Résultat Groupe		1 241	296
Provisions réglementées			
Titres en auto-contrôle			
Capitaux propres - Part du Groupe	**4.7**	**22 931**	**21 798**
Intérêts minoritaires	**4.7**	**268**	**245**
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	**4.8**	**2 293**	**2 667**
Emprunts et dettes financières	4.9	13 791	13 667
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.10	11 072	10 622
Dettes fiscales et sociales	4.10	37 611	36 609
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4.10	5	10
Autres dettes	4.10	1 880	2 204
Dettes		**64 359**	**63 113**
Comptes de régularisation		**969**	**792**
Total Passif		**90 819**	**88 615**

20.5.1.3 Annexe des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2017

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).
Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2017 qui présentent un total de bilan de 90 819 K€ et un résultat net - part du groupe de 1 241 K€.

- **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

Pour mémoire, au 31 décembre 2016, la société FREELANCE.COM a pris le contrôle des 27 sociétés constituant la branche d'activité de portage de son principal actionnaire GROUPE CBV INGENIERIE (CBV).
Cette opération s'est traduite notamment par la constatation :

- d'un écart d'acquisition à l'actif représentant la valorisation de la branche portage pour un montant de 35 035 K€
- d'une augmentation des capitaux propres de 22 152 K€
- d'une dette obligataire convertible en actions de 11 076 K€

Du fait de la date de prise de contrôle, ces entités ne contribuaient pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016. C'est pourquoi des éléments d'information comparatives pro-forma sont introduites dans la présentation du résultat sous le libellé de « Périmètre élargi »

Une dynamique de croissance sur tous les métiers

Sur l'ensemble du 1er semestre 2017, le chiffre d'affaires consolidé de Freelance.com s'est donc établi à 76 M€, en progression de +11% par rapport au chiffre d'affaires pro forma du 1er semestre 2016. En France, le chiffre d'affaires de Freelance.com s'est inscrit en hausse semestrielle de +10%, à 55.4 M€ (73% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe), porté par la signature de nouveaux référencements auprès de grandes entreprises françaises au cours des derniers mois. A l'international (Allemagne, Maroc, Singapour, Suisse), l'activité a crû de +11% au 1er semestre, pour s'établir à 20,7 M€ (27% du CA total). Il convient de noter l'activité particulièrement dynamique au Maroc ainsi qu'en Allemagne, où le groupe a ouvert un nouveau bureau à Berlin au cours du 1er semestre.

Une continuité de détention de l'actionnaire majoritaire

Suite à l'apport de la branche d'activité de portage réalisée au 31 décembre 2016, CBV demeure au 30 juin 2017 l'actionnaire majoritaire et détient 86.30 % des titres de FREELANCE.COM (vs 88.36 % au 31 décembre 2016).

La simplification du nouvel ensemble

Sur les 38 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016, 7 d'entre elles ont été absorbées par la réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) en date du 1er janvier 2017 :

- ALPHA CONSULTANTS (TUP au profit d'ALTOREM GROUP)
- ALTOREM CONSULTING (TUP au profit d'ALTOREM GROUP)
- ALTOREM FORMATION (TUP au profit d'ALTOREM GROUP)
- GESTION EXTERNE & CONSEILS (TUP au profit d' AD'MISSIONS ACCESS)

- GEXTERN CONSEIL (TUP au profit d'AD'MISSIONS ACCESS)
- PC (TUP au profit de VALOR CONSULTANTS)
- VALOR (TUP au profit de FREELANCE.COM)

Le nouvel ensemble est désormais constitué de 31 sociétés.

Le regroupement des équipes du nouvel ensemble

En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex). 80 collaborateurs environ travaillent sur ce site.

Autres faits marquants

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :
- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale.
Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.
Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.
Les sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sont considérés acquises ou cédées au 1er janvier.
La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.
Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».
La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.
Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.
L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.
Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

L'utilisation complète de la méthode du cours historique préconisée par le Règlement n° 99-02 du CRC (conversion au cours historique de l'ensemble des éléments non monétaires ainsi que des dotations ou reprises des provisions pour dépréciation correspondantes) n'aurait pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés par rapport à la méthode simplificatrice adoptée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.
Elles comprennent :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM, dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels développés par le groupe évalués par référence à leur valeur de remplacement,
- les logiciels acquis.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 7 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.
Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- agencements et installations générales 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- mobilier 8 à 10 ans

Les entités du groupe n'utilisent pas le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période.
Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.
FREELANCE.COM, VALOR CONSULTANTS et VALOR ONE ont recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.
Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.
Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée sont mentionnés en engagement hors bilan. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.9 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la conception étendue et la méthode du report variable au taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.
Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.10 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.
Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises.
Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Ce calcul n'est pas réalisé en situation intermédiaire.

Les instruments dilutifs existant à la date du 30 juin 2017 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 30/06/2017	Quantité restant au 30/06/2017
28/06/2016	AGA (1)	155 000		140 000	-140 000	
19/05/2017	AGA (2)	150 000		150 000		150 000
19/05/2017	AGA (3)	600 000				
30/06/2017	BSA	4 463 710	1,05	4 463 710	-10 003	4 453 707
31/12/2016	OCA	10 548 984	1,05	10 548 984		10 548 984

(1) dont 15 000 ont été déclarées caduques le 30/01/2017 et 140 000 ont été acquises le 28/06/2017
(2) Les 150 000 actions attribuées le 19/05/2017 pourront être acquises le 20/05/2018
(3) Les 600 000 actions pourront être attribuées en juillet 2018 et acquises en juillet 2019 – en fonction de critères de performance

Note 3 - Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 30 juin 2017 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.
L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Code	Entité	Siège social	Pays	SIREN	% intérêts N	% intérêts N-1
ADM16	ALTOREM GROUP	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	421 873 290	100,00	100,00
ACCESS	ADMISSIONS ACCESS		FRA	478 676 901	100,00	100,00
ADM78	ADMISSIONS AUDIT ET MANAGEMENT	25 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles	FRA	487 528 226	100,00	100,00
ADM44	ADMISSIONS CONSEIL	12 avenue Carnot 44017 Nantes cedex 01	FRA	487 599 516	100,00	100,00
ADM13	ADMISSIONS CONSULTING	165 avenue du Prado 13272 Marseille cedex 08	FRA	750 370 710	100,00	100,00
ADM75	ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	FRA	487 531 659	100,00	100,00
ADM69	ADMISSIONS EXPERTISE	1 boulevard Marius Vivier Merle 69443 Lyon cedex 03	FRA	487 595 944	100,00	100,00
ADM91	ADMISSIONS FORMATION	48 boulevard des Coquibus 91000 Evry	FRA	493 192 306	100,00	100,00
ADM60	ADMISSIONS INGENIERIE	9 rue des Otages 60500 Chantilly	FRA	789 397 361	100,00	100,00
ADMSAS	ADMISSIONS SAS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	412 383 234	100,00	100,00
ADM14	ADMISSIONS SAVOIR FAIRE		FRA	413 598 632	100,00	100,00
ADM27	ADMISSIONS SOLUTIONS	2 bis rue Dufay 27120 Pacy sur Eure	FRA	789 464 427	100,00	100,00
ADM95	ADMISSIONS STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	20 rue Lavoisier 95300 PONTOISE	FRA	487 610 099	100,00	100,00
ADMSUISSE	ADMISSIONS SUISSE	rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg	CHE		100,00	100,00
ADM59	ADMISSIONS SUPPORT ET ASSISTANCE	14 rue du Vieux Faubourg 59000 Lille	FRA	493 245 690	100,00	100,00
ADM31	ADMISSIONS TECHNOLOGIES	9 place Alphonse Jourdain 31000 Toulouse	FRA	808 257 026	100,00	100,00
ADM35	ADMISSIONS TRANSITIONS	107 Avenue Henri Freville 35200 Rennes	FRA	808 112 833	100,00	100,00
EGOINT	EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca	MAR		60,00	60,00
EGOREC	EGO RECRUTEMENT	221 boulevard Zerktouni Casablanca	MAR		60,00	60,00
ERGONOSCH	ERGONOS CONSULTING	rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg	CHE		100,00	100,00
ERGONOSDE	ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin	GER		100,00	100,00
FMAN	FREELANCE MAN	Clinch'House Lord Street-Douglas -IM 99 1 RZ-Ile de Man	MAR		100,00	100,00
FMAROC	FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca	IMN		60,00	60,00
FSERV	FREELANCE SERVICES	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	517 703 385	100,00	100,00
FCOM	FREELANCE.COM		FRA	384 174 348	100,00	100,00
PVG	PROVIGIS		FRA	431 960 251	100,00	100,00
SAGE	SAGE	rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg	CHE		100,00	100,00
ADM15	SAVOIR FAIRE & ENTREPRISE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	FRA	490 844 586	100,00	100,00
SFR	SAVOIR FAIRE & RESSOURCES		FRA	490 865 300	100,00	100,00
VCS	VALOR CONSULTANT		FRA	311 810 816	100,00	100,00
VONE	VALOR ONE		FRA	505 317 503	100,00	100,00

Note 4 - Informations sur les postes du bilan

4.1 Ecarts d'acquisition

Suite à l'apport partiel d'actif réalisé au 31/12/16, l'écart de première consolidation représente 35 035 K€ et sera suivi globalement au niveau de la branche d'activité de portage. L'affectation de cet écart sera affinée, le cas échéant, d'ici au 31 décembre 2017.

Sociétés acquises	Pays	Année	Ecart initial	Valeur nette au 31/12/2016	Augmentation 30/06/2017	Dépréciation 30/06/2017	Valeur nette au 30/06/2017
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035	35 035			35 035
			35 035				35 035

Les écarts existant au 31/12/16 d'une valeur brute de 3 005 K€ entièrement amortis à cette date ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

4. 2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement	4					4
Frais de recherche et développement	26					26
Concessions, brevet et droits similaires	5 051	10				5 061
Fonds commercial	36					36
Immobilisations incorporelles en cours	232	100	-35			298
Immobilisations incorporelles brutes	**5 349**	**110**	**-35**			**5 424**

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort. des frais d'établissement	-4					-4
Frais de recherche et développement	-26					-26
Concessions, brevet et droits similaires	-3 366	-70				-3 346
Fonds commercial	-17					-17
Immobilisations incorporelles en cours		-299				-299
Amortissements et provisions	**-3 412**	**-369**				**- 3781**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	1 685	-60				1 625
Fonds commercial	19					19
Immobilisations incorporelles en cours	232	-199	-35			-1
Valeurs nettes	**1 936**	**-259**	**-35**			**1 643**

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- la marque « FREELANCE .COM », ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de FREELANCE MAN, évaluation résultant d'un rapport d'expertise externe établi en juin 2002 et confirmée par un test annuel de dépréciation. Pour information, cet ensemble de marques a été cédé par FREELANCE MAN à FREELANCE.COM en décembre 2016 pour 1 800 K€.
- les logiciels spécifiques permettant le développement des services de Data RSE sous la marque PROVIGIS et des services en freelance sur le marché mondial par FREELANCE.COM.

  Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée de 5 ou 7 ans.

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	242					242
Autres immobilisations corporelles	892	215	-131		-8	968
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	**1 134**	**215**	**-131**		**-8**	**1 210**

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	-9				9	
Installations techniques, matériel, outillage	-93	-15				-108
Autres immobilisations corporelles	-723	-63	126		-1	-661
Immobilisations en cours	-73		73			
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	**-898**	**-78**	**199**		**8**	**-769**

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions	-9				9	
Installations techniques, matériel, outillage	150	-15				135
Autres immobilisations corporelles	169	151	-5		-9	306
Immobilisations en cours	-73		73			
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	**237**	**136**	**68**			**441**

Pour l'essentiel, les flux sont liés à l'emménagement sur le site de la Grande Arche à la Défense.

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit au 30 juin 2017 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Créances rattachées à des participations	4					4
Prêts	383	32	-2			413
Dépôts et garanties versées	1 542	12	-842		-5	707
Autres créances immobilisées	234	5	-7		-6	227
Total	**2 164**	**48**	**-851**		**-11**	**1 351**

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.
Les immobilisations financières du 31 décembre 2016 intégraient principalement les valeurs mobilières de placement nanties au titre de l'assurance règlementaire donnée dans le cadre de nos activités de portage salarial et d'intérim, en garantie du paiement des salaires des consultants. Au 1er janvier 2017, le nantissement des comptes à terme d'un montant global de 745 K€ a été levé et les comptes à terme soldés. Le groupe fait désormais appel à un autre mode d'assurance qui ne nécessite pas d'immobilisations financières.
Au 30 juin 2017, les dépôts de garantie se montent à 707 K€ (dont 232 K€ sur FREELANCE.COM consentis dans le cadre de la location des bureaux situés à la Grande Arche de la Défense, 163 K€ issus de l'apport de la branche d'activité de portage de CBV, 149 K€ liés au nantissement dans le cadre d'un contrôle fiscal, 140 K€ sur la filiale marocaine d'intérim).

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

La ventilation des créances par nature est la suivante :

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	30/06/2017	31/12/2016
Créances clients	32 042	-2 033	30 010	25 389
Actifs d'impôts différés				
Créances sociales	102		102	111
Créances fiscales	4 083		4 083	3 842
Autres créances	550		550	420

Factor	1 118		1 118	1 068
Total autres créances	5 853		5 853	5 441
TOTAL GENERAL	**37 896**	**-2 033**	**35 863**	**30 830**

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 2 496 K€ et des crédits et avances d'impôts de 1 587 K€. Les comptes de Factor représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées.

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 30/06/2017, l'encours d'affacturage s'élève à 5.987 K€ pour 5.952 K€ au 31/12/2016.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs mobilières de placement	711	-11	699	700

4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + primes d'émission	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	**2 055**	**-3 676**	**-2 681**	**17**	**-4 285**	**207**
Affectation en réserves		- 2 681	2 681			
Variation de capital	400	25 383			25 783	
Résultat N-1			296		296	34
Variation des écarts de conversion		5		-1	4	4
Capitaux propres N-1	**2 455**	**19 031**	**296**	**16**	**21 798**	**245**
Affectation en réserves		296	-296			
Variation de capital	12	-2			10	31
Résultat N			1 241		1 241	-8
Variation des écarts de conversion				-119	-119	
Capitaux propres N	**2 467**	**19 325**	**1 241**	**-103**	**22 931**	**268**

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2016	30 687 955	0,08 €
Au 30/06/2017	30 837 958	0,08 €
TOTAL	**30 837 958**	**0,08 €**

Depuis le 28/06/2017, le capital social de FREELANCE.COM est augmenté de 12.000,24 euros :

- 11.200 euros par émission de 140.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)

- 800,24 euros par émission de 10.003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Bon de Souscription d'Actions BSA)

Il passe ainsi de 2.455.036,40 euros composé de 30.687.955 actions d'une valeur nominale de 0,08 euros à 2.467.036,64 euros composé de 30.837.958 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations	Diminutions (1)	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	2 667	126	-496		-4	2 293
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles	977	299				1 276
- Immobilisations corporelles	73		-73			
- Immobilisations financières	42					42
- Comptes clients	1 658	636	-240		-22	2 033
- Autres créances						
- Valeurs mobilières	17		-6			11
Total	**5 434**	**1 061**	**-815**		**-25**	**5 655**

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	575	-260
Résultat financier	0	-6
Résultat exceptionnel	429	-496
	1 004	**-762**

(1) les provisions reprises correspondent pour l'essentiel à des provisions utilisées.

Les provisions et dépréciations concernent principalement cinq types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 1 554 K€
- Les risques clients de non recouvrement de créance à hauteur de 2 033 K€
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques en interne pour 1 347 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 519 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 203 K€

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent le risque de non recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 ans à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	11 076		11 076	
Emprunts bancaires	85	57	28	
Concours bancaires courants	29	29		
Autres dettes financières	2 601	1 601	1 000	
Dettes de location-financement				
TOTAL GENERAL	**13 791**	**1 687**	**12 104**	

FREELANCE.COM a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 K€ entièrement souscrit par CBV. Chaque obligation convertible donne droit, à tout moment jusqu'à son échéance de 5 ans, à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Les obligations convertibles portent intérêt à un taux de 3% l'an. Elles ne seront pas admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris (Euronext Growth) ni sur aucun autre marché boursier.
Les autres dettes financières concernent pour 2 400 K€ l'emprunt souscrit en janvier 2016 par AD'MISSIONS (sociétés apportées par CBV) auprès de CBV pour financer l'acquisition de la société ERGONOS. Cet emprunt est amortissable sur 6 ans au taux de 2,83%.

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	30/06/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**11 072**	**10 622**
Dettes sociales	29 817	28 621
Dettes fiscales	7 793	7 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5	10
Autres dettes	1 880	2 204
Total autres dettes	**39 496**	**38 823**
Total général	**50 567**	**49 445**

Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En K€	30/06/2017	30/06/2016 Périmètre restreint	30/06/2016 Périmètre élargi
Prestations de services	**25 774**	**13 814**	**20 230**
- France	14 623	11 263	12 366
- Export	11 151	2 551	7 864
Portage salarial :	**50 297**	**7 774**	**48 156**
- France	36 982	6 752	36 376

- Export	13 315	1 021	11 780
Total	**76 071**	**21 588**	**68 396**

5.2 Autres produits d'exploitation

Ils comprennent des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 240 K€.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

En K€	30/06/2017	30/06/2016 Périmètre restreint	30/06/2016 Périmètre élargi
Achats de prestations	18 864	9 011	14 340
Commissions des commerciaux	568	532	532
Autres	6 658	1 272	8 272
Total	**26 090**	**10 814**	**23 144**

5.4 Détail des frais de personnel

En K€	30/06/2017	30/06/2016 Périmètre restreint	30/06/2016 Périmètre élargi
Personnel administratif	4 326	1 390	3 801
Personnel portés et intérimaires	41 984	8 616	39 085
Total	**46 310**	**10 006**	**42 886**

Au 30 juin 2016, les salaires et charges sociales étaient en apparence plus élevés que le chiffre d'affaires de portage salarial du fait de l'importance de son activité en intra groupe.

5.5 Décomposition du résultat financier

En K€	30/06/2017	30/06/2016 Périmètre restreint	30/06/2016 Périmètre élargi
Autres intérêts et produits assimilés	57	3	44
Reprises sur provisions et transferts de charges	6		
Différences positives de change	166	1	122
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1
Produits financiers	**229**	**4**	**166**
Dotations financières aux amortissements et provisions			27
Intérêts et charges assimilées	269	39	100
Différences négatives de change	85	1	135
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement			
Charges financières	**353**	**40**	**263**
Résultat financier	**-125**	**-36**	**-96**

Les intérêts et charges assimilées de 269 K€ du 1er semestre 2017 comprennent pour 166 K€ les intérêts calculés sur l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016.

5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

En KEUR	30/06/2017	30/06/2016 Périmètre restreint	30/06/2016 Périmètre élargi
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	47	10	17
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital			414
Reprises sur provisions et transferts de charges	496	21	49
Produits exceptionnels	**543**	**31**	**480**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	453	59	103
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	35		414
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	429	59	59
Charges exceptionnelles	**917**	**118**	**576**
Résultat exceptionnel	**-374**	**-87**	**-96**

Les charges exceptionnelles comprennent notamment :

- Des dépréciations de logiciels ne répondant plus aux besoins du marché (-405 K€)
- Des coûts de résiliation des baux commerciaux dans le cadre de la réorganisation du groupe (-200 K€)

5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

L'impôt sur le résultat constaté correspond aux impôts sur les sociétés dus par les filiales marocaines (39 K€) et les filiales suisses (160 K€).

Aucun impôt différé n'est constaté.

A titre d'information, les reports déficitaires dont dispose le Groupe à fin 2016 s'élèvent à 9 657 K€.

Note 6 - Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Sociétés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	FREELANCE.COM VALOR CONSULTANTS VALOR ONE PC	5 987
Cautions et garanties données CEGC (1)	AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	110
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM GROUP	30
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM FORMATION	30
Cautions et garanties données CEGC (1)	ALTOREM CONSULTING	30
Garanties autonome à première demande au profit du bailleur des locaux de la Grande Arche de La Défense	FREELANCE.COM	152
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant 31/01/2023	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	706
Indemnités de départ à la retraite		325
Engagements à recevoir	**Sociétés**	**Montant en K€**
GAP consentie par le cédant du Groupe ACCESS ETOILE jusqu'au 31/12/2018	FREELANCE.COM	428

(1) : Contre garantie par le nantissement des valeurs mobilières de placement inscrites en autres immobilisations financières (cf § 4.4).

6.2 Passifs éventuels

Tous les risques liés à des contrôles Urssaf en cours au 30 juin 2017 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectif permanent à fin Juin 2017

	France	Etranger	Total
Personnel salarié :			
- cadres	62	7	69
- employés	36	14,4	50
Total	**98**	**21,4**	**119,6**

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont pris en charges pour 88 k€ au titre de leur mission légale.

6.5 Parties liées

La seule opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

Note 7 – Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K€	30/06/2017	31/12/2016 Périmètre restreint	31/12/2016 Périmètre élargi
Résultat net consolidé	1 272	330	291
Résultat des sociétés mise en équivalence			
Amortissements et provisions	3	302	1 067
Variation des impôts différés			
Plus-values de cession, nettes d'impôts	35		26
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**1 310**	**632**	**1 383**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-3 664	1 253	2 657
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**-2 353**	**1 885**	**4 040**
Acquisitions d'immobilisations	-375	- 1 419	-1 614
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	844	1	446
Incidence des variations de périmètre (1)		11 966	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**469**	**10 548**	**-1 168**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-2 045
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	11	3 630	3 630
Emissions d'emprunts			2 400
Remboursements d'emprunts	-33	-66	-233
Charges à répartir			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-23**	**3 565**	**3 753**
Variations de trésorerie	**-1 907**	**15 997**	**6 626**
Trésorerie d'ouverture	**18 065**	**2 016**	**11 363**
Concours bancaires courants - Ouverture	-9	-5	-5
Trésorerie - Variation cours devises	-108	47	69
Trésorerie – Autres variations	5		2
Trésorerie de clôture	**16 074**	**18 065**	**18 065**
Concours bancaires courants	-29	-9	-9
Variations de trésorerie	**-1 907**	**15 997**	**6 626**

(1) Trésorerie des sociétés de la branche d'activité apportée au 31/12/2016

20.6 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices compte tenu de ses pertes.

Dans l'intérêt de ses actionnaires, la Société consacre l'ensemble de ses ressources financières à l'augmentation de la valeur de l'entreprise et n'a pas prévu à court terme d'initier une politique de versement de dividende compte tenu des difficultés financières qu'elle rencontre.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 4.5 ci-dessus, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe a changé de dimension au 31 décembre 2016 avec l'opération d'apport de la branche portage de CBV Ingénierie, au travers de 16 sociétés et de leurs filiales. L'activité est rentable et réalisait un chiffre d'affaires supérieur à 90 m€ en 2016.

Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur. En outre, cette opération devrait contribuer à une meilleure valorisation des activités du groupe FREELANCE.COM au bénéfice des actionnaires du futur ensemble.

Cette opération d'apport en nature a été rémunérée, à hauteur des deux tiers, par une augmentation de capital réservée au Groupe CBV Ingénierie en actions nouvelles FREELANCE.COM (cf. paragraphe 21.1.7 du présent Document), et, pour un tiers, par l'émission d'obligations convertibles (cf. paragraphe 21.1.4 du présent Document).

La réalisation définitive de l'apport d'actif et sa prise d'effet ont eu lieu le 31 décembre 2016 à la clôture de l'exercice en cours à 00h. Du fait de la date de prise de contrôle, ces entités ne contribuent pas aux flux d'activité et de résultat consolidé de l'exercice 2016 mais elles sont comptabilisées au bilan consolidé de cet exercice.

Cette opération se traduit notamment par la constatation :

- d'un écart d'acquisition à l'actif représentant la valorisation de la branche portage pour un montant de 35 035 KEUR
- d'une augmentation des capitaux propres de 22 152 KEUR
- d'une dette obligataire convertible en actions de 11 076 KEUR

A titre d'information, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe avant Apport est de 44 M€ en 2016 et le chiffre d'affaires Pro Forma du nouvel ensemble serait de 135 M€.

Le nouvel ensemble constitué du rapprochement des activités de portage du Groupe CBV et des activités du Groupe avant Apport représente ainsi une modification significative des états financiers du Groupe Freelance. C'est pourquoi des éléments d'information pro-forma sont indiqués dans la note 8 des annexes des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1.1 du présent Document de référence.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Capital souscrit et autorisé

- Montant du capital (article 7 des statuts)

Le capital est fixé à la somme de deux millions quatre cent soixante-sept mille trente-six euros et soixante-quatre cents (2.467 036,64 euros).

Il est divisé en trente millions huit cent trente-sept mille neuf cent cinquante-huit (30 837 958) actions de 0,08 euros de nominal chacune.

- Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Date de l'AG	Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
AGM 25 février 2016 (4ème résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	25 avril 2018 (26 mois)	5 000 000 €	2 739 996 €	2 226 004 €
AGM 25 février 2016 (5ème résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux	25 avril 2018 (26 mois)	15%		15%

	dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre de la délégation de compétence visée à la résolution précédente avec maintien du droit préférentiel de souscription				
AGM 25 février 2016 (6ème résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	25 avril 2018 (26 mois)	5 000 000 €	-	5 000 000 €
AGM 25 février 2016 (7ème résolution)	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances				5 000 000 € (montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme) 5 000 000 € (montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société)
AGM 25 février 2016 (8ème résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe	25 avril 2019 (38 mois)	10% du capital	2,90% du capital	7,10% du capital

AGM 25 février 2016 (9ème résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article 225-185, de la société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société au sens de l'article L 225-180 du code de commerce	25 avril 2018 (26 mois)	10% du capital	10% du capital

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions

A la date d'enregistrement du présent Document, la Société ne détient aucune de ses actions.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2016 il a été voté :

- L'émission d'obligations convertibles de la Société en rémunération d'un Apport Partiel d'Actif

Freelance.com a procédé le 22 décembre 2016 à l'émission, au pair, de 10 548 984 obligations convertibles de 1,05 € de valeur nominale chacune, soit un emprunt obligataire global de 11 076 433,20 € entièrement souscrit par le Groupe CBV Ingénierie.

Les Obligations convertibles ont les caractéristiques suivantes :

- Une Obligations convertibles donne droit à 1 action nouvelle de la Société;
- Les Obligations convertibles sont convertibles à tout moment depuis leur émission ;
- La durée de l'emprunt est de 5 ans ;
- Les obligations portent un intérêt annuel à un taux de 3 % ;
- Les Obligations convertibles n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission sur le compartiment Euronext Growth d'Euronext Paris.

En cas de conversion de la totalité des obligations convertibles, le capital social de Freelance.com serait constitué de 41 386 942 actions compte tenu d'un nombre total d'action de 30 837 958 à la date du présent document (avant exercice des BSA restants présentés ci-dessous).

- Emission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement aux actionnaires

Concomitamment à la réalisation de cette opération d'apport d'actif, la société a procédé à l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) à tous les actionnaires, excepté au Groupe CBV Ingénierie qui renonce à sa quote-part.

Ainsi, 4 463 710 BSA ont été émis et distribués gratuitement aux actionnaires de FREELANCE.COM, à raison de 5 BSA pour 4 actions anciennes, le 30 décembre 2016.

Chaque BSA donnera droit à la souscription d'une action nouvelle FREELANCE.COM au prix unitaire de 1,05 € pendant une période de 18 mois à compter de leur émission, soit jusqu'au 30 juin 2018 inclus.

En cas d'exercice de l'intégralité des BSA, le produit de l'émission sera d'un montant maximum de 4 686 895,50 €

Les BSA ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris le 28 décembre 2016, sous le code ISIN FR0013229291.

Le 23 juin 2017, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de 10 003 BSA. Il en résulte une augmentation de capital de 800,24 euros par émission de 10 003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune.

Ainsi, 4 453 707 BSA sont encore en circulation. En cas d'exercice de la totalité des BSA restants, le capital social de Freelance.com serait constitué de 35 291 665 actions compte tenu d'un nombre total d'action de 30 837 958 à la date du présent document (avant conversion des obligations convertibles présentées ci-dessus).

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option

Néant

21.1.7 Evolution du capital social

Il a été fait apport à la société :

1. Lors de sa constitution de la somme de 250 000 francs en numéraire.

2. Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2000, d'une somme de 7 250 000 francs par souscription en numéraire.

3. Suite à décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Octobre 2001, le capital social a été augmenté de 16 400 000 francs par versements d'espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et émission de 164 000 actions nouvelles de 100 francs chacune.

4. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 27 septembre 2002, le nominal des actions de la Société a été divisé par dix, et corrélativement le nombre des actions de la Société a été multiplié par dix, le montant du capital social étant resté inchangé.

5. Suite à décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2004, le capital social a été réduit de 3 405 750 euros après réduction du nominal de 1,525 euros à 0,10 euro pour chaque action par imputation au report à nouveau.

6. Suite à décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2005 et décisions du Conseil d'Administration du 14 juillet 2005, agissant par délégation de l'Assemblée, le capital social a été augmenté de 27 825,60 euros par versement d'espèces et émission de 278 256 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal.

7. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 13 064 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal ont été créées en 2005, entièrement souscrites en 2005. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 306,40 Euros et s'élève désormais à 268 132 Euros.

8. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 6 876 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal ont été créées au 1er semestre 2006, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 687,60 Euros et s'élève désormais à 268 819,60 Euros.

9. Suite à décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2006 dans sa huitième résolution, la valeur nominale des actions a été augmentée de 0,40 euro par action et portée à 0,50 euro, par prélèvement sur les primes d'émission. En conséquence le capital social a été augmenté de 1 075 278,40 Euros et porté à 1 344 098 Euros, le nombre d'actions étant inchangé.

10. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 14 482 actions nouvelles de 0,50 euro de nominal ont été créées au 2ème semestre 2006, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 7 241 Euros et s'élève désormais à 1 351 339 Euros.

11. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 2 204 actions nouvelles de 0,50 euro de nominal ont été créées au 1er semestre 2007, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 102 Euros et s'élève désormais à 1 352 441 Euros.

12. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par les Assemblées générales des 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, et du 20 juin 2005 dans ses douzième et treizième résolutions, 35 114 actions nouvelles de 0,50 euro de nominal ont été créées au 2ème semestre 2007, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 17 557 Euros et s'élève désormais à 1 369 998 Euros.

13. Suite aux décisions du Conseil d'Administration des 10 et 16 juin 2015, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2013, le capital social a été augmenté de 684 999 euros par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune. Le capital social s'élève désormais à 2 054 997 euros.

14. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 avril 2016, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 2.739.996 € par émission de 5.479.992 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune. Par conséquent, le capital social a été porté de 2.054.997 € à 4.794.993 €, divisé en 9.589.986 actions.

15. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2.397.496,50 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,25 euro par action, pour être ramené de 4.749.993 euros à 2.397.496,50 euros par apurement à due concurrence du report à nouveau débiteur.

16. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2.301.596,64 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,01 euro par action, pour être ramené de 2.397.496,50 euros à 95.899,86 euros par affectation à un compte technique de réserve non distribuable mais incorporable au capital.

17. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 210.979,69 euros, par émission de 21.097.969 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale, pour être porté de 95.899,86 euros à 306.879,55 euros suite à la réalisation d'un apport partiel d'actif.

18. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 2.148.156,85 euros, par prélèvement sur le poste Réserve Technique et élévation de la valeur nominale des actions à 0,08 euro par action pour être porté de 306.879,55 euros à 2.455.036,40 euros.

19. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 800,24 euros par émission de 10 003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 036,40 euros à 2 455 836,64 euros divisé en 30 697 958 actions.

20. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 11 200 euros par émission de 140 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 836,64 euros à 2 467 036,64 euros divisé en 30 837 958 actions.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction

- Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, et en cas de fusion, le nombre maximal des administrateurs pourra être de vingt-quatre (24).

   En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années (6).

   Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

   Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

   Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

   Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

   Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

   Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

   Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L 225 21 et L 225 94 1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de

directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L 225 95 1 dudit code.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

   Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

   Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

   Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

- Présidence du conseil d'administration (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment, par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Président représente le conseil d'administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Délibération du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (article 16 des statuts)

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

   Toutefois, (i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs, (ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 19 ci-après, le directeur général

peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par écrit (télécopie ou lettre simple ou e-mail avec accusé de réception), au moins cinq jours ouvrés à l'avance. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et /ou d'un délai inférieur à cinq jours ouvrés si tous les administrateurs y consentent. La réunion a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

Les administrateurs pourront assister aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du conseil. Le conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président et à défaut de vice-président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence, ou de leur représentation, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

   Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

   Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

3. Le conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoient à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

- Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Modalités d'exercice de la Direction générale (article 18 des statuts)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par décret.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17.2.

L'option retenue - et toute option suivante - ne vaut que jusqu'à décision contraire du conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions de majorité ; en toute hypothèse, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de Président.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas modification des statuts.

- Le Directeur Général - les Directeurs généraux délégués (article 19 des statuts)

1. En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le conseil d'administration, celui-ci nomme le directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de directeur général.

2. La décision du conseil d'administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut pas être âgé de plus de soixante-cinq ans ; si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

   Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

   Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au Président du conseil d'Administration.

   Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

   Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

   Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L 225 94 1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

3. Sur proposition du directeur général, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

4. Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

- Libération des actions (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire en augmentation du capital social doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois sur décision du conseil d'administration dans un délai maximum de cinq ans à compter soit de l'immatriculation de la société, soit du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actionnaires ont la faculté de procéder à des versements anticipés.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité, sans préjudice des autres recours et sanctions prévus par la loi.

- Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions lui permettant de recourir à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

- Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)

1. Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

2. Les dispositions du présent paragraphe 2 ne seront applicables qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext.

   En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

   Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

   Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

   En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée

dans le procès verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée.

3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur »), étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article, acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné.

   L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

   L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

   Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

   Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

   L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

- Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.

2. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales et spéciales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

4. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales et spéciales.

5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

- Indivisibilité des actions – usufruit (article 13 des statuts)

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

   Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales. Toutefois, dans tous les cas, le nu-propriétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires s'effectue conformément à la réglementation en vigueur.

21.2.5 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission

- Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

1. Les assemblées générales sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

La Société est tenue avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'assemblée ne pourra être tenue moins de 35 jours après la même publication.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 2 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

4. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président de ce conseil, s'il en a été désigné un. En leur absence ou à défaut par le conseil d'avoir habilité un autre de ses membres parmi les présents à l'effet de présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis 2 ans au moins, bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu au présent article.

6. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes arrêtés, et le cas échéant les comptes consolidés de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, sans recueillir l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ces derniers.

Sauf dispositions légales particulières, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires ;

- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

21.2.6 Eléments statutaires sur le changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

En complément des franchissements de seuils à déclarer au regard de l'article L233-7 et R233-1 du Code de commerce, les statuts de la Société précisent à l'article 11 (cf. paragraphe 21.2.3 ci-dessus) :

« En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée. »

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de FREELANCE.COM (1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex).
Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la société (http://www.freelance.com/fr/) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence,
- les informations financières historiques de FREELANCE.COM pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document de référence.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le lecteur est renvoyé sur ce point au paragraphe 7.1 du présent Document de référence.